



# **RAPPORT D'ACTIVITÉ**

---

## **2016**



***Association Départementale  
pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte  
de la Manche***

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



**Vendredi 16 Juin 2017**

***Salle multi activités  
Saint-Quentin-sur-le-Homme***

**Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche**  
64, rue de la Marne - 50000 Saint-Lô - Tél. : 02 33 72 60 20 - Fax : 02 33 72 60 21  
E-mail : dg@adseam.asso.fr - Site internet : <http://www.adseam.asso.fr>



# Membres du conseil d'administration

Juin 2015



## Membres élus

### Membres du Bureau

M. Gilles BIGOT, 16 Bis rue des Fossés, 50000 SAINT-LÔ	Président
M. Jean-Louis RIVIERE, La Croix de l'Epine, 50600 ST HILAIRE	Vice-président
M. Paul LEFILLEUR, 2 Le Hameau de Baudre, 50000 BAUDRE	Vice-président
M. Michel ERAMBERT, 22 rue du Croissant, 50140 LE NEUFBOURG	
M. Guy DEVERRE, Bellevue, 50140 BION	Trésorier
Mme Françoise BERTRAND, 29 le Tôt de Haut, 50840 FERMANVILLE	Secrétaire
M. Antoine DEMORTREUX, La Noë, 50810 ROUXEVILLE	
Mme Marie GATTIER, 3 rue Chanoine de Groucy, 50570 MARIGNY	

### Autres membres personnes physiques

- M. Thierry QUESNEL, La Montagne, 50570 CAMETOURS
- M. Jean GOUAULT, 38 rue du Six Juin, 14940 SANNERVILLE
- M. Jean-Philippe DECROUX, 5 rue de l'Ancienne Gare, 50260 SOTTEVAST



## Membres associés

- M. le directeur académique des services de l'Education NATIONALE
- M. le Président du Conseil Départemental, représenté par le président de la commission des affaires sociales - Hôtel du Département - 50000 SAINT LO
- M. le Président de la C.P.A.M - Montée du Bois André - 50000 SAINT LO
- M. le Maire de la ville siège d'un établissement ou service de l'association : SAINT LO, AVRANCHES, CHERBOURG-OCTEVILLE, COUTANCES, MORTAIN, SAINT HILAIRE, EQUEURDREVILLE.
- M. le directeur D.G.A.S.D, 586 rue de l'Exode, 50008 SAINT LO CEDEX
- M. le directeur territorial de l'ARS, 50008 SAINT LO CEDEX
- M. le directeur territorial P.J.J, 3 place Jean-Nouzille 14000 CAEN
- MMmes. les juges des enfants de COUTANCES et CHERBOURG



## Personnes invitées

- M. Daniel PILLET, membre d'honneur
- MM. les directeurs ADSEAM
- M. le commissaire aux comptes



# Composition du Conseil de Direction



## DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION

### **Madame Hélène LE DEVEHAT - Directrice générale**

64 rue de la Marne – 50000 SAINT-LÔ

Tél. : 02 33 72 60 20

Fax : 02 33 72 60 21

E-mail : dg@adseam.asso.fr

### **Cadres techniques :**

**Gilles CHANTELOUP** - responsable financier

**Sandrine LEROY** - responsable ressources humaines

**Elodie LEROY** - responsable qualité et développement



## DIRECTEURS DE PÔLES

### **Monsieur Philippe RENIAUME - Directeur du “Pôle Protection de l’Enfance”**

12 rue de la Guérie – B.P 207 – 50202 COUTANCES Cedex

Tél. : 02 33 07 70 18

Fax : 02 33 07 63 77

E-mail : poleado@adseam.asso.fr

- **Madame Valérie LECOUTOUR**, directrice technique Nord
- **Madame Anne-Fabienne ORIoT**, directrice technique Centre et Sud

### **Monsieur Bernard LECOINTE - Directeur du Pôle médico-social**

6 route de la Petite Chapelle - 50140 MORTAIN

Tél. : 02 33 91 06 60

Fax : 02 33 91 06 69

E-mail : cripp@adseam.asso.fr

### **Monsieur Stéphane MALHERBE - Directeur du Pôle insertion**

60 rue Robert Lecouvey - 50100 CHERBOURG-OCTEVILLE

Tél. : 02.33.88.41.00

Fax : 02.33.88.41.01

E-mail : chrs-lecap@adseam.asso.fr





**Le siège social**..... page 9

**Le Pôle Protection de l'enfance** ..... page 47

**Le Pôle Insertion** ..... page 99

**Le Pôle Médico-social** ..... page 155



## SIÈGE SOCIAL

64 rue de la Marne

50000 SAINT-LÔ

Directrice générale :

Madame Hélène LE DEVEHAT





## RAPPORT MORAL

2016, année contrastée.

Contrastée avec des projets, des confirmations et des déceptions.

**Déceptions.** Les difficultés rencontrées sur le pôle protection de l'enfance (PPE), les différents événements, l'arrêt maladie du directeur et les articles de presse ont provoqué des inquiétudes tant pour les administrateurs que pour les salariés, de la directrice générale aux acteurs du terrain.

Les mesures prises doivent porter leurs fruits dès 2017, et les projets à mettre en œuvre seront autant de leviers pour impulser une dynamique tournée vers l'avenir.

Monsieur Alain Caron, en poste de direction de transition depuis le 3 avril dernier s'y emploie avec détermination.

**Confirmations.** 2016 aura été l'année de la validation de notre projet associatif. Le précédent, datant de 2008 devait être réactualisé ce qui fut fait durant l'année 2015 et validé lors de notre dernière assemblée générale.

Cadre général par excellence, un projet associatif n'est pas gravé dans le marbre définitivement, il évoluera à son tour. Ni l'ADSEAM, ni ses différents pôles ne resteront figés.

A telle enseigne que le thème de réflexion de notre assemblée générale, « faire association, ou comment travailler en harmonie et en collaboration », s'inscrit dans cette démarche de mouvements et d'évolutions perpétuels.

2016 a vu se finaliser le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Conseil Départemental. Inutile de vous rappeler que l'on en parle depuis longtemps, si longtemps que j'admets que cette attente ait pu susciter des interrogations. Pour autant qu'il m'en souviennne, je me suis toujours efforcé lors de rencontres avec les représentants du personnel, avec les personnels eux-mêmes ou par écrit de faire la « part des choses ».

En son temps, le Conseil qui était encore Général a pris certaines décisions qui modifiaient nos pratiques et nos habitudes de travail. Ainsi, les mesures « AEMO » administratives, confiées jusqu'alors à notre association sont, à terme, assurées par les services du département. Par ailleurs, l'accompagnement des jeunes qui a pu, depuis de nombreuses années et sous certaines conditions, se prolonger au-delà de leur 18ème anniversaire, s'arrête aujourd'hui dès la majorité acquise.

Je le dis et je le répète, le Conseil Départemental est une assemblée d'élus, aux compétences clairement définies et libre de ces décisions et il ne m'appartient pas, en tant que président de l'ADSEAM de les contester, ce que chaque citoyen, si bon lui semble, fera individuellement.

En revanche, alerter les services et les élus sur les conséquences que ces décisions engendrent sur nos services, notre organisation et nos personnels est légitime et indispensable et a été fait tout au long des négociations de ce CPOM. D'ailleurs, quelques semaines après la mise en place du nouveau Conseil Départemental, le directeur général, Benoît Demoulière, et moi-même étions reçus par le président Philippe Bas accompagné de Bernard Tréhet, vice-président en charge des solidarités et leur faire part de nos inquiétudes.

Quelques exemples de ces conséquences : en premier lieu, le devenir des postes à qui étaient confiées les mesures administratives mais aussi, le fait que l'arrêt des accompagnements dès les 18 ans entraînent ipso facto des durées de prise en charges courtes, trop courtes dans certains cas.

Pour l'hébergement, si l'implantation doit se faire à terme, sur trois villes au lieu de deux, le nombre de lits est inchangé avec quelques postes d'encadrement de nuit supplémentaires.

Au final, cette version du CPOM lève les inquiétudes que nous avons quant à la préservation des emplois et de l'activité. Par ailleurs, un CPOM ne fixe qu'un cadre général, qui ne saurait être un frein à l'organisation de nos activités et de nos missions.

Pour le pôle Insertion, les risques de fermeture du Service logement évoquée en 2015 ont été levées.

L'on doit se satisfaire que depuis longtemps, l'ensemble des activités de ce pôle donne entière satisfaction à nos partenaires. En revanche, et de façon paradoxale, ce sont pour ces mêmes activités que nous avons toujours des difficultés pour assurer un financement pérenne.

Le rapprochement des deux « ARS » au sein de la Région normande nous oblige à patienter pour finaliser le prochain CPOM, et ce, malgré les dernières réunions qui se déroulent comme prévu, sans remise en cause de nos activités.

Auparavant, toute décision était adossée à des arbitrages qui concernaient trois départements. La procédure reste inchangée mais les arbitrages concernent désormais cinq départements et de ce fait, ceux-ci se font attendre.

Attendre est une chose, mais il ne faudrait pas, que vu « d'un peu plus haut », le « Sud Manche » où nous sommes implantés ne soit plus visible.

**Projets.** Deux de nos pôles sont concernés par des projets immobiliers.

L'extension de la MAS de Saint-Hilaire s'est achevée en 2016 et la rénovation de la partie ancienne et la construction de l'IEM commenceront d'ici quelques mois.

Pour le « PPE », le CPOM prévoit trois foyers de 10 places, plus 4 places « autonomes ». Deux foyers seront à Coutances et Cherbourg, le troisième vraisemblablement sur Saint-Lô.

Une réflexion avec l'ensemble des équipes est nécessaire avant l'aménagement ou la construction de ces foyers, et si le CPOM est signé pour les cinq années à venir, tout ce qui concerne l'immobilier fera l'objet de négociations supplémentaires, laissant ainsi le temps à cette réflexion.

Dans l'immédiat, nous aurons aussi à mettre en œuvre quelques chantiers.

Je pense à notre communication, sujet sensible et souvent difficile à optimiser. Communication à revoir dans le souci de dialogue que nous revendiquons, qui doit fonctionner dans les deux sens.

Je n'oublie pas non plus nos organisations et en particulier, celle du « PPE ». En écrivant ces lignes, je n'ai aucune idée ni préconçue ni arrêtée. Je souhaite simplement que tout soit réétudié, les définitions de postes, les délégations, le renforcement de certains postes, entre autres.

Tous ces derniers points font partie de la « feuille de route » de monsieur Alain Caron que je rencontre régulièrement avec madame Le Dévéhat et sur qui je sais pouvoir compter avec l'appui et le soutien de tous.

*Le Président*

*Gilles Bigot*

## **Préambule**

Dans la continuité des actions et projets mis en œuvre depuis quelques années, l'association a, en 2016, œuvré pour permettre la poursuite et le développement des programmes d'orientation élaborés par le Conseil d'administration.

Chacun des directeurs de pôle présentera dans le rapport d'activité qui lui est propre les particularités de chaque secteur, tandis que le rapport d'activité général balayera plus largement la vie associative. On y trouvera également les éléments statistiques relatifs à l'activité des différents établissements et services et aux ressources humaines de l'association.

### **I - Les instances de l'association**

**1.1 -** L'association a tenu son **Assemblée Générale** annuelle le vendredi 24 juin 2016 après-midi au Centre socio-culturel Jean Lurçat à Saint-Lô.

Cinquante-cinq personnes étaient réunies : trente-deux salariés, dix administrateurs et treize invités.

En 2015, le thème retenu avait porté sur la réécriture du projet associatif, avec la présentation de la démarche de réécriture par le cabinet ARFOS.

La première partie de l'Assemblée générale 2016 a été consacrée à la présentation du nouveau projet associatif. Il a été présenté dans un premier temps par le responsable qualité, puis par les administrateurs. Celui-ci a été validé par les membres de l'Assemblée générale.

La deuxième partie a été consacrée à l'assemblée générale statutaire.

Après avoir entendu les différents rapports statutaires, l'Assemblée a approuvé le rapport moral, le rapport d'activité général, le rapport financier de l'exercice 2016. Il a été donné quitus au président, ainsi qu'au trésorier.

**1.2 - Le Conseil d'Administration** s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2016 :

les 18 avril, 6 juin, 3 octobre et 9 novembre.

Les ordres du jour du Conseil ont porté notamment sur les points suivants :

- Présentation des résultats financiers et de l'activité 2015 des établissements et services
- Examen de l'arrêté des comptes de l'association pour l'exercice 2015 à présenter pour approbation à l'Assemblée Générale
- La préparation de l'Assemblée Générale statutaire annuelle

- L'examen et la validation du programme d'orientations et d'actions 2016-2017 de l'association, de ses établissements et services, ainsi que des propositions budgétaires prévisionnelles 2017.
- Le suivi des travaux réalisés par les quatre commissions associatives.
- La validation d'un rapprochement entre l'ADSEAM et l'association ACJM
- Le suivi des négociations d'un CPOM du Pôle Protection de l'enfance et du Pôle médico-social.
- L'approbation de la signature du CPOM avec le Conseil départemental,
- L'examen de la situation du service logement
- La présentation du nouveau projet associatif 2016-2020
- La présentation d'un nouveau règlement de fonctionnement au Pôle adolescents
- La présentation d'un projet réseau Sud Manche Pays Virois : constitution d'un groupement de coopération entre l'ADSEAM, l'AGAPEI, l'APAEIA et l'APAEI.

**1.3 - Le bureau** du Conseil d'Administration s'est réuni douze fois au cours de l'année 2016 : 11 janvier, 1<sup>er</sup> février, 14 mars, 18 avril, 23 mai, 6 juin, 27 juin, 12 septembre, 3 octobre, 17 octobre, 14 novembre et le 14 décembre.

Les points portés à l'ordre du jour ont permis de traiter les nombreux dossiers liés à la fois à la vie associative ainsi qu'au fonctionnement, à l'évolution et au développement des activités des différents établissements et services de l'ADSEAM, notamment :

- Le suivi des négociations d'un CPOM du Pôle Protection de l'enfance et du Pôle médico-social.
- Le suivi des travaux réalisés par les quatre commissions associatives : communication, veille associative et prospective, affaires immobilières et du patrimoine, gestion des ressources humaines.
- Dans le cadre de la démarche qualité, la revue de projet 2015- 2016 ainsi que l'examen du programme d'orientations et d'actions 2016-2017 pour les établissements et services de l'association, à présenter au Conseil d'Administration.
- La préparation de la rencontre annuelle cadres/administrateurs organisée le 25 novembre
- La préparation des réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale statutaire
- La préparation de l'Assemblée Générale du 24 juin 2016.
- Le calendrier des réunions et instances associatives 2017 : bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale

- Le suivi des programmes immobiliers des établissements et services de l'association
- Le contrôle budgétaire trimestriel et le suivi de la réalisation de l'activité des établissements et services
- La préparation des budgets prévisionnels 2017 des établissements et services
- L'examen et la validation des comptes administratifs de l'exercice 2015 des établissements et services, ainsi que l'affectation des résultats proposée
- L'arrêté des comptes de l'association 2015 à présenter au Conseil d'Administration
- Le suivi des réunions et rencontres avec les instances représentatives du personnel, C.C.E, ainsi que le compte rendu de la négociation annuelle obligatoire avec les représentants syndicaux
- Le suivi des contentieux dans lesquels l'association est engagée.
- Les travaux sur la réécriture du projet associatif
- Les retours des réunions de territoire
- L'étude d'une coopération entre l'ADSEAM et l'association ACJM
- Les travaux d'accessibilité sur les sites
- Le renouvellement d'agrément pour l'accueil de personnes en service civique
- La réorganisation du service logement
- Le recrutement d'un chef de service à l'AEMO de Avranches
- La présentation de l'EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses)
- L'information sur le budget prévisionnel et les orientations stratégiques en terme de formation pour 2017
- L'information sur le contrôle URSSAF
- Le recrutement du responsable démarche et qualité
- La validation du plan pluriannuel investissement de l'IEM
- La validation du projet de service AEMO
- L'information sur la situation des foyers de Coutances et Cherbourg

#### **1.4 – Le Conseil de direction a tenu treize réunions en 2016 :**

7 janvier, 25 février, 10 mars, 31 mars, 12 mai, 20 juin, 4 juillet, 1<sup>er</sup> septembre, 28 septembre, 13 octobre, 10 novembre et le 15 décembre.

Réunit une fois par mois en moyenne afin de faire le point sur les différents projets de l'association et de traiter les questions d'actualité, le Conseil de direction se compose de la directrice générale, des trois directeurs de pôle, des responsables financier, qualité et ressources humaines et de l'assistante de direction.

Au cours de cette instance, toute décision relative au fonctionnement des trois pôles ou transverse à l'association peut être prise après échanges, discussions, confrontations...

Les projets y ont envisagés puis présentés, la situation spécifique de chaque pôle, tant en termes de gestion financière que de ressources humaines, est régulièrement abordée.

A titre d'exemple, sur l'année 2016, le conseil de direction a apporté une large contribution à l'élaboration du projet associatif mais aussi sur :

- la préparation des réunions des différentes instances associatives (Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale)
- la préparation du programme d'orientations et d'actions de l'association pour 2016-2017, ainsi que la revue de projet 2015-2016, programme dont le suivi et la réalisation sont coordonnés au siège par la responsable Qualité et Développement
- la préparation des négociations du CPOM protection de l'enfance et médico-social
- la préparation de la rencontre annuelle cadres/administrateurs du 25 novembre 2016.
- la préparation des budgets prévisionnels, ainsi que l'arrêté des comptes administratifs des établissements et services coordonnés au siège par le responsable financier
- le suivi de la mise en œuvre du programme GRH validé par la commission et coordonné au siège par la responsable des ressources humaines : plan de formation interne – entretien professionnel d'évaluation - validation des profils de fonction des chefs de service éducatif – suivi de l'activité des sites qualifiants – cartographie des emplois – préparation des plans de formation...
- le suivi du dossier de mise aux normes des infrastructures, vis-à-vis de la réglementation sur l'accessibilité des ERP.
- la préparation des rapports d'activité 2015 et l'organisation de l'Assemblée Générale
- la coordination des réponses apportées par l'ADSEAM aux appels à projets
- le suivi des travaux communs engagés avec l'ACSEA.
- la préparation des réunions des instances représentatives du personnel : Comité Central d'Entreprise, réunion de négociation annuelle
- les travaux sur la réécriture du projet associatif
- la mise en place de l'évaluation interne
- la situation des foyers de Coutances
- le recrutement du responsable démarche et qualité
- le suivi des réunions NAO
- point sur l'emploi personnes handicapées
- point sur les groupements et partenariat
- présentation de l'EPRD

- point sur le contrôle URSSAF
- l'organisation des permanences de direction pour l'association pendant les périodes de congés

### **1.5 – Les commissions associatives**

**Quatre** commissions ont été mises en œuvre sur l'association et permettent de faire participer tant les salariés que les administrateurs aux travaux associatifs par thèmes. Il s'agit de :

- la commission Communication
- la commission Veille et Prospective
- la commission des Affaires Immobilières et du Patrimoine
- la commission Gestion des Ressources Humaines.

Présidées par un membre du Conseil d'administration et animées par la Directrice générale, ces commissions travaillent sur les sujets d'actualité en privilégiant un regard croisé administrateur/salarié.

#### **- La commission Veille et Prospective**

##### Missions

- o Eclairer, conseiller le bureau et le Conseil d'Administration sur les évolutions nécessaires du projet associatif,
- o Informer les instances de l'association des réformes conséquentes concernant les activités déléguées de l'ADSEAM,
- o Informer des différents appels à projet pouvant concerner l'association
- o Promouvoir des actions, réflexions, groupes de travail, animations, formations en fonction des demandes ou des besoins nouveaux entrant dans le champ des interventions de l'ADSEAM,
- o Proposer toutes études, axes de réflexion ou d'orientation liés aux objectifs de l'ADSEAM,
- o Collaborer à tous travaux, réflexions internes ou externes contribuant à la réalisation des objectifs de l'ADSEAM.
- o Actualiser les connaissances quant à l'évolution des textes relatifs aux politiques sociales

- point sur le contrôle URSSAF
- l'organisation des permanences de direction pour l'association pendant les périodes de congés

### **1.5 – Les commissions associatives**

**Quatre** commissions ont été mises en œuvre sur l'association et permettent de faire participer tant les salariés que les administrateurs aux travaux associatifs par thèmes. Il s'agit de :

- la commission Communication
- la commission Veille et Prospective
- la commission des Affaires Immobilières et du Patrimoine
- la commission Gestion des Ressources Humaines.

Présidées par un membre du Conseil d'administration et animées par la Directrice générale, ces commissions travaillent sur les sujets d'actualité en privilégiant un regard croisé administrateur/salarié.

#### **- La commission Veille et Prospective**

##### Missions

- o Eclairer, conseiller le bureau et le Conseil d'Administration sur les évolutions nécessaires du projet associatif,
- o Informer les instances de l'association des réformes conséquentes concernant les activités déléguées de l'ADSEAM,
- o Informer des différents appels à projet pouvant concerner l'association
- o Promouvoir des actions, réflexions, groupes de travail, animations, formations en fonction des demandes ou des besoins nouveaux entrant dans le champ des interventions de l'ADSEAM,
- o Proposer toutes études, axes de réflexion ou d'orientation liés aux objectifs de l'ADSEAM,
- o Collaborer à tous travaux, réflexions internes ou externes contribuant à la réalisation des objectifs de l'ADSEAM.
- o Actualiser les connaissances quant à l'évolution des textes relatifs aux politiques sociales

## Composition

<b>Administrateurs</b>	<b>Direction Générale</b>	<b>Représentants des établissements et services</b>	<b>Représentant du Conseil de Direction</b>
Jean-Louis Rivière : Président de la commission	Hélène Le Dévéhat : Directrice générale	<u>Pôle Adolescents</u> : Sylvie Le Lay : psychologue	<u>Pôle Adolescents</u> : Philippe Reniaume : Directeur Valérie Lecoutour Directrice technique
Françoise Bertrand	Angéline Duchemin : secrétariat commission	<u>PMS</u> : Alain Fussien : chef de service éducatif Christophe Vallée : Chargé d'insertion SESSAD	<u>PMS</u> Bernard Lecointe, directeur
	Julien Richard : responsable Qualité et Développement	<u>AEMO</u> : Martine Lemperière : chef de service éducatif Muriel Langlois : éducatrice spécialisée	
		<u>CHRS</u> : Yann Girot : chef de service éducatif	

### Réunions en 2016 :

- 25 avril au siège à Saint-Lô,
- 10 octobre au siège à Saint-Lô.

En 2016, les réflexions et travaux de la commission veille et prospective ont porté notamment sur les thèmes suivants :

- Information sur les négociations du CPOM avec le Conseil départemental
- Présentation des propositions de l'ADSEAM en réponse aux appels à projet :
- **Appui à la santé pour les bénéficiaires du RSA** : l'objet de cet appel à projet est de favoriser la prévention et d'accompagner les personnes dans leur parcours de santé vers l'insertion sociale et/ou professionnelle. L'ADSEAM pilote ce projet sur le Nord Cotentin.
- **Contrat de ville d'Avranches** : nous avons renouvelé la demande pour l'année 2016 en proposant d'ouvrir le groupe de réflexion aux hommes, la thématique retenue étant l'égalité hommes / femmes. L'ADSEAM n'a pas été retenue.
- **PDSAR** : Plan Départemental d'Actions pour la Sécurité Routière. Dans le cadre de ses différentes politiques menées au titre de la prévention de la délinquance et de l'aide aux victimes et de la prévention routière, l'Etat est susceptible d'apporter son soutien financier aux porteurs de projets. L'ADSEAM a organisé une action de prévention routière au pôle médico-social le 19 mai 2016..
- **ARS Promotion à la santé** : renouvellement de demande de subvention pour la promotion de la santé pour des jeunes accueillis en IME, ITEP et étendu du projet pour les jeunes accueillis en IEM. La subvention a été refusée.

- **MAIF/Octalia** : Construction d'un rucher « pédagogique » et aménagement d'un environnement constitué de plantes mellifères. L'objectif est de sensibiliser les jeunes accueillis en IME et ITEP de l'importance, la fragilité et la nécessité de protéger l'écosystème lié à la pollinisation. L'ADSEAM a obtenu un financement pour ce projet.
- ⇒ **Fondation de France / Fondation GSK** : Le projet vise à proposer un lieu d'écoute et d'orientation, sur le territoire Nord Cotentin pour des jeunes âgés de 14 à 25 ans qui rencontrent des problématiques de santé: consommation de substances psychoactives, pratiques excessives et addictives (jeux vidéo, internet...), conduites à risque...L'objectif est :
  - d'améliorer l'accès aux soins pour les jeunes suivis par les établissements et services de l'ADSEAM en expérimentant un partenariat avec l'association « Au fil de l'eau » pour la mise en place d'un lieu d'écoute.
  - Permettre aux professionnels, en charge du suivi des jeunes, de proposer à ce public un lieu d'écoute avec des professionnels spécialisés (infirmier spécialisé, médecin psychiatre, psychologue) dans le but d'amorcer un premier dialogue, et ensuite d'orienter vers une structure de soin adaptée.
- **Programme LEADER** : projet développé par le syndicat mixte de la Baie du Mont Saint Michel.
- **Fondation de France : vie sociale et citoyenneté** : projet qui permettrait aux représentants des usagers (enfants, adolescents et adultes) et des familles d'accéder à des formations leur permettant de mieux s'investir dans les CVS, de faciliter la prise de parole pour mieux représenter leurs pairs, d'échanger sur des préoccupations communes. Faire des CVS des lieux de concertation décisionnelle.
- Information sur la réécriture du projet associatif
- Présentation de l'évaluation interne en 2016-2017
- Présentation du projet d'insertion socio-professionnel Cap Alternance
- Présentation des projets et perspectives à mettre en œuvre en 2016-2017 : procédure EIG, procédure bienveillance, le dossier de l'utilisateur...

#### - **La commission des Affaires Immobilières et du Patrimoine**

##### Missions

- Veiller à la bonne gestion du patrimoine immobilier de l'ADSEAM, affecté aux activités en direction des jeunes et adultes en difficulté,
- Elaborer les programmes d'investissements immobiliers de l'ADSEAM,
- Suivre et contrôler la réalisation des programmes immobiliers (études architecturales, devis, recherches...),
- Eclairer le bureau et le Conseil d'Administration sur toutes études ou projets liés aux affaires immobilières de l'ADSEAM.
- Suivre les études concernant la mise en conformité des infrastructures vis-à-vis des normes d'accessibilité et de la légionnelle.

Composition :

<b>Administrateurs</b>	<b>Direction Générale</b>	<b>Représentants des établissements et services</b>	<b>Représentant du Conseil de Direction</b>
Gilles Bigot : Président de la commission	Hélène Le Dévéhat : directrice générale	<u>PMS</u> : Bernard Lecointe : directeur Sophie Chesnel : chef de service administratif	<u>CHRS</u> : Stéphane Malherbe : directeur <u>PPE</u> : Philippe Reniaume directeur
	Angéline Duchemin : secrétariat commission		
Paul Lefilleur	Gilles Chanteloup : responsable administra- tif et financier		

Réunions en 2016 :

- o 17 mars au siège à Saint-Lô,
- o 13 octobre au siège à Saint-Lô,

Ces réunions constituent les instances régulières de fonctionnement de la commission et permettent de suivre et coordonner tous les programmes immobiliers de l'association. A côté de ces réunions, la commission, voire certains de ses membres, doivent fréquemment se mobiliser pour le suivi des chantiers, les rencontres avec les architectes, les visites des programmes en cours.

Projets immobiliers suivis par la commission immobilière en 2016 :

La commission a suivi l'ensemble des programmes immobiliers, d'acquisition, de construction, de gros travaux et d'entretien des établissements et services de l'association :

- Le suivi de la mise en œuvre du programme immobilier du Pôle médico-social, retenu et validé dans le Contrat Pluri-annuel d'Objectifs et de Moyens que nous avons signé en décembre 2010 :
  - Construction de l'IEM à saint Hilaire du Harcouet : la superficie des locaux est de 545 m2 avec une partie administration et une partie activité. Le coût du projet est de 1 250 000 euros avec le terrain. Le permis de construire a été déposé, les travaux devraient commencer fin avril 2017.
  - L'extension de la MAS : l'emménagement a eu lieu mi-juillet.
  - Les travaux de rénovation de la MAS devraient pouvoir commencer début 2017. La fin des travaux étant espérée pour l'été 2018 au plus tard.
  - La rénovation du site de Mortin : une étude des travaux à réaliser va être faite afin que le site soit accessible et viable au maximum car même si un réaménagement général est nécessaire, les financeurs n'ont aucune visibilité avant 2018.

- Les perspectives de relogement à Avranches : le projet est de reloger les services de l'association situés rue de la 4<sup>ème</sup> DBA à Avranches qui ne peuvent être mis aux normes d'accessibilité. Un projet est à l'étude avec la mairie d'Avranches.
- Les travaux de mise aux normes d'accessibilités (siège, Pôle médico-social, CHRS) : les travaux ont été réalisés pour le CHRS et le siège. Pour le pôle médico-social, un délai de mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité a été demandé. Un arrêté de la Préfecture de la Manche a été reçu le 27 novembre 2015 pour une prorogation de 30 mois à compter de cette date pour mettre en œuvre l'agenda. Pour le pôle protection de l'enfance, les travaux d'accessibilité ont été engagés sur le site de la Guérie.
- La mise à jour du dossier technique amiante : un contrat avait été signé avec l'APAVE pour la mise à jour des dossiers techniques amiante et malgré de multiples relances, rien n'a été fait. Il a été décidé de faire appel à un autre prestataire, SOCOTEC. Les dossiers techniques amiante doivent être mis à jour au plus tard en 2020 sur l'ensemble des sites.
- Le point sur la légionnelle : la législation impose à tous les établissements recevant du public, privés ou publics, de mettre en place des actions de contrôle et de prévention contre la légionellose. L'ADSEAM doit mettre en place ces contrôles au sein des différentes structures.
- Isolation thermique : l'isolation thermique a été réalisée au siège et au Pôle adolescent.

#### - La commission Communication

##### Missions

- Favoriser les échanges et la communication des différents établissements et services entre eux et avec les membres bénévoles, en optimisant la mobilisation des moyens existants et en proposant des outils nouveaux.
- Produire des réflexions et des propositions qui alimentent le projet associatif,
- Permettre de faire mieux connaître nos actions en facilitant la diffusion des informations et en encourageant les échanges entre les institutions.
- 

##### Composition

<b>Administrateurs</b>	<b>Direction Générale</b>	<b>Représentants des établissements et services</b>	<b>Représentant du Conseil de Direction</b>
	Hélène Le Dévéhat : directrice générale	<u>Pôle Adolescents</u> : Claire Hamel : éducatrice spécialisée Mickaël Giffard : éducateur spécialisé Jean-Marc Godet : chef de service éducatif	<u>PMS</u> : Bernard Lecointe : directeur

	Angéline Duchemin : secrétariat commission	<u>AEMO</u> : Evelyne Vallée : éducatrice spécialisée	
		<u>PMS</u> : Catherine Belliard : chef de service éducatif Nelly Mauduit-Joseph : secrétaire SESSAD Stéphane Royer : moniteur EPS Sylvain Laffilay : responsable multimédia	
		<u>CHRS Le Cap</u> : Yvonne Bausson Chef de service	
		<u>Service des FAS</u> : Elisabeth Le Fouler : éducatrice spécialisée	

Réunions en 2016 :

- 10 mars au siège à Saint-Lô,
- 14 octobre à Saint-Lô,

Au cours de l'année 2016, la commission communication a conduit et animé notamment les projets suivants :

- La réalisation des numéros 33 et 34 de la Lettre associative Horizons.
- L'actualisation du site Internet de l'ADSEAM.
- L'organisation de la réunion d'accueil des nouveaux salariés et la mise à jour du dossier d'accueil remis à chacun
- L'actualisation de la plaquette ADSEAM
- La préparation de l'assemblée générale 2016 avec la présentation du nouveau projet associatif.

- **La commission Gestion des Ressources Humaines**

Installée en 2007 dans la perspective de développer et d'accompagner la Gestion des Ressources Humaines (GRH) et la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) sur l'ensemble des établissements et services de l'association. Présidée par Françoise Bertrand, administrateur de l'association, l'animation de la commission et le suivi du programme d'actions GRH de l'association sont pilotés par Sandrine LEROY, responsable des Ressources Humaines, qui anime également les différents groupes de travail GRH.

Missions :

- Renseigner et informer le Bureau et le Conseil d'administration sur l'évolution générale des dispositions conventionnelles de notre secteur et de la cartographie de l'organigramme de l'association,
- Proposer au Bureau et au Conseil d'administration de l'association des actions, réflexions, ou autres initiatives susceptibles d'améliorer ou de faire évoluer la GPEC de l'ADSEAM, en tenant compte des qualifications, compétences, recrutements au regard des organigrammes autorisés : entretien d'évaluation annuel, mémento social, mobilité des personnels, suivi et développement du plan de formation associatif,...
- Accompagner et assister les instances de l'association sur toute situation statutaire exceptionnelle engageant les responsabilités d'employeur de l'ADSEAM.

Composition :

Administrateurs	Direction Générale	Représentants des établissements et services	Représentant du Conseil de direction
Françoise Bertrand - Présidente de la commission	Hélène Le Devehat - Directeur Général	<u>CHRS</u> : Yvonne Bausson – CSE	<u>CHRS</u> : Stéphane Malherbe - Directeur
Gilles Bigot	Angéline Duchemin - Secrétariat commission	<u>PMS</u> : Isabelle Kerbart – CSE Sophie Chesnel – Chef de service administratif	
Guy Deverre	Gilles Chanteloup – Responsable financier	<u>Pôle adolescents</u> : Nordine Laouamen – CSE Patrice Lefebvre – CSE	
	Sandrine Leroy – Responsable RH		

- **Composition des groupes de travail au 31/03/2016 :**

▪ **Groupe coordination site qualifiant**

Sandrine Leroy, Responsable Ressources Humaines  
 Catherine Belliard, Chef de Service Educatif au CRIPP  
 Marie-Paule Bertin, Educatrice au Pôle Adolescents  
 Anne-Fabienne Oriot, Directrice Technique PPE  
 Evelyne Vallée, Educatrice aux Services en Milieu Ouvert

▪ **Groupe prévention des risques psycho-sociaux**

- Sandrine Leroy, Responsable Ressources Humaines

- Elodie LEROY, Responsable Qualité et Développement
- Christophe Amiot, membre du CHSCT AEMO/FAS
- Ridha Chkimi, membre du CHSCT du Pôle Adolescents /CHRS
- Carole Destres, chef de service éducatif AEMO
- Sylvie Malherbe, Educatrice Spécialisée au Service des FAS
- Stéphane Malherbe, Directeur du Pôle Insertion
- Béatrice Mestres, Chef de Service Educatif au CRIPP
- Philippe Reniaume, Directeur du Pôle Protection de l'Enfance

**I. Récapitulatif des réunions liées à la GRH :**

<b>CALENDRIER 2016</b>		
<b>Commission GRH</b>	<b>Groupes de travail</b>	
	coordination site qualifiant	Prévention des Risques psychosociaux
19 octobre 2016	6 octobre 2016	19 avril 2016 17 juin 2016 14 novembre 2016

<b>CALENDRIER prévisionnel 2017</b>		
<b>Commission GRH</b>	<b>Groupes de travail</b>	
	coordination site qualifiant	Prévention des Risques psychosociaux
25 avril 2017	7 février 2017 7 avril 2017	12 juin 2017 11 décembre 2017

**1.6 – Les projets accompagnant le développement de nos activités, par Elodie LEROY, Responsable Qualité & Développement**

❖ **La Démarche Qualité**

Chaque année, au mois d'octobre, dans le même temps que nous engageons la préparation des budgets prévisionnels, le Conseil d'Administration examine la revue de projets qui concerne à la fois les projets communs à l'association ainsi que les projets particuliers à chaque établissement ou service de l'ADSEAM.

La revue de projet pour la période de septembre 2015 à août 2016, validée par le Conseil d'Administration, rend compte de manière plus exhaustive de l'ensemble des programmes d'actions et projets développés à l'ADSEAM au cours de l'exercice. Les principaux éléments de cette revue de projet ainsi que des plans d'actions sept. 2015-août 2016 se retrouvent détaillés dans chacun des rapports d'activité des pôles.

Cette année, du fait de l'arrivée d'une nouvelle personne sur le poste de Responsable Qualité et Développement, l'examen a été restreint au bilan des plans d'actions de l'année en cours et aux perspectives à prendre en compte pour l'année à venir.

Conformément à l'organisation voulue depuis plusieurs années, des comités de pilotage de la démarche Qualité sont également en place, et se sont réunis en 2016 sous la responsabilité de chacune des directions de l'ADSEAM :

- Au Pôle Médico-Social : les 23 février et 14 juin
- Au Pôle Protection de l'Enfance : les 10 mars et 28 juin
- Au Pôle Insertion : les 29 février et 22 juin

Au-delà de certaines thématiques travaillées spécifiquement, ces comités ont contribué à la formalisation et à l'évaluation de nos plans d'action annuels dans une logique d'amélioration continue.

En fin d'année 2016, une réflexion a été engagée sur l'évolution du fonctionnement de la démarche qualité actuelle au regard notamment du manque d'articulation des différents plans d'actions issus des documents institutionnels (projet d'établissement ou de service, rapport d'évaluation interne, rapport d'évaluation externe, CPOM, audits, ...) avec la revue de projets

Cette réflexion a été engagée en 2016 et se poursuit en 2017 en associant la direction des trois pôles de l'ADSEAM et l'ensemble des chefs de service.

En 2015, les instances de l'ADSEAM ont validé la mise en place d'une nouvelle démarche d'évaluation interne à partir de 2016 pour l'ensemble des établissements et services. La première session de formation des « Référents Evaluation interne » a eu lieu en 2016. La démarche d'évaluation interne a été engagée en 2016 au sein du CHRS, de la MAS et des FAS.

## ❖ **Le développement de projets**

### ○ **Les projets des établissements et services**

Au cours de l'année 2016, plusieurs établissements et services ont engagé un travail d'actualisation de leurs projets :

- Au pôle insertion : le service logement
- Au pôle médico-social : l'ITEP, l'IME, l'IEM

- Au pôle protection de l'enfance : l'Espace de Rencontre « Le Diapason »

Ces projets feront l'objet d'une validation par le Bureau de l'Association en 2017.

### o **Les appels à projets**

En vue de développer de nouvelles actions en direction des publics qu'elle accompagne, l'ADSEAM a proposé sa candidature pour plusieurs appels à projets en 2016 :

- Le Pôle Médico-Social a proposé son projet pour la construction d'un rucher pédagogique et l'aménagement d'un environnement constitué de plantes mellifère dans le cadre d'une demande de subvention sur le thème « Vivre la biodiversité grandeur nature ». Le financement de ce projet a été accordé par OCTALIA (une demande avait été faite en parallèle à la MAIF pour laquelle un refus a été donné).  
Il a également soumis un projet pour favoriser l'accès à l'éducation pour la santé et à la prévention des personnes accompagnées au sein de l'IME, l'ITEP et l'IEM à l'ARS Basse-Normandie dans le cadre de l'appel à projet « Promotion de la santé pour des adolescents et jeunes majeurs en situation de handicap ». Cela a été refusé.  
Enfin, dans le cadre du Plan départemental d'Actions pour la Sécurité Routière (DDTM), un financement partiel d'actions de prévention routière a été octroyé.
- Le Pôle Protection de l'Enfance et le Pôle Insertion ont sollicité un financement auprès de la Fondation de France et de la Fondation GSK pour la mise en place d'un lieu d'écoute destiné aux jeunes de 14 à 25 ans. Le projet n'a pas été retenu par la Fondation de France et la Fondation GSK n'a, pour le moment, pas transmis de réponse.
- Le Pôle Insertion a présenté son projet intitulé « ELLES & ILS » dans le cadre du contrat de ville d'Avranches. Son projet n'a pas été retenu.  
Une demande a également été réalisée pour le renouvellement de la subvention attribuée par le Conseil Départemental de la Manche pour accompagner un public bénéficiaire du RSA dans une démarche d'accès aux soins.

## **1.7 – Les instances représentatives du personnel**

En 2016, nous avons tenu sept réunions du Comité Central d'Entreprise au siège à Saint-Lô:

- le 21 janvier (CCE exceptionnel)
- le 26 avril (CCE exceptionnel),
- le 10 mai,
- le 23 juin (CCE exceptionnel),
- le 10 octobre (CCE exceptionnel),
- le 9 novembre (CCE exceptionnel)
- le 17 novembre.

La négociation annuelle avec les organisations syndicales s'est déroulée dans le cadre de huit réunions pour l'année 2016 au siège à Saint-Lô:

- le 5 avril,
- le 24 mai,
- le 14 et 30 juin,
- le 20 septembre,
- le 18 octobre,
- le 22 novembre,
- le 6 décembre.

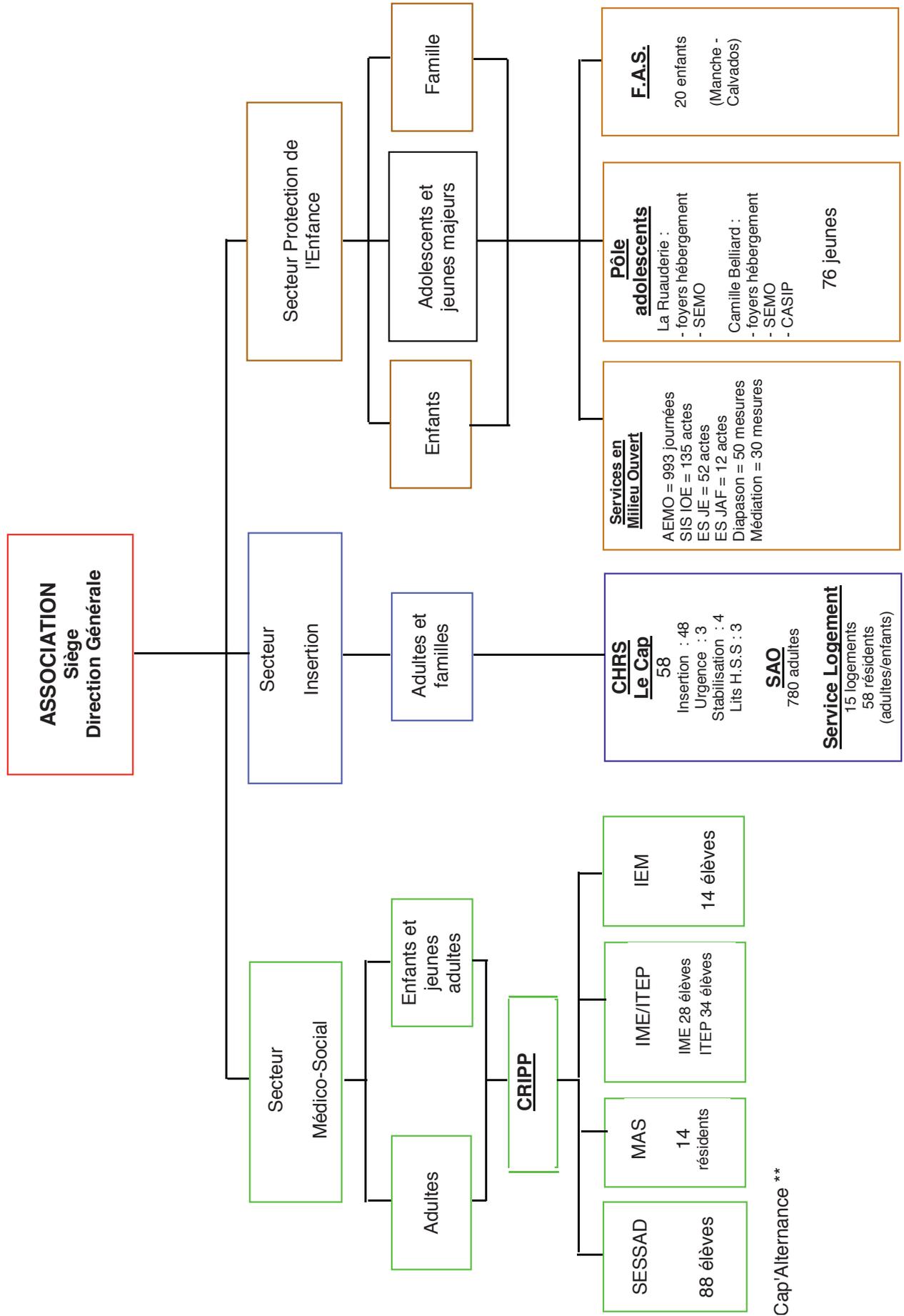
## **II ) Les activités de l'association**

### **2.1 – Les personnes accueillies et prises en charge dans les établissements et services**

Les activités de l'ADSEAM se déclinent sur trois secteurs répartis sur tout le territoire départemental :

- Pôle Protection de l'Enfance
- Pôle Insertion
- Pôle médico-social

# LES SECTEURS D'ACTIVITE DE L'A.D.S.E.A.M.



Cap/Alternance \*\*

\*\* Groupement de coopération social et médico-social

SIAO 50 \*\*

La distribution de l'activité des trois secteurs d'intervention :

**Tableau 1 : nombre de personnes suivies en 2016**

Etablissements ou services	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2016/2015
FAS	38 jeunes	39 jeunes	37 jeunes	30 jeunes	23 jeunes	20 jeunes	18 jeunes	18 jeunes	-2
AEMO	1764 jeunes	1859 jeunes	1809 jeunes	1713 jeunes	1 598 jeunes	1 583 jeunes	1 539 jeunes	1407 jeunes	-132
SIS IOE	164 mineurs	172 mineurs	149 mineurs	55 mineurs					
SIS MJJE				93 mineurs	156 mineurs	175 mineurs	192 mineurs	190 mineurs	-2
SES JE	90 mineurs	87 mineurs	83 mineurs	5 mineurs					
Espace de Consult. Familiales				24 adultes et enfants	26 adultes et enfants	37 adultes et enfants	0		
Diapason Cherbourg	42 mineurs	52 mineurs	48 mineurs	51 mineurs	53 mineurs	55 mineurs	61 mineurs	54 mineurs	-7
Diapason Avranches	33 mineurs	39 mineurs	32 mineurs	16 mineurs	30 mineurs	41 mineurs	29 mineurs	29 mineurs	0
Médiation Familiale (Cherbg, Avranc, Coutances)	40 adultes	98 adultes	128 adultes	180 adultes	124 adultes	162 adultes	143 adultes	123 adultes	-20
Pôle adolescents	135 jeunes	128 jeunes	143 jeunes	153 jeunes	151 jeunes	171 jeunes	170 jeunes	157 jeunes	-13
IME / ITEP	65 jeunes	64 jeunes	67 jeunes	71 jeunes	80 jeunes	77 jeunes	73 jeunes	74 jeunes	+1
IEIM	16 jeunes	16 jeunes	16 jeunes	16 jeunes	16 jeunes	18 jeunes	17 jeunes	16 jeunes	-1
MAS	14 adultes	14 adultes	14 adultes	15 adultes	14 adultes	14 adultes	14 adultes	14 adultes	0
SESSAD	98 jeunes	95 jeunes	97 jeunes	115 jeunes	101 jeunes	104 jeunes	106 jeunes	112 jeunes	+6
CHRS Le Cap	286 adultes	429 adultes	420 adultes	587 personnes	421 personnes	379 personnes	394 personnes	416 personnes	+22
Service d'Accueil et d'Orientat	379 adultes	449 adultes	480 adultes	680 personnes	780 personnes	758 personnes	1147 personnes	1355 personnes	+208
Service logement	57 adultes	51 adultes	58 adultes	43 personnes	35 personnes	41 personnes	42 personnes	39 personnes	-3
Lits Halte Soins Santé			8 personnes	14 personnes	14 personnes	13 personnes	10 personnes	17 personnes	+7
Coordination de soin						48 personnes	72 personnes	104 personnes	+24
<b>Total</b>	<b>3247</b>	<b>3604</b>	<b>3585</b>	<b>3861</b>	<b>3622</b>	<b>3696</b>	<b>4027</b>	<b>4125</b>	<b>88</b>

**Tableau 2 : nombre de journées et d'actes réalisés en 2016**  
(valeur interne)

Etablissements	Conseil départemental 50		Conseil départemental autres départements		DDCS		PJJ		Justice		CPAM		Ecart		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Jnées	Actes	%
FAS	4 392	4 141	2 562	2 514									-299		-4
AEMO	302 875	308 018	5 949	1 459									653		0,21
SIS MIJIE					190	190								0	0
Espace Cons.Fam.															
Diapason (Chrb et Avranc)							50	61						11	22
Médiation familiale (Chbg. Avr. Cout)							60	61						1	1,6
Pôle Adolescents	15 423	12 294		370			971	629					-3101		-18,91
IME/ITEP	208	686									11 380	10 729	-173		-1,49
IEM	374	382	71	61							2 176	2 216	38		1,45
MAS											3 706	3 783	77		2,07
SESSAD											11 280	11 365	85		0,75
CHRS Le Cap															
Service d'Accueil et d'Orientation															
Service Logement															
Lits Halte Soins Santé															
<b>Total nb jnées</b>	<b>323 272</b>	<b>325 521</b>	<b>8 582</b>	<b>4 404</b>	<b>20 111</b>	<b>17 223</b>	<b>971</b>	<b>629</b>	<b>110</b>	<b>122</b>	<b>18 357</b>	<b>17 715</b>	<b>-108</b>		<b>-9,86</b>
<b>nb actes</b>							<b>190</b>	<b>190</b>	<b>110</b>	<b>422</b>	<b>11 280</b>	<b>11 365</b>			

**Activité 2016**  
 Nb de journées prévues 371 293 Nb d'actes prévus 11 580  
 Nb de journées réalisées 365 492 Nb d'actes réalisés 11 677

Ecart -5 801 Ecart 97

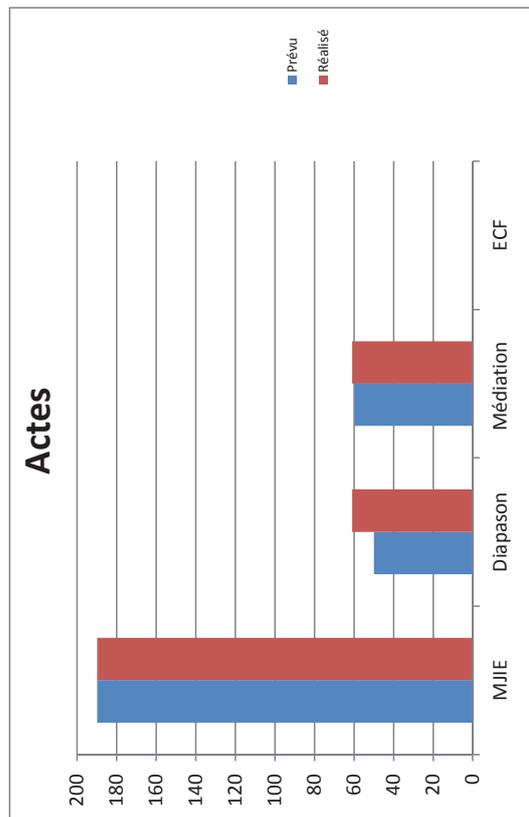
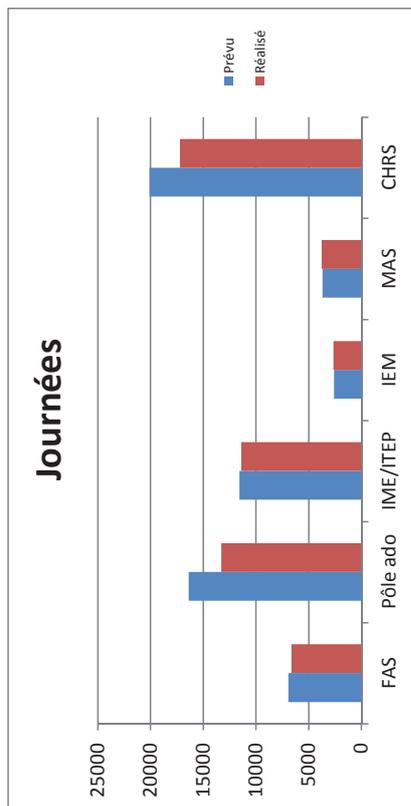
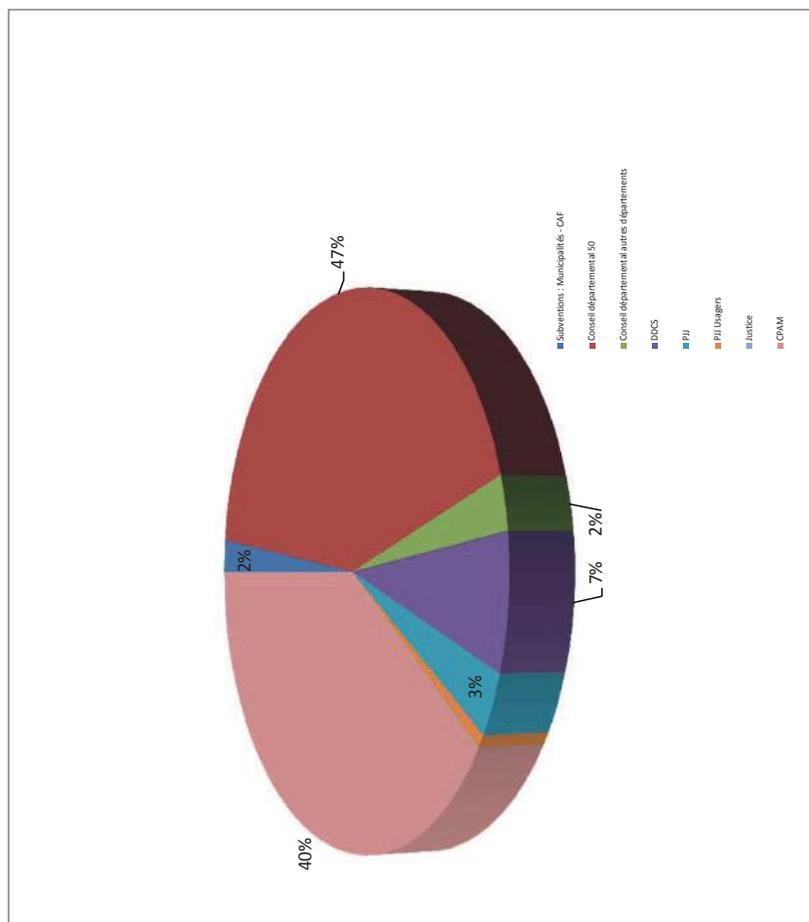


Tableau 3 : recettes par organismes payeurs (Facturation) en K€ - année 2016

Etablissements	Subventions : Municipalités - CAF	Conseil départem ental 50	Conseil départemental autres départements	DDCS	PJJ	Usagers	Justice	CPAM	TOTAL
FAS		519	297						816
AEIMO		2 689	14						2703
SIS MJIE					435				435
Diapason (Cherb et Avranc)	26	14					11		51
Médiation familiale (Chbg, Avr, Cout)	27	5,7				5,9			38,6
Pôle Adolescents		3 235	78		127				3440
IME/ITEP		163,5				11,5		3 059	3234,0
IEM		129,6	23			6,4		771,6	930,6
IMAS						62,6		1002	1064,6
SESSAD								1396,8	1396,8
CHRS Le Cap	63			1 160		34			1257
Service d'Accueil et d'Orientation	143					9			152
Service Logement	52								52
Lits Haute Soins									
Santé + coordi- nateur de soins			49					94	143
<b>Total</b>	<b>311</b>	<b>6 756</b>	<b>461</b>	<b>1 160</b>	<b>562</b>	<b>129</b>	<b>11</b>	<b>6 323</b>	<b>15 713,60</b>

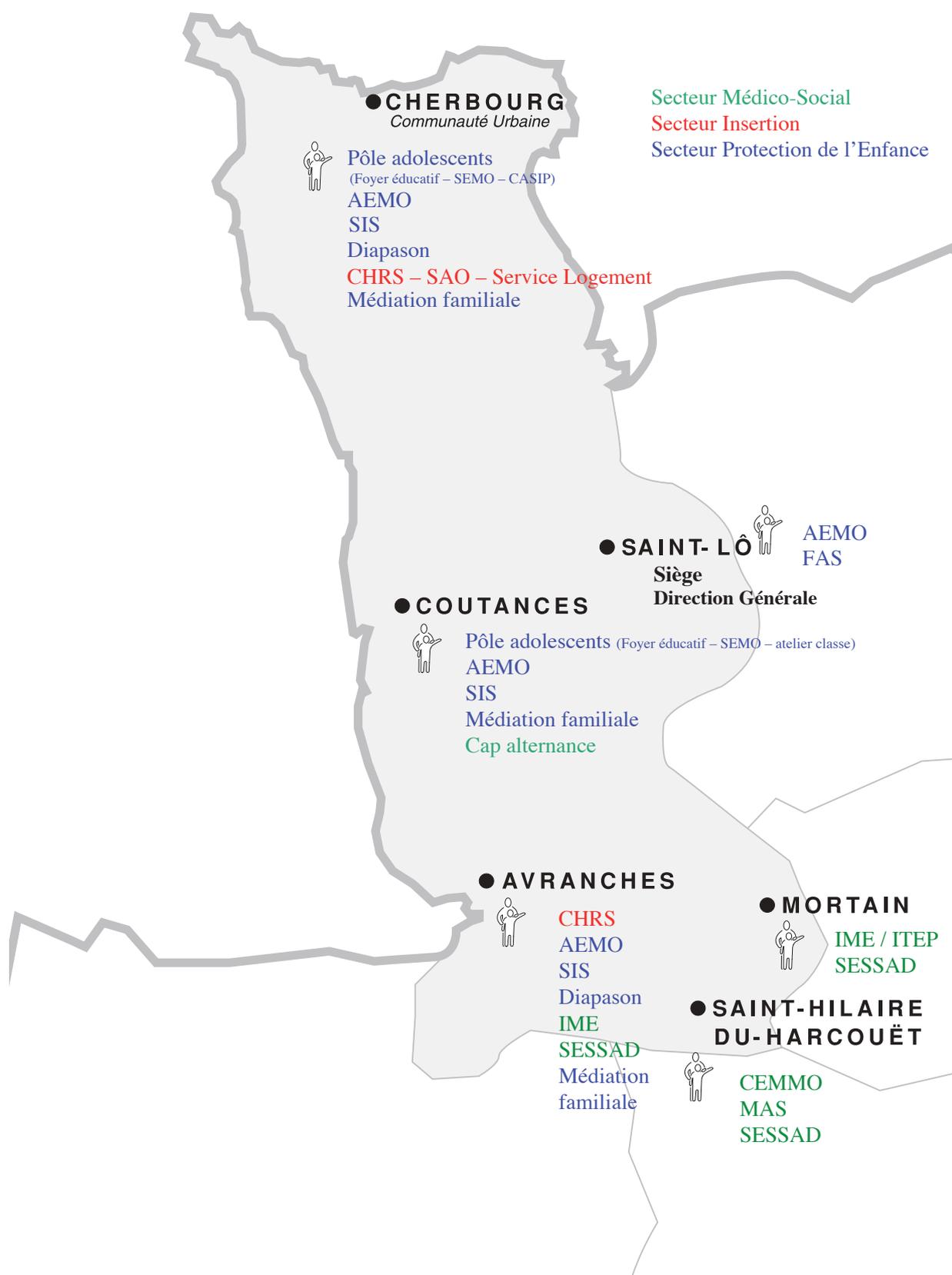


La vocation de l'ADSEAM, au niveau de chacun de ces pôles est d'accueillir et d'accompagner des enfants, des adolescents, des adultes en situation de handicap ou de grande difficulté.

### **Commentaires relatifs à l'activité en 2016**

Les activités de l'association sont relativement stables, seul le Pôle adolescent accuse une baisse d'activité notable qu'il conviendra de redresser.

## Implantation géographique des activités de l'ADSEAM



## **2.2 – La vie inter associative**

Par l'intermédiaire de ses différents représentants, administrateurs, directeurs ou directeur général, l'ADSEAM participe à de nombreuses instances associatives sur les différents champs dans lesquels elle intervient. Propices à faire connaître l'association mais aussi à se positionner dans les évolutions des politiques publiques, ces instances sont les suivantes :

- **La Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE).**  
Fondée en 1948, l'UNASEA devenue CNAPE en 2010, est une fédération d'associations, le lieu de rencontres et le porte-parole des associations qui développent des actions socio-éducatives, sociales et médico-sociales en faveur des enfants, des adolescents et des adultes. La CNAPE regroupe 1 006 établissements et services, animés par 8 000 bénévoles et 28 000 professionnels accueillant chaque année plus de 280 000 enfants, adolescents et adultes en difficulté.

Représentants de l'ADSEAM :

- Gilles BIGOT - Président
- Hélène LE DEVEHAT - directrice générale

- **La CoRAPE (ou CNAPE régionale)**  
Dans chaque région est installée une Conférence Régionale des Associations de Protection de l'Enfant (CoRAPE) qui est à la fois une instance de débats, de réflexions et de propositions et le relais de la CNAPE sur le territoire régional.  
La CoRAPE favorise une dynamique régionale de réflexion et contribue ainsi à la détermination des positions nationales de la CNAPE.

Représentant de l'ADSEAM :

- Hélène LE DEVEHAT - directrice générale

- **La Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FARS).**  
Cette fédération a construit un réseau dispensant une vraie mission de service public : accueil, hébergement, insertion professionnelle et sociale, accès au logement et à l'emploi. L'ADSEAM est également engagée au sein de la FARS Basse-Normandie.

Représentants de l'ADSEAM :

- Gilles BIGOT - président
- Stéphane MALHERBE - directeur du CHRS Le Cap

- **Le Syndicat des Employeurs Associatifs de l'Action Sociale et Médico-sociale (SYNEAS),** créé en janvier 2010, regroupe deux syndicats d'associations employeurs, le SOP et le Snaséa, qui ont décidé d'unir leurs forces et leurs compétences afin d'être un acteur majeur dans le secteur associatif sanitaire, social et médico-social, défendre les intérêts professionnels de leurs adhérents et les représenter auprès des pouvoirs publics. Le SYNEAS est dans une dynamique de rapprochement avec l'UNAPEL, pour former une seule organisation syndicale, en 2016, NEXEM.

Représentants de l'ADSEAM :

- Gilles BIGOT - président
- Hélène LE DEVEHAT - directrice générale

- **L'Union des Fédérations et Syndicats Nationaux d'Employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social (UNIFED)**

L'UNIFED regroupe les différentes organisations d'employeurs du secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif : FEHAP - FNCLCC - FEGAPEI - SYNEAS - Croix Rouge Française - Unicancer, qui constituent depuis le 15 juin 1993 la branche professionnelle de notre secteur. L'UNIFED représente 7000 associations adhérentes, 19 250 établissements, 682 500 salariés.

Représentant de l'ADSEAM :

- Hélène LE DEVEHAT - directrice générale

- **Le Centre Régional d'Etudes et d'Actions pour l'Insertion (CREAI).**

Association régionale, le CREAI est pour les associations adhérentes un lieu de réflexion et d'analyse des besoins, d'étude et de recherche, de formation, de rencontre au service des responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique en faveur des personnes handicapées et inadaptées à l'échelon régional.

Représentant de l'ADSEAM :

- Hélène LE DEVEHAT - directrice générale

- **L'Union Régionale Interfédérale des œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS)**

Au sein de l'URIOPSS l'Union régionale de Basse-Normandie a pour mission de regrouper l'ensemble des associations, des établissements et des services sans but lucratif œuvrant dans le domaine sanitaire, social et médico-social.

Représentants de l'ADSEAM :

- Gilles BIGOT - président
- Hélène LE DEVEHAT - directrice générale

- **L'association départementale des Centres Médicaux Psycho Pédagogiques de la Manche (CMPP).** Depuis sa création, cette association est constituée à part égale de représentants des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) et des représentants de l'ADSEAM. La présidence de l'association est traditionnellement dévolue à un représentant de l'association des PEP.

Représentants de l'ADSEAM :

- Gilles BIGOT - président
- Jean-Louis RIVIERE - vice-président
- Paul LEFILLEUR - vice-président
- Antoine DEMORTREUX - administrateur
- Françoise BERTRAND - administratrice
- Guy DEVERRE - administrateur
- Thierry QUESNEL - administrateur
- Michel ERAMBERT, administrateur
- Jean GOUAULT - administrateur
- Hélène LE DEVEHAT - directrice générale en qualité de conseillère technique

- **La Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux (FENAMEF).**

Les objectifs de la FENAMEF sont de fédérer, promouvoir, consulter et informer des associations et organismes de médiation familiale.

Représentant de l'ADSEAM :

- Philippe RENIAUME – directeur des Services en Milieu Ouvert

- **La Fédération Française des Espaces Rencontre (FFER).**

Le but de la FFER est de regrouper les Espaces Rencontre, de les représenter sur les plans national et international, de les soutenir dans leur évolution, leurs recherches et leur professionnalisme.

Représentant de l'ADSEAM :

- Philippe RENIAUME – directeur des Services en Milieu Ouvert

- **L'Association Nationale des Placements Familiaux (ANPF).**

L'ANPF regroupe des personnes physiques ou des membres institutionnels intervenant dans le champ du placement familial dans le souci de développer la réflexion sur les pratiques.

Représentant de l'ADSEAM :

- Jean-Marc GODET – chef de service des FAS

- **L'Association Pour la Médiation Familiale (APMF)**

L'APMF a pour objet de promouvoir la médiation familiale, de garantir l'éthique de la profession et de poursuivre les recherches concernant la professionnalisation de la fonction de médiateur familial.

Représentant de l'ADSEAM :

- Philippe RENIAUME – directeur des Services en Milieu Ouvert

- **L'Association Alternance Formation Apprentissage Handicap (ALFAH)**

Pilote le dispositif régional d'accompagnement des jeunes handicapés en apprentissage et l'observatoire régional de l'emploi des travailleurs handicapés.

Représentant de l'ADSEAM :

- Bernard LECOINTE – directeur du PMS

- **Association ARRIMAGE**

Groupe d'entraide mutuelle pour jeunes adultes en difficulté psychologique et sociale

Représentant de l'ADSEAM :

- Philippe RENIAUME – directeur du Pôle adolescents

- **L'Organisme Central de Technologie, d'Apprentissage, de Promotion et d'Education en faveur des Personnes Handicapées (OCTAPEH)**

Représentant de l'ADSEAM :

- Bernard LECOINTE – directeur du PMS

L'ADSEAM est également engagée, présente et représentée au sein de divers organismes professionnels et commissions départementales, citons notamment :

- **Le comité départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH)**

Installé depuis le 16 octobre 2003 conformément aux dispositions prévues par le décret n° 2002-1387 du 27/11/2002, le CDCPH a notamment pour rôle d'être informé, de donner un avis et de formuler des propositions sur les orientations de la politique du handicap et sur les mesures à mettre en œuvre, au niveau départemental. La composition du CDCPH 50 a été renouvelée pour 3 ans en décembre 2014.

Représentants de l'ADSEAM :

- Titulaire : Bernard LECOINTE - Directeur du PMS

o **Commission Exécutive de la Maison Départementale des personnes handicapées (COMEX)**

Installée le 20 décembre 2005, la COMEX est chargée de l'administration de la Maison Départementale des Personnes Handicapées : organisation, budget, convention, ...

Représentants de l'ADSEAM :

- Gilles BIGOT - Président

o **Commission Départementale Consultative des Gens du Voyage**

La composition de la commission a été renouvelée par arrêté préfectoral le 1<sup>er</sup> février 2012.

Représentants de l'ADSEAM :

- Titulaire : Hélène LE DEVEHAT - directrice générale
- Suppléant : Julien RICHARD - responsable qualité & développement

o **Maison des adolescents de la Manche**

Participation au « Comité stratégique et de recherche » chargé de :

- donner un avis sur le fonctionnement de la Maison des adolescents
- apprécier l'efficacité du travail de coordination et de réseau
- souligner les manques ou les incohérences du dispositif
- proposer des activités adaptées aux besoins et/ou aux attentes des adolescents, des parents et des professionnels.

Représentant de l'ADSEAM :

- Philippe RENIAUME - directeur des Services en Milieu Ouvert
- Paul LEFILLEUR - vice président

o **Le Conseil de Développement du Pays du Cotentin**

Représentant de l'ADSEAM :

- Françoise BERTRAND, administrateur

o **Le Conseil de Développement du Pays de la Baie du Mont St Michel**

Représentant de l'ADSEAM :

- Jean-Louis RIVIERE - vice-président
- Bernard LECOINTE, directeur du CRIPP, suppléant

o **Le Conseil de Développement du Pays du Coutançais**

Représentant de l'ADSEAM :

- Philippe RENIAUME - directeur du Pôle adolescents

o **Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CAPEX)**

Représentants de l'ADSEAM :

- Titulaires : Stéphane MALHERBE (Cherbourg) - directeur du pôle insertion

Yvonne BAUSSON (Avranches) - chef de service

- Suppléants : Dominique BLANCHARD (Cherbourg) - éducateur spécialisé  
Patricia LESERVOISIER (Avranches) - éducatrice spécialisée

o **Conférence de Territoire de la Manche (ARS)**

La conférence de territoire, selon l'article L 1434-17 du code de la santé publique :

- Contribue à mettre en cohérence les projets territoriaux de santé avec le projet régional de santé et les programmes nationaux de santé publique,
- Fait toute proposition au directeur général de l'agence régionale de santé sur l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et la révision du projet régional de santé.
- Favorise la signature de contrats locaux de santé notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

Représentant de l'ADSEAM :

- Hélène LE DEVEHAT, directrice générale, membre titulaire au sein du collège n°2 : au titre de gestionnaire de services et d'établissements sociaux et médico-sociaux.

o **Commission de Sélection d'appel à projet au titre des activités autorisées par le Préfet de la Manche**

Représentants de l'ADSEAM :

- Titulaire : Gilles BIGOT - Président
- Suppléant : Hélène LE DEVEHAT - directrice générale, représentant l'ADSEAM au titre de représentants d'associations participant au Programme départemental Accueil Hébergement Insertion (PDAHI).

o **Centre de Formation des Apprentis (CFA) des métiers du social**

Représentant de l'ADSEAM :

- Bernard LECOINTE - directeur du PMS

Dans le cadre de ses différents mandats, l'association a participé régulièrement aux réunions des différentes instances associatives où elle est représentée. Nous sommes également associés, dans la mesure des disponibilités des uns et des autres, mais aussi en fonction des thèmes proposés, à des travaux de réflexion, journées d'études, rencontres, séminaires, commissions de travail.

Contribuant à la vie régionale des associations de notre secteur professionnel, nous participons à l'animation régionale des mouvements nationaux auxquels nous sommes adhérents. Nous avons ainsi participé en 2016 aux réunions de la délégation régionale de la CNAPE (Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant). La CNAPE est un mouvement associatif national, au sein duquel se retrouvent les associations particulièrement concernées par les activités relevant de la Protection de l'Enfance.

Engagés depuis plusieurs années dans la participation à deux groupements de coopération sociale et médico-sociale, nous avons participé en 2016 aux réunions et assemblées du

groupement Cap'Alternance et du groupement Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO 50).

Le groupement inter-associatif Cap'Alternance est composé en 2016 :

- l'ADSEAM, Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche,
- l'AAJD, Association pour l'Aide aux Adultes et Jeunes en Difficulté.
- L'ACAS, Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale.

Le groupement Cap'Alternance s'est réuni en comité directeur au siège de l'ADSEAM les 8 mars, 7 juin et 10 octobre.

Le groupement de coopération SIAO 50, créé en 2010, pour animer le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, est chargé de garantir sur l'ensemble du département l'insertion et l'accès au logement des personnes sans abri. Le groupement est aujourd'hui constitué des partenaires suivants :

- L'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche gérant le CHRS Le Cap
- L'association Femmes gérant le CHRS Louise Michel
- L'association du Centre d'Accueil de Coutances gérant le CHRS Le Prépont
- Le Centre Communal d'Action Sociale gérant le CHRS Villa Myriam

Le groupement SIAO 50 s'est réuni en conseil d'administration au siège de l'ADSEAM les 3 février, 4 mai, 1<sup>er</sup> juillet et 26 octobre.

### **2.3 – Les relations avec les pouvoirs publics**

Que ce soit dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, des tarifications mais aussi des contributions à la réalisation, élaboration et construction politiques publiques, l'ADSEAM veille à entretenir de bonnes relations avec les différentes autorités qui travaillent avec elle : l'ARS, le département, les magistrats, les services de l'Etat, les municipalités.

## **III) Données concernant le personnel**

### **✂ Effectifs de l'ADSEAM au 31 décembre 2016**

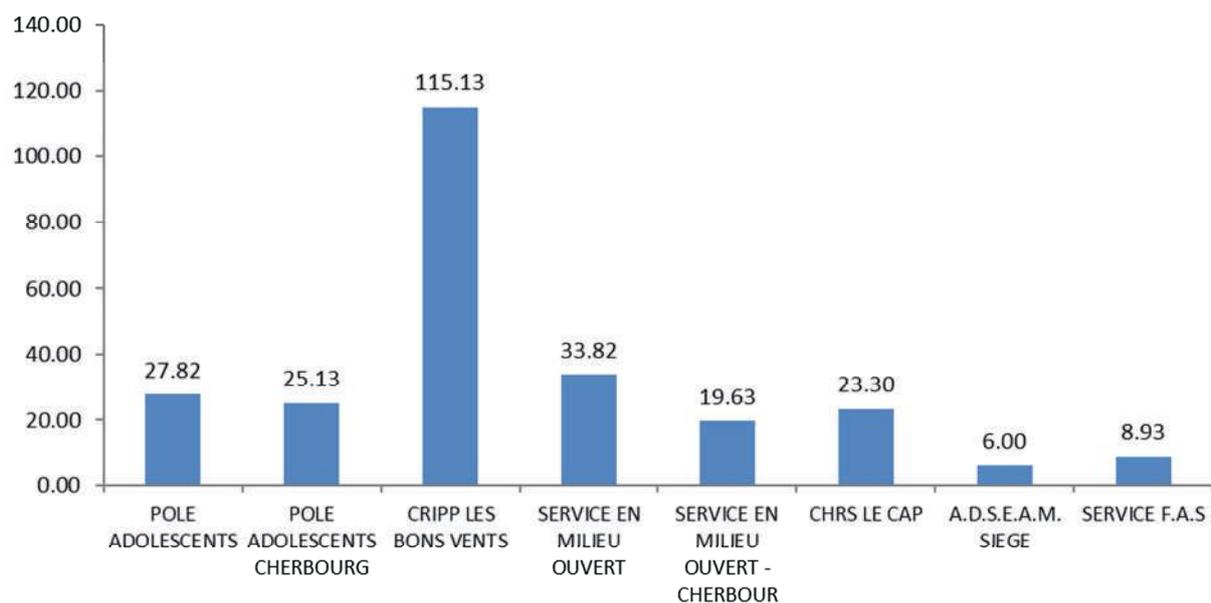
Données issues de la DADS-U : tous les salariés présents au 31 décembre 2016

## Evolution des effectifs et des ETP au 31 décembre

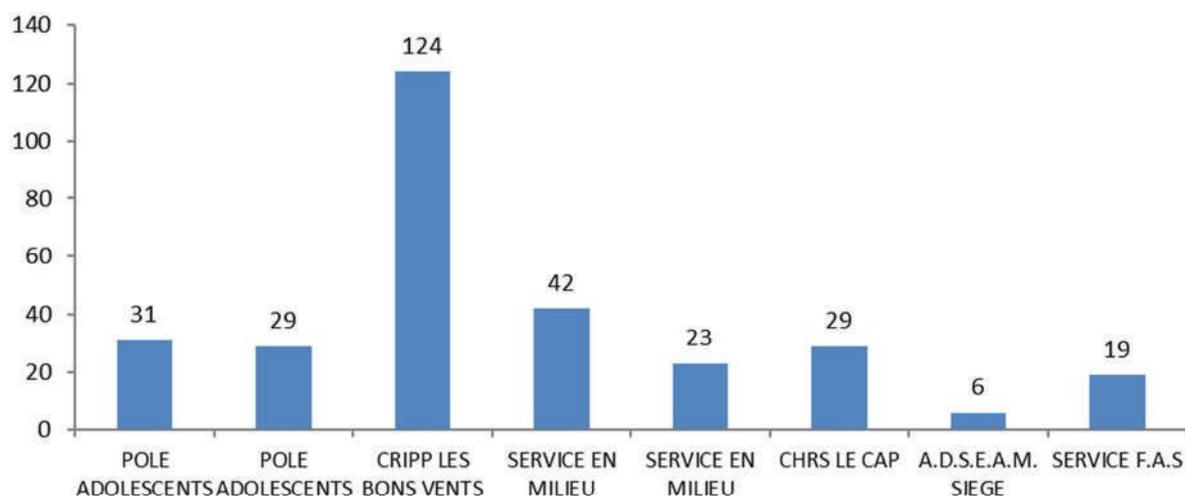
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de salariés en CDI	306	307	300	297	295	295
Nombre de salariés en CDD (CDD remplacement exclus des ETP à partir de 2015)	29	26	28	19	8	8
<b>Total en effectif</b>	<b>335</b>	<b>333</b>	<b>328</b>	<b>316</b>	<b>303</b>	<b>303</b>
ETP hors contrats aidés	276.71	275.18	273.00	253.00	254.02	253.84
ETP contrats aidés *	5.83	6.83	8.13	5.90	5.60	5.91
<b>Total en ETP (CDD remplacement exclus des ETP à partir de 2014)</b>	<b>282.54</b>	<b>282.01</b>	<b>281.13</b>	<b>258.90</b>	<b>259.62</b>	<b>259.75</b>
Soit une évolution en %		-0.19%	-0.31%	-7.91%	0.28%	0.05%

\* contrats aidés : CAE, contrat de professionnalisation

## Equivalent Temps Plein par établissement



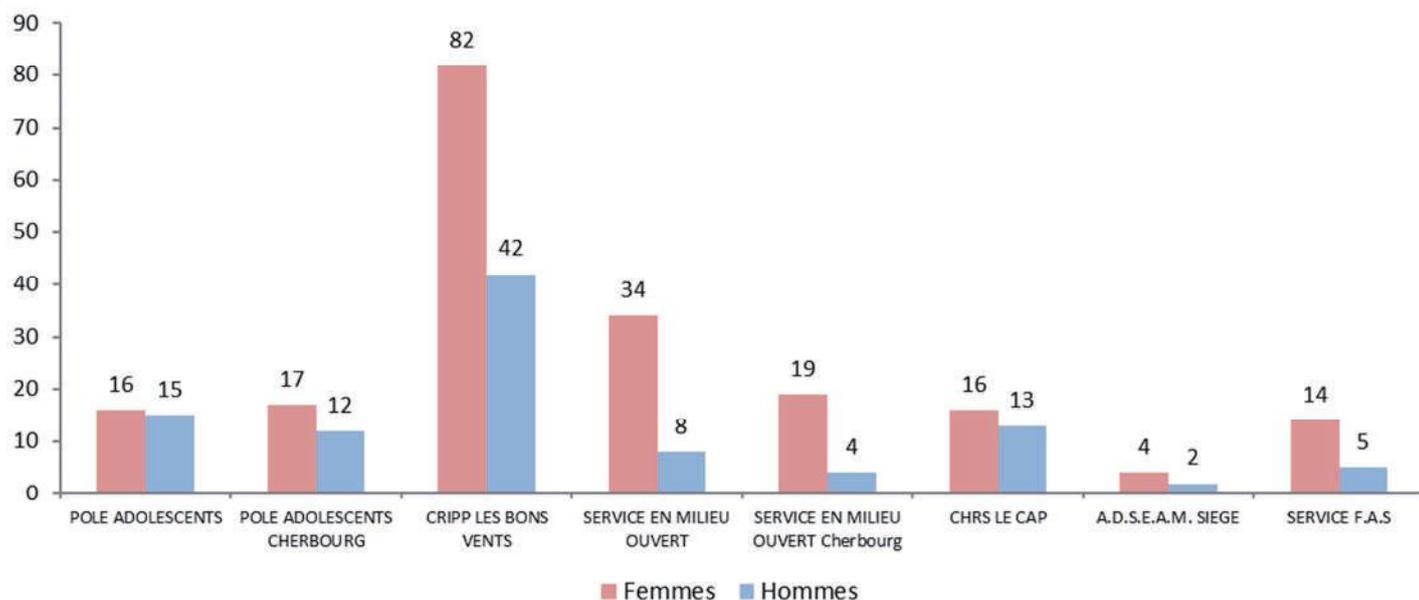
## Effectifs en nombre par établissement



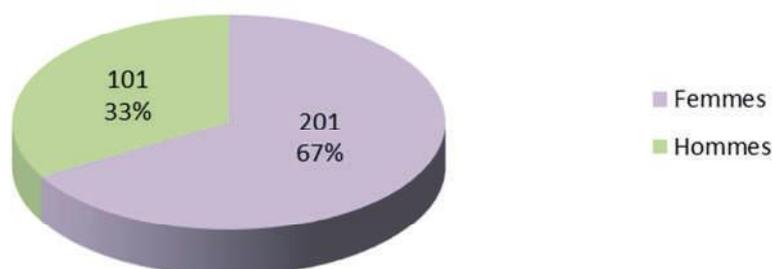
## ☞ La répartition femmes/hommes

Répartition des effectifs par sexe et par établissement en nombre (CDI, Contrat aidés et CDD surcroit, présents au 31/12/2016)

### Effectifs par établissement



### Effectifs en nombre par sexe



## ☞ Plan de formation intra associatif

En 2016, le plan de formation intra associatif a permis de former 58 salariés (un salarié peut être compté autant de fois qu'il a suivi de formation) pour un budget total de 5 552.25€ dont 4 037.25€ pris en charge par UNIFAF.

Répartition des salariés par action de formation	CHRS	CRIPP	DIRECTION GENERALE	FAS	AEMO	PADO	Total général
SST INITIAL	0	0	0	0	0	0	0
MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES SST	4	9	1	0	2	2	18
MANIPULATION DES EXTINCTEURS	4	4	0	0	7	6	21
VALORISATION DES ROLES SOCIAUX	0	0	0	0	0	0	0
CEGI FIRST EPRD	0	0	0	0	0	0	0
1 JOUR POUR MAITRISE LES FONDAMENTAUX DU PASSAGE A LA RETRAITE	0	3	0	0	2	0	5
EVALUATION INTERNE	2	2	2	1	5	2	14
LOGICIEL GESTION DOSSIER USAGER	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>58</b>
<b>Part en %</b>	17,24%	31,03%	5,17%	1,73%	27,59%	17,24%	100,00%

## IV) Perspectives

Le projet associatif, validé lors de l'Assemblée générale de juin 2016 prend désormais vie et servira de base pour réécrire les projets d'établissements. Il sera un support dans la réalisation des évaluations internes à poursuivre en 2017, constituera un fil conducteur pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité.

### Le Pôle médico-social :

La signature du CPOM 2, dont les négociations ne sont pas encore abouties et qui sont rendues complexe par le regroupement des deux Normandie en une seule région, sera la base de nouvelles actions dans le champ du handicap. Les chantiers immobiliers en cours devraient permettre d'améliorer sensiblement le quotidien des personnes accueillies et les conditions de travail des salariés.

### Le pôle Protection de l'enfance :

L'aboutissement des négociations CPOM avec le Conseil départemental permet de poser le cadre de notre intervention dans ce secteur, d'asseoir les activités du pôle et d'utiliser le levier de l'immobilier pour répondre toujours mieux aux besoins des enfants et jeunes accueillis.

### Le Pôle insertion :

Les évolutions mises en œuvre dans les services de l'insertion, la mise en place des baux glissants, la réponse à des nouveaux appels à projet sont de nature à fortifier et pérenniser ce pôle pour lequel

les financements restent toujours aléatoires. Néanmoins, l'implication des personnes vient contrebalancer ces incertitudes.

La Directrice générale,  
Hélène LE DEVEHAT



- Direction Générale
- CRIPP
- LE CAP
- POLE ADO
- FAS
- SMO



## **Pôle Protection de l'Enfance**

12 rue de la Guérie – B.P 207

50202 COUTANCES Cedex

Directeur:

Monsieur Philippe RENIAUME







## **LE POLE PROTECTION de l'ENFANCE**

**SERVICES en MILIEU OUVERT  
POLE ADOLESCENTS  
FAMILLES d'ACCUEIL SPECIALISEES**

# **RAPPORT ACTIVITE 2016**

*Ce document sera présenté à l'Assemblée Générale du 16 juin 2017.*

# I. Préambule : Présentation des Services

## LES SERVICES en MILIEU OUVERT

Les Services en Milieu Ouvert de l'ADSEAM regroupent plusieurs activités :

- **Les actions éducatives en milieu ouvert**
  - ⇒ Administratives : dans le cadre de l'Action Educative à Domicile l'AEP (Action Educative Préventive)
  - ⇒ Judiciaires : l'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO)
  
- **L'investigation spécialisée (SIS)**
  - La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (M.J.I.E)
  
- **L'espace lien familial**
  - ⇒ **Deux espaces rencontre parents/enfants** :
    - Le diapason de Cherbourg
    - Le diapason d'Avranches
  
  - ⇒ **Le service de Médiation Familiale** :
    - A Cherbourg, Coutances et Avranches.

Ces activités sont différenciées et disposent de moyens adaptés. Le personnel affecté à chaque activité est un personnel formé, chargé de mettre en œuvre les projets de service arrêtés par l'Association. La direction est unique. La gestion administrative et financière est regroupée au siège du service à Saint-Lô. Nous présenterons un compte-rendu de l'activité 2016 pour chacune des structures.

### Les Actions Educatives en Milieu Ouvert (AEP / AEMO)

- Habilitation :

Le projet de service actualisé pour la nouvelle habilitation en 2007, a été validé par le bureau de l'ADSEAM le 14 janvier 2008 et transmis aux autorités compétentes le 28 janvier 2008. Le dossier a été déposé le 5 Janvier 2015 à la Préfecture de la Manche. L'habilitation du service d'AEMO a été renouvelée le 22 mai 2015 pour une période de 5 ans pour 939 enfants suivis. Le nouveau projet de service sera présenté à l'Association au 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

- Activité :

En 2016, sur les six premiers mois de l'année, l'activité est de 884 enfants suivis, puis à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, l'activité est fixée à 804 enfants suivis répartis comme suit : 653 enfants en AEMO et 151 enfants en AED. Pour rappel, en 2015, la capacité inscrite au budget prévisionnel était de 884 enfants suivis pour un effectif de 32,75 postes en ETP de travailleurs sociaux.

## **Le Service d'Investigations Spécialisé (S.I.S.)**

### **La MJIE :**

- Habilitation :

Le projet de service MJIE a été validé par le bureau de l'ADSEAM le 16 Mai 2011. Il a été soumis à la Direction Inter Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Rennes. Nous avons obtenu un arrêté d'habilitation au 15 décembre 2011.

- Activité :

En 2016, l'activité autorisée était de **190 MJIE** soit 15 MJIE supplémentaires pour le Tribunal de Grande Instance de Cherbourg pour 2016, à la demande de la DIRPJJ.

## **Les Diapasons de Cherbourg et d'Avranches**

En 2016, l'activité du Diapason de Cherbourg continue à augmenter avec 54 enfants concernés tandis que l'activité d'Avranches reste la même, 30 mesures ayant été ordonnées.

## **La Médiation Familiale**

L'activité Médiation Familiale est mise en place sur les secteurs de Cherbourg, Coutances et Avranches. Elle ne cesse d'augmenter et pourrait nécessiter des moyens supplémentaires en personnel.

Concernant le financement de l'activité, elle est en partie assurée par la CAF, il subsiste cependant des incertitudes quant à l'évolution de la participation des autres financeurs (subventions Conseil Général / Cohésion sociale / MSA / Cour d'Appel).

Aujourd'hui, le Pôle Adolescents gère 2 sites (Coutances et Cherbourg) avec des services communs sur chaque antenne :

- SEMO
- CASIP
- Hébergement (internat classique, Accueil Modulé en Internat = AMI, Accueil Sans Hébergement = ASH)

### ➤ Description de l'autorisation

Selon l'article 1 de l'arrêté portant renouvellement d'habilitation du Pôle Adolescents, en date du 27 juin 2013 : « *Le Pôle Adolescents sis à Coutances, 12 rue de la Guérie, géré par l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte de la Manche est habilité à recevoir [...] pour chacun des foyers : Camille Belliard et la Ruauderie : 17 garçons et filles âgés de 14 à 18 ans et jeunes majeurs [...] au titre des articles 375 à 375-8 du Code civil ou de l'ordonnance du 02 février 1945.* ».

Le Pôle Adolescents de l'ADSEAM a pour principaux objectifs de :

- Répondre aux besoins de protection et d'accompagnement des mineurs ou des jeunes majeurs confiés, qui ont été préalablement identifiés par un magistrat ou par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de la Manche, en matière de sécurité, de santé, de moralité et de conditions d'éducation,
- Mettre en place un dispositif expert d'observation et d'évaluation des attentes, des compétences et des besoins des jeunes confiés et de leurs familles,
- Définir les objectifs personnalisés de protection et d'accompagnement du jeune, en s'appuyant sur ses attentes, ses potentialités et ceux de sa famille, en articulation avec les attentes du service placeur (ASE, magistrat).
- Assurer un accompagnement éducatif au mineur, contribuant à son développement personnel et à son intégration réussie dans son environnement.

Cet accompagnement prend appui sur les choix de vie du jeune, réalistes et socialement admis, en respectant pour les mineurs les droits et les aspirations de ses parents ou de ses représentants légaux.

## Les capacités des 4 structures d'hébergement

L'hébergement éducatif du Pôle Adolescents se décompose en 4 maisons sur 2 zones géographiques différentes : 2 maisons mixtes pour le site de Coutances, 2 maisons mixtes pour le site de Cherbourg, dont les capacités se déclinent de la manière suivante :

	COUTANCES		CHERBOURG		
	Maison "La Guérie"	Maison "Beau site"	Maison "Beuzeville"	Maison "Briand"	TOTAL
TOTAL	11	6	9	8	34

Figurent ici, les capacités arrêtées en date de la dernière autorisation de 2002. Dans la réalité, et depuis plusieurs années, les services de l'ASE ont formulé des demandes de prises en charge de jeunes pour lesquels un accompagnement en internat classique n'était pas le seul pertinent. Le Pôle Adolescents avait développé des accompagnements alternatifs : l'Accueil Modulé en Internat et l'Accueil Sans Hébergement mais ces types d'accompagnement sont progressivement abandonnés.

### **1. Le Centre d'Activité Scolaire d'Insertion Professionnelle (CASIP)**

A une capacité de 8 places pour des externes et de 6 places pour des internes.

Il s'agit pour ce service de remobiliser les jeunes sur un projet scolaire, professionnel ou d'insertion, et les accompagner dans une reprise d'insertion, le plus rapidement mais en sécurité dans des dispositifs de « droit commun » école, centre d'apprentissage, formation, ...

Pour les activités classe-ateliers : sur chaque site, l'établissement dispose (en propriété) de locaux adaptés à une activité scolaire et à des activités d'ateliers (création, initiation à des comportements, gestes professionnels) en vue d'une réintégration dans les meilleures conditions possibles dans le milieu habituel de vie du jeune.

### **2. Le Service Educatif en Milieu Ouvert**

Le SEMO accompagne 30 jeunes simultanément dans leur accession à l'autonomie et 2 places financées en internat.

Pour les activités des SEMO-insertion, sur chaque site, l'établissement dispose d'appartements en location avec le parc HLM pour ses bureaux.

En outre, le SEMO loue 2 studios sur Cherbourg et 1 appartement avec 3 chambres sur Coutances. Ce parc permet l'accueil de dépannage ou l'apprentissage de la tenue d'un espace personnel ultérieur.

Cet ensemble, constituant l'un des outils des services éducatifs, est complété sur chaque site de locaux administratifs réservés aux personnels administratifs, au directeur et aux chefs de service éducatif, et de locaux réservés aux personnels des services entretien.

## LES FAMILLES d'ACCUEIL SPECIALISEES

Par convention entre l'ADSEAM et le Conseil Départemental de la Manche, le service des FAS vise à offrir à des enfants gravement carencés une structure à caractère familial, encadrés par des éducateurs spécialisés.

L'activité repose sur trois modes de continuité :

- la continuité de la présence des adultes référents,
- la permanence d'un lieu et d'un rythme de vie,
- la capacité à s'engager dans la durée et à résister aux pressions des symptômes.

Le Conseil Départemental de la Manche maintient son engagement pour une activité de 15 enfants accueillis.

### ***Quatre familles exercent dans la Manche :***

- o Annette DEBEAUPUIS à Quettreville/Sienne,
- o Odile MAYET aux Champs de Losque,
- o Elisabeth LE FOULER à Reffuveille,
- o Dominique FERNEZ à Fontenay sur Mer.

### ***Trois familles exercent dans le Calvados :***

- o Françoise GALAIS à St Jean Le Blanc,
- o Sylvie MALHERBE aux Loges,
- o Sophie DEBOOSERE à Sainte Marie Laumont.

## II. Les Faits Marquants de l'année

- Un audit PJJ a été réalisé auprès des services de l'AEMO
- Les négociations CPOM avec le Conseil départemental ont fait l'objet de nombreuses réunions qui ont abouti à un accord en fin d'année.
- Le partenariat avec l'ACJM se développe pour mettre en place des services auprès des familles accompagnées par nos services.

### **En conclusion :**

Les négociations avec le Conseil départemental pour formaliser le CPOM, les difficultés rencontrées avec les jeunes sur les hébergements ont perturbé les salariés des différents services qui nécessitent aujourd'hui un travail de réflexion approfondie sur l'organisation et les services rendus, ce qui sera impulsé en 2017.

### III. Le personnel

#### 1. Effectifs

##### LES SERVICES en MILIEU OUVERT

Evolution du personnel ces dernières années :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Directeur Directrices Techniques</b>	0,95	0,95	0,95	0,425 0,91	0,425 0,91	0,425 0,91
<b>Secrétariat administration</b>	8,13	8,13	7,92	7,72	7,72	7,72
<b>Chef de service</b>	4	4,05	4,05	4,05	4,05	4,05
<b>Intervenants sociaux</b>	36,80	34,75	34,75	34,75	32,75	31,25
<b>Psychologue</b>	2	2	2	2	2	2
<b>Services Généraux</b>	0,97	0,97	0,97	0,97	0,97	0,97
<b>TOTAL</b>	<b>52,85</b>	<b>50,85</b>	<b>50,64</b>	<b>50,82</b>	<b>48,82</b>	<b>47,32</b>

Deux postes d'éducateurs spécialisés n'ont pas été remplacés à l'organigramme du service en 2015. (Depuis septembre 2014).

##### LES FAMILLES d'ACCUEIL SPECIALISEES

2016	ETP
<b>Encadrement :</b>	0.15 directeur 0.15 directrice technique 0.36 chef de service éducatif
<b>Service administratif :</b>	0.70 agent administratif
<b>Services éducatifs :</b>	6.45 éducateurs spécialisés CDI 0.4 éducateur spécialisé CDD

<b>Service médical et paramédical :</b>	0.32 psychologue
<b>Services généraux :</b>	0.03 employée ménage

## 2. Mouvements

### LES SERVICES en MILIEU OUVERT

⇒ *Deux salariées parties à la retraite en 2016 :*

Gisèle ESNEE, agent d'entretien sur le secteur de Saint-Lô, est partie le 30.06.2016.

Martine LEMPERIERE, en poste à l'ADSEAM depuis le 26.08.1991, dans un premier temps en tant qu'éducatrice spécialisée puis à compter du 01.07.1997 en tant que Chef de service éducatif sur le secteur de COUTANCES, a quitté sa fonction le 30.04.2016.

⇒ **Les embauches à durée déterminée (CDD) :**

NOM	PRENOM	EMPLOI	ENTREE	MOTIF	SORTIE	MOTIF
BOISBUNON	Eugénie	Educateur spécialisé (H/F)	26/10/2015	REMPLACEMENT	24/01/2016	FIN DE CONTRAT D.D.
DUBOURG	Marie-Hélène	Agent d'entretien (H/F)	21/12/2015	CONGE MALADIE	17/03/2016	FIN DE CONTRAT D.D.
DUBOURG	Marie-Hélène	Agent d'entretien (H/F)	18/03/2016	CONGE MALADIE	08/04/2016	FIN DE CONTRAT D.D.
DUBOURG	Marie-Hélène	Agent d'entretien (H/F)	09/04/2016	CONGE MALADIE	15/05/2016	FIN DE CONTRAT D.D.
DUBOURG	Marie-Hélène	Agent d'entretien (H/F)	16/05/2016	CONGE MALADIE	30/06/2016	FIN DE CONTRAT D.D.
GOHORY	Françoise	Agent administratif principal (H/F)	11/07/2016	CONGE MATERNITE	30/10/2016	FIN DE CONTRAT D.D.
GOHORY	Françoise	Agent administratif principal (H/F)	02/11/2016	REMPLACEMENT		
GRYGIEL	Louise	Educateur spécialisé (H/F)	01/11/2015	CONGE PARENTAL	30/04/2016	FIN DE CONTRAT D.D.
LEFRANC	Sophie	Educateur spécialisé (H/F)	08/09/2015	REMPLACEMENT	02/05/2016	FIN DE CONTRAT D.D.
LEFRANC	Sophie	Educateur spécialisé (H/F)	11/05/2016	REMPLACEMENT	26/06/2016	FIN DE CONTRAT D.D.
RENIAUME	Leïla	Agent de bureau (H/F)	08/08/2016	SURCROIT ACTIVITE	12/08/2016	FIN DE CONTRAT D.D.
BOISBUNON	Eugénie	Educateur spécialisé (H/F)	25/01/2016	REMPLACEMENT	13/09/2016	FIN DE CONTRAT D.D.
BOISBUNON	Eugénie	Educateur spécialisé (H/F)	25/01/2016	REMPLACEMENT	13/09/2016	FIN DE CONTRAT D.D.
BOISBUNON	Eugénie	Educateur spécialisé (H/F)	25/01/2016	REMPLACEMENT	13/09/2016	FIN DE CONTRAT D.D.
BOISBUNON	Eugénie	Educateur spécialisé (H/F)	14/09/2016	REMPLACEMENT	31/01/2017	FIN DE CONTRAT D.D.
BOISBUNON	Eugénie	Educateur spécialisé (H/F)	14/09/2016	REMPLACEMENT	31/01/2017	FIN DE CONTRAT D.D.
DIESNIS	Béatrice	Agent administratif (H/F)	13/01/2016	CONGE PARENTAL		
LETRECHER	Emmanuelle	Assistant social (H/F)	01/01/2016	REMPLACEMENT	31/05/2016	FIN DE CONTRAT D.D.
LETRECHER	Emmanuelle	Assistant social (H/F)	01/01/2016	REMPLACEMENT	31/05/2016	FIN DE CONTRAT D.D.
LETRECHER	Emmanuelle	Assistant social (H/F)	24/02/2016	REMPLACEMENT	11/03/2016	FIN DE CONTRAT D.D.
LETRECHER	Emmanuelle	Assistant social (H/F)	23/08/2016	REMPLACEMENT	31/01/2017	FIN DE CONTRAT D.D.
RIERA SOLA	Amélie	Agent de bureau (H/F)	29/02/2016	REMPLACEMENT	11/03/2016	FIN DE CONTRAT D.D.
RIERA SOLA	Amélie	Agent de bureau (H/F)	09/05/2016	REMPLACEMENT	20/05/2016	FIN DE CONTRAT D.D.
VIGER	Amélie	Educateur spécialisé (H/F)	13/01/2016	REMPLACEMENT	29/01/2016	FIN DE CONTRAT D.D.

## ⇒ **Les embauches à durée indéterminée (CDI) :**

Marie-Hélène DUBOURG a été embauchée en CDI le 1.07.2016 en tant qu'agent d'entretien sur le secteur de Saint-Lô. Elle remplace Mme ESNEE.

### **Les stagiaires**

Comme tous les ans, le service reçoit régulièrement des stagiaires sur les différents sites des services en milieu ouvert.

Ces stages concernent, principalement, des éducateurs spécialisés et assistantes sociales en formation.

Les référentes territoriales du site qualifiant de l'ADSEAM gèrent depuis quelques années, la mise en place des stages par territoire et en fonction des besoins sur les secteurs du Pôle Protection de l'Enfance.

## **LES FAMILLES d'ACCUEIL SPECIALISEES**

**Pas de mouvement en 2016**

### **3. Formations**

#### **LES SERVICES en MILIEU OUVERT**

Le Compte Investissement Formation Adhérent, sur l'année 2016 a concerné 6 personnes dans le service pour un montant de 9 992.27 € ainsi :

- Une éducatrice spécialisée a pu accéder à une formation ayant pour intitulé « gérer et dépasser le conflit »
- Une éducatrice spécialisée et une assistante sociale étaient inscrites à « travailler avec les paradoxes »
- Une éducatrice spécialisée a pu se « sensibiliser à la PNL »
- Une éducatrice spécialisée faisant partie des Famille d'Accueil Spécialisées a participé à la formation « le yoga, une pratique approfondie »
- Un éducateur spécialisé devait assister à « la communication non violente »

*Parmi ces formations certaines ont été annulées.*

Nous avons également sollicité les fonds d'intervention d'UNIFAF de façon à financer une formation à l'approche systémique, ce qui a permis à 6 personnes supplémentaires de bénéficier d'une formation lors de cette année 2016.

Une personne a également bénéficié d'une Période de professionnalisation pour accéder à un CAFERUIS.

### **Journées d'études ou congrès...**

Dans le cadre du budget de perfectionnement interne au service, de nombreux salariés ont participé à des journées d'études, congrès ou colloque, concernant notre secteur d'intervention.

Ce budget a permis entre autre à :

- 7 salariés de participer aux assises nationales du CNAEMO
  
- Une quinzaine de personnes de participer à des journées avec des thèmes comme :
  - Conflit parental et adaptation des enfants
  - Prévention du suicide dans la manche
  - Enfance, adolescence, famille et vulnérabilité
  - Gérer les paradoxes
  - Processus de parentification

### **Le plan de formation intra-associatif**

Il a concerné **16 personnes** des services en milieu ouvert.

Comme chaque année, le plan intra-associatif s'est décliné autour de plusieurs thèmes :

- Maintien et actualisation des compétences SST
- Manipulation des extincteurs
- Maitriser les fondamentaux du passage à la retraite
- Evaluation interne

### **L'analyse des pratiques**

4 secteurs d'AEMO ont bénéficié cette année d'une analyse des pratiques pour un total de **33** journées.

L'objectif de l'analyse des pratiques est de permettre au personnel du service, par l'intervention d'une personne qualifiée extérieure, une élaboration collective d'hypothèses de travail à partir de situations familiales suivies dans le contexte de l'AEMO. Elle permet aussi aux intervenants une prise de distance, favorise l'analyse et concourt à l'amélioration de la qualité de la prestation.

Cette analyse des pratiques a été menée par Mme Véronique GRANDIN pour les équipes d'Avranches, Saint-Lô et Coutances et Madame Mireille ARTUS pour les équipes de CHERBOURG.

## **LES FAMILLES d'ACCUEIL SPECIALISEES**

Les salariés des Familles d'Accueil Spécialisées ont participé au cours de l'année 2016 à des séances d'analyse des pratiques. Elles sont organisées par l'IRTS d'Hérouville St Clair et animées par Madame Katia Honoré.

## IV. ACTIVITE DES SERVICES

### A. FAMILLES d'ACCUEIL SPECIALISEES (F.A.S.)

#### **Admission :**

Au cours de l'année 2016, le service des Familles d'Accueil Spécialisées a réalisé deux admissions. Deux jeunes ont quitté le service.

#### **Mouvement de l'effectif des jeunes en 2016 :**

<b>FAS</b>	<b>Entrées</b>	<b>Sorties</b>
FAS Galais	1	
FAS Mayet		1
FAS Malherbe		
FAS Debeaupuis		
FAS Le Fouler	1	2
FAS Deboosère	1	
FAS Riquet ( <i>relais</i> )		
FAS Fernez		
<b>Totaux</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

#### **Age des jeunes :**

<b>TRANCHES D'AGE</b>	<b>NOMBRE DE JEUNES</b>		
	Filles	Garçons	<i>Total</i>
Moins de 5 ans inclus	0	0	<b>0</b>
6 à 11 ans inclus	1	3	<b>4</b>
12 à 15 ans inclus	3	4	<b>7</b>
16 à 18 ans inclus	1	5	<b>6</b>
19 à 21 ans inclus	0	1	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>18</b>

Moyenne d'âge : 14 ans.

Durée des séjours : 6 ans en moyenne.

#### **Nombre de journées 2016 :**

	Prise en charge normale	Prise en charge extérieure	Total
Manche	4 120	62	4 182
Autres départements	2 491	71	2 562
	<b>6 611</b>	<b>133</b> 44 en valeur internat	<b>6 744</b> 6 655 val internat

**Origine des jeunes accueillis :**

Département de la Manche	Autres départements
11	7

## **B. LE POLE ADOLESCENTS**

L'activité réalisée en 2016, par établissement à travers les différents types de prise en charge, est présentée en valeur réelle.

Dans la mesure où le financement en est assuré en valeur internat, les derniers tableaux récapituleront l'activité en valeur internat.

La présentation en valeur réelle a l'avantage d'illustrer une réalité à savoir : un jeune = une place = une journée calendaire.

Cette réalité est importante tout particulièrement pour l'activité hébergement. En effet, les absences de + 5 jours sont facturées au 1/3 du prix de journée internat. Pourtant que ce soit pour un motif de fugue ou de séjour en famille, il est indispensable de garder à l'internat la place du jeune concerné. Protocole mis en place avec le Conseil départemental pour garder la place un mois.

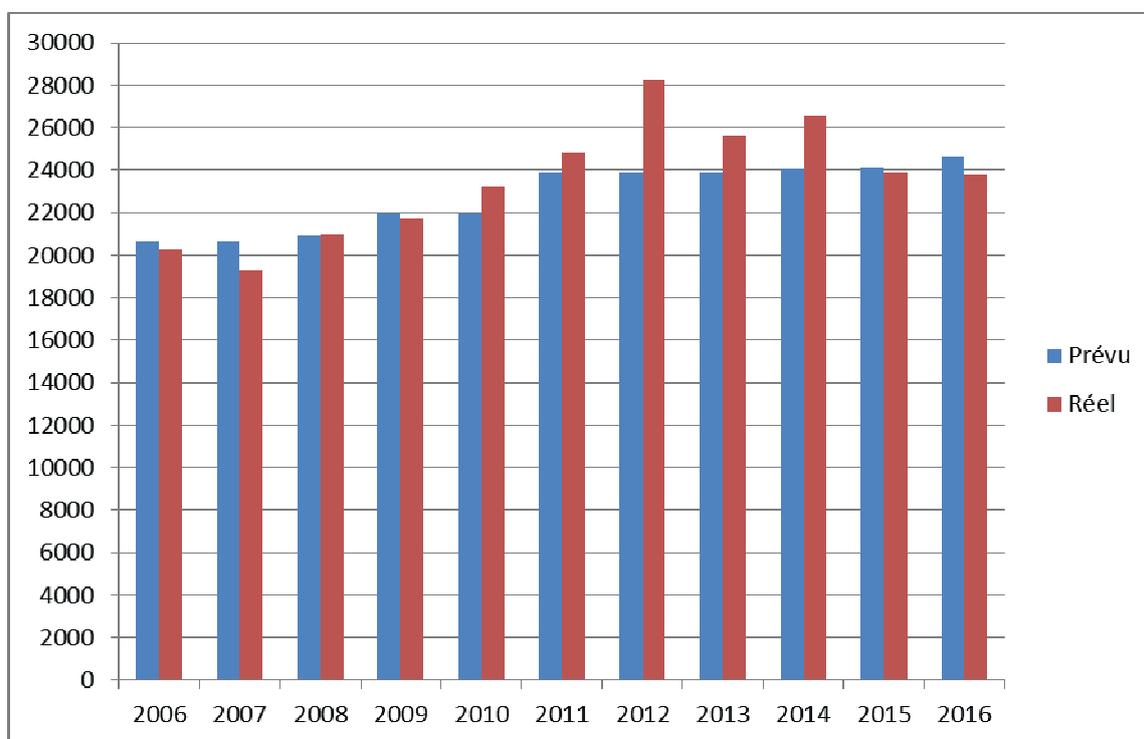
Le tableau et le graphique suivants donnent une représentation de l'évolution de l'activité globale réalisée (tous types d'activités confondus) depuis la création du Pôle Adolescents.

**Activité globale de 2006 à 2016 en journées valeur réelle (tous types d'activités confondus)**

	MANCHE		A. FINANCEURS		TOTAL	
	prévu	réel	prévu	réel	prévu	réel
<b>2006</b>	15 458	14 242	5 153	6 023	20 611	20 265
<b>2007</b>	15 458	15 993	5 153	3 286	20 611	19 279
<b>2008</b>	16 289	19 284	4 658	1 712	20 947	20 996
<b>2009</b>	21 397	19 714	575	1 977	21 972	21 691

<b>2010</b>	21 397	21 789	575	1 449	21 972	23 238
<b>2011</b>	23 313	23 460	550	1 380	23 863	24 840
<b>2012</b>	23 313	27 028	550	1 230	23 863	28 258
<b>2013</b>	23 263	24 152	600	1 486	23 863	25 638
<b>2014</b>	23 093	25 705	965	904	24 058	26 609
<b>2015</b>	23 135	22 383	965	1 467	24 100	23 850
<b>2016</b>	23 457	22 717	1 216	1 078	24 673	23 795

**Graphique 1 : Activité en valeur réelle de 2006 à 2016**



**Activité hébergement en valeur réelle 2016**

TOUS LES FINANCEURS	HEBERGEMENT						total
	4 foyers	appart. SEMO	Acc. urgence	abs.au delà de 5 jours	internat modulé	Accueil sans héberg	
REALISE	7147	583	0	1657	0	0	<b>9387</b>
PREVU	11200	732	0	0	0	0	<b>11932</b>
ECART	-4053	-149	0	1657	0	0	<b>-2545</b>

L'activité (en valeur réelle) reste en deçà du prévisionnel.

Cela s'explique par l'arrêt du dispositif « Accueil Sans Hébergement », et l'arrêt des accompagnements par notre service, des jeunes au jour de leur majorité, qui a fortement déstabilisé les internats.

Notre accompagnement se réduit dans la durée.

Le turn-over des jeunes accueillis s'accélère.

Le travail d'insertion réel en pâti et les jeunes sont accueillis avec « la pression » d'être le plus rapidement possible, autonomes. Un travail sur cette problématique, prévu dans les fiches CPOM, permettra de réduire cet effet.

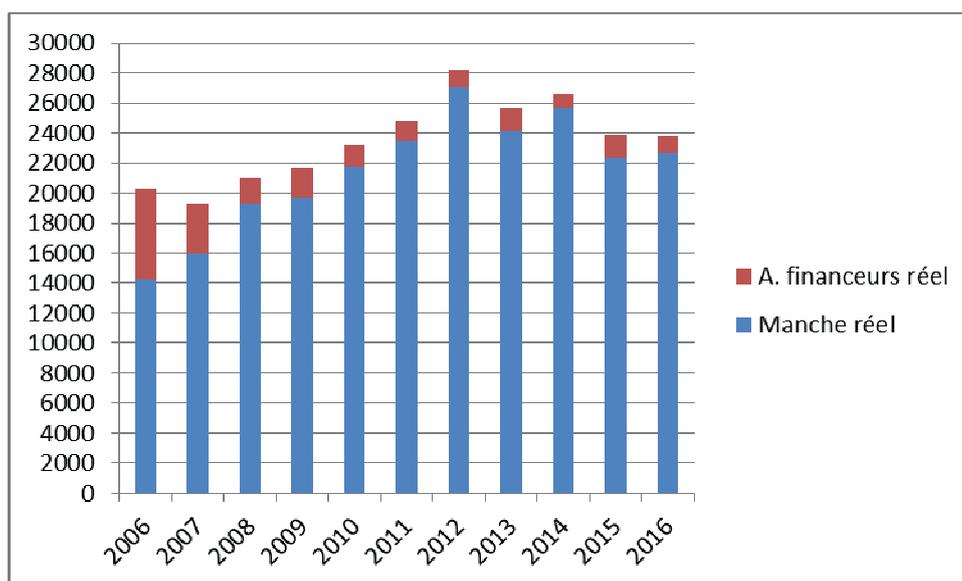
Les adolescents sont accueillis de plus en plus en urgence et les sorties de notre dispositif s'accroissent. Cela rend les groupes plus chaotiques et cumulent les difficultés pour les jeunes, mais aussi pour les équipes encadrantes.

De plus, le site d'hébergement « Beausite » a été fermé une partie de l'année.

### Le graphique 2

L'activité autres financeurs a diminué en 2015 (1 078 journées) au vu de la moyenne des trois dernières années.

**Graphique 2 : Activité par financeurs en valeur réelle de 2006 à 2016**



En 2016, l'activité pour le département de la Manche est en baisse, pour les raisons évoquées ci-dessus.

## **Activité par service**

### **Hébergement**

TOUS LES FINANCEURS	HEBERGEMENT						
	4 foyers	appart. SEMO	Acc. urgence	abs.au delà de 5 jours	internat modulé	Accueil sans hébergé	total
REALISE	7147	583	0	1657	0	0	<b>9387</b>
PREVU	11200	732	0	0	0	0	<b>11932</b>
ECART	-4053	-149	0	1657	0	0	<b>-2545</b>

### Activité CASIP

**Capacité** : 8 places pour des externes + 6 places pour des jeunes de l'internat = 14 places.

### Taux d'occupation :

Pour les externes : 4 places jusqu'en 2007 puis 5, 6 places en 2008 et 7 places depuis 2009.  
6 places pour des jeunes de l'internat sur 210 jours (sans Taux d'Occupation arrêté).

Ces chiffres mettent en évidence la difficulté à faire coïncider l'activité prévue et l'activité réalisée.

Le réalisé reste en deçà du prévu. Cependant, l'année 2016 est notable puisqu'elle met en évidence pour la quatrième année consécutive depuis 2012 un besoin et une réponse majoritairement apportée à des externes.

Le CASIP se trouve être une réponse de plus en plus régulièrement apportée à des jeunes hors d'un dispositif de placement.

Cela met en évidence la pertinence de cet outil d'insertion auprès des jeunes externes.

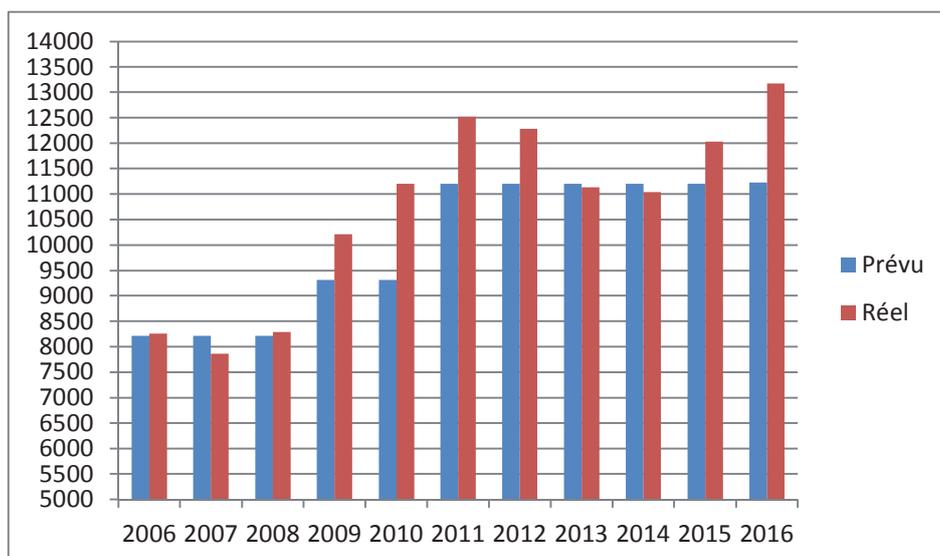
L'activité 2016 montre, là aussi, comme l'an dernier, la répercussion des dispositifs mis en œuvre pour les majeurs.

### L'activité SEMO

#### Activité SEMO en valeur réelle 2006 à 2016

	SEMO CHERBOURG		SEMO COUTANCES		TOTAL SEMO	
	prévu	réel	prévu	réel	prévu	réel
<b>2006</b>	3 833	4 242	4 380	4 017	8 213	8 259
<b>2007</b>	3 833	3 870	4 380	3 995	8 213	7 865
<b>2008</b>	3 833	3 278	4 380	5 012	8 213	8 290
<b>2009</b>	3 834	4 961	5 475	5 249	9 309	10 210
<b>2010</b>	3 834	5 315	5 475	5 885	9 309	11 200
<b>2011</b>	5 725	7 206	5 475	5 309	11 200	12 515
<b>2012</b>	5 725	6 688	5 475	5 589	11 200	12 277
<b>2013</b>	5 725	5 261	5 475	5 875	11 200	11 136
<b>2014</b>	5 725	5 260	5 475	5 777	11 200	11 037
<b>2015</b>	5 725	6 454	5 475	5 576	11 200	12 030
<b>2016</b>	5 746	7 272	5 483	5 907	11 229	13 179

### Activité des SEMO en valeur réelle de 2006 à 2016



L'équilibre global de l'activité SEMO se révèle être un équilibre entre la baisse de l'activité liée aux arrêts des jeunes majeurs et à la reprise très forte, sensible dès septembre 2015 sur les deux sites Cherbourg/Coutances.

Avec les magistrats et les services départementaux, nous gérons au mieux cet afflux important. L'expérimentation de 2014/2015 avait mis en évidence l'opportunité de développer l'activité du SEMO sur le Sud du département. La forte demande actuelle et notre impossibilité à satisfaire toutes les orientations sur le Nord du département, nous invite à repenser le calibrage du service SEMO sur l'ensemble du département.

Le CPOM 2017/2021 prévoit une extension de ce service au vu des besoins départementaux et principalement sur le Sud Manche

### Présentation de l'activité réalisée en valeur internat

#### Activité cumulée 2016 en valeur internat

TOUS LES FINANCEURS	HEBERGEMENT							INSERTION			CASIP	TOTAL
	4 foyers	appart. SEMO	Acc. urgence	abs.au delà de 5 jours	internat modulé	Accueil sans hébergement	total	SEMO FCB	SEMO RU	total		
REALISE	7147	583	0	553	0	0	<b>8283</b>	2425	1969	<b>4394</b>	<b>616</b>	<b>13293</b>
PREVU	11200	732	0	0	0	0	<b>11932</b>	1894	1812	<b>3706</b>	<b>756</b>	<b>16394</b>
ECART	-4053	-149	0	553	0	0	<b>-3649</b>	531	157	<b>688</b>	<b>-140</b>	<b>-3101</b>

MANCHE	HEBERGEMENT							INSERTION			CASIP	TOTAL
	4 foyers	appart. SEMO	Acc. urgence	abs.au delà de 5 jours	internat modulé	Accueil sans hébergé	total	SEMO FCB	SEMO RU	total		
REALISE	6189	583	0	512	0	0	<b>7284</b>	2425	1969	<b>4394</b>	<b>616</b>	<b>12294</b>
PREVU	10350	732	0	0	0	0	<b>11082</b>	1833	1752	<b>3585</b>	<b>756</b>	<b>15423</b>
ECART	-4161	-149	0	512	0	0	<b>-3798</b>	592	217	<b>809</b>	<b>-140</b>	<b>-3129</b>

AUTRES FINANCEURS	HEBERGEMENT							INSERTION			CASIP	TOTAL
	4 foyers	appart. SEMO	Acc. urgence	abs.au delà de 5 jours	internat modulé	Accueil sans hébergé	total	SEMO FCB	SEMO RU	total		
REALISE	958	0	0	41	0	0	<b>999</b>	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>999</b>
PREVU	850	0	0	0	0	0	<b>850</b>	61	60	<b>121</b>	<b>0</b>	<b>971</b>
ECART	108	0	0	41	0	0	<b>149</b>	-61	-60	<b>-121</b>	<b>0</b>	<b>28</b>

Globalement, la chute d'activité des internats est notable. L'activité du CASIP, reste en baisse. Le SEMO sur l'année 2016 montre un excédent de 423 journées (valeur internat). Cette activité compense partiellement la baisse des activités des autres dispositifs mais n'équilibre pas l'activité globale du Pôle Adolescents.

## C. ACTIVITE des SERVICES en MILIEU OUVERT

L'activité prévisionnelle pour l'année 2016 a été fixée à **308 824 journées** pour **31,25 ETP** de travailleurs sociaux pour une capacité de 939 jeunes suivis simultanément.

Au 31/12/16, **826 jeunes** faisaient l'objet d'un suivi éducatif.

Nous avons réalisé dans l'année **309 477 journées**, soit une suractivité de **653 journées** qui correspond à **0,21 % de suractivité** par rapport au prévisionnel de 31,25 ETP.

### 1. Evolution globale des journées réalisées de 2012 à 2016 :

	JUDICIAIRE	ADMINISTRATIF	REALISE	PREVISIONNEL	EXCEDENT REALISE
<b>2012</b>	222 877 61 %	142 328 39 %	<b>365 205</b>	342 461	<b>22 744</b>

<b>2013</b>	202 385 60 %	138 745 40 %	<b>341 130</b>	342 461	<b>DEFICIT</b> - 1 331
<b>2014</b>	207 913 62 %	127 226 38 %	<b>335 139</b>	342 461 Révisé au 01/09/14 (32,75 ETP)	<b>DEFICIT</b> - 7 322 <b>EXCEDENT</b> + 103
<b>2015</b>	239 377 69 %	106 440 31%	<b>345 817</b>	322 752	<b>23 065</b>
<b>2016</b>	265 254 86 %	44 223 14%	<b>309 477</b>	308 824	<b>653</b>

L'activité prévisionnelle 2016 a été calculée sur un équipement de 31,25 ETP.

## **2. Répartition de l'activité en 2016 par secteur géographique et par prescripteur**

L'activité globale s'est répartie comme suit :

- **86 %** de mesures judiciaires (**AEMO**)
- **14 %** de mesures administratives (**AED**)

L'activité administrative a baissé de 17 % par rapport à 2015 et a augmenté de 17 % en judiciaire.

Une forte demande des magistrats semble s'inscrire dans le temps (déjà présente en 2014). La sollicitation pour des mesures d'AEMO renforcée reste d'actualité pour les Magistrats de l'Enfance du département.

### **❖ Activité 2016 par secteur géographique et prescripteurs :**

	<b>CHERB. 1</b>	<b>CHERB. 2</b>	<b>ST-LO</b>	<b>COUTANCES</b>	<b>AVRANCHES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>JUDICIAIRE</b>	82 826	46 202	59 583	45 696	29 488	<b>263 795</b>
<b>ADMINISTRATIF</b>	3 458	3 198	17 945	12 325	7 297	<b>44 223</b>
<b>AUTRES DEPARTEMENTS</b>	-922	0	-514	2 538	357	<b>1 459</b>
<b>TOTAL</b>	<b>85 362</b>	<b>49 400</b>	<b>77014</b>	<b>60 559</b>	<b>37 142</b>	<b>309 477</b>

■ La répartition de l'activité entre le nord du département, le centre et le sud est :

	2016		2015		2014	
Secteur Cherbourg 1	28 %	44 %	25 %	40 %	26 %	41 %
Secteur Cherbourg 2	16 %		15 %		15 %	
Secteur Coutances	12 %	36 %	12 %	37 %	11 %	36 %
Secteur Saint-Lô	24 %		25 %		25 %	
Secteur Avranches	20 %		23 %		23 %	

Cette répartition reste relativement stable d'une année sur l'autre.

■ Les mesures émanant des tribunaux de Cherbourg et Coutances (AEMO judiciaires) représentent sur le total de l'activité des secteurs :

	2016		2015		2014	
Secteur Cherbourg 1	96 %	95 %	79 %	77 %	67 %	64 %
Secteur Cherbourg 2	93 %		75 %		60 %	
Secteur Coutances	80 %	78 %	63 %	64 %	65 %	64 %
Secteur Saint-Lô	76 %		65 %		62 %	
Secteur Avranches	79 %		63 %		56 %	

Une augmentation des secteurs de Cherbourg (Nord), d'Avranches (Sud) et de Saint-Lô est sensible (+ 18 % au nord, + 14 % au centre et + 16% au Sud) par rapport à 2015.

■ D'autre part, les mesures éducatives contractualisées avec le service de l'A.S.E. du département (AED) représentent sur le total de l'activité des secteurs :

	2016		2015		2014	
Secteur Cherbourg 1	4 %	5 %	21 %	23 %	32 %	36 %
Secteur Cherbourg 2	6 %		25 %		40 %	
Secteur Coutances	20 %	22 %	37 %	37 %	35 %	36 %
Secteur Saint-Lô	23 %		36 %		37 %	
Secteur Avranches	20 %		37 %		44 %	

La baisse d'AED sur Cherbourg et Avranches est significative. Seul, le territoire centre (Saint-Lô/Coutances) reste stable dans sa répartition.

### 3. Les mouvements en 2016

Nous avons suivi globalement au cours de l'année 2016 : **1 407 enfants**.

Soit : **55 %** de garçons et **45 %** de filles.

Ces mouvements sont résumés dans le tableau suivant :

	Décision d'une juridiction de l'Enfance			Décision administrative ASE			TOTAL
	Garçons	Filles	TOTAL	Garçons	Filles	TOTAL	
En charge Au 01.01.2016	371	311	682	122	89	211	893
Entrées en 2016	262	236	498	11	5	16	514

<b>Sorties en 2016</b>	212	184	396	109	76	185	<b>581</b>
<b>En charge au 31.12.2016</b>	421	363	784	24	18	42	<b>826</b>
<b>Jeunes suivis dans l'année</b>	<b>633</b>	<b>547</b>	<b>1180</b>	<b>134</b>	<b>94</b>	<b>228</b>	<b>1 407</b>

### 3.1. L'âge des jeunes au moment de leur prise en charge par le service :

(En nombre d'enfants et %)	2016			2015			2014		
	ADM	JUD	TOTAL	ADM	JUD	TOTAL	ADM	JUD	TOTAL
<b>0 à 6 ans</b>	5 31 %	152 30 %	<b>157</b> <b>31 %</b>	32 26 %	114 27 %	<b>146</b> <b>27 %</b>	63 21 %	110 28 %	<b>173</b> <b>25 %</b>
<b>6 à 13 ans</b>	5 31 %	202 41 %	<b>207</b> <b>40 %</b>	51 43 %	166 40 %	<b>217</b> <b>40 %</b>	133 45 %	175 46 %	<b>308</b> <b>45 %</b>
<b>13 à 21 ans</b>	6 38 %	144 29 %	<b>150</b> <b>30 %</b>	37 31 %	141 33 %	<b>178</b> <b>33 %</b>	99 34 %	103 26 %	<b>202</b> <b>30 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>498</b>	<b>514</b>	<b>120</b>	<b>421</b>	<b>541</b>	<b>295</b>	<b>388</b>	<b>683</b>

### 3.2. Durée moyenne des prises en charge terminées

<b>En 2015 :</b>	
En judiciaire	⇒ 17,5 mois.
En administratif	⇒ 15,5 mois
<b>Moyenne</b>	⇒ <b>16,5 mois</b>

<b>En 2016 :</b>	
En judiciaire	⇒ 18 mois.
En administratif	⇒ 18 mois
<b>Moyenne</b>	⇒ <b>18 mois</b>

Par rapport aux moyennes 2014, le turn-over s'accroît, preuve de notre volonté de répondre au mieux en judiciaire comme en administratif à la demande croissante. Les journées augmentent alors que les mesures durent moins longtemps.

### 3.3. Les bilans familiaux

Le bilan familial a pour objectif de permettre au chef de service ASE une meilleure appréciation des potentialités familiales et du danger encouru par le ou les enfants. C'est aussi, pour les familles, une possibilité de s'engager dans une renégociation de ses règles internes favorisant ainsi le réaménagement familial.

Nous avons pu constater depuis plusieurs années, une baisse régulière de la demande de bilan familial. En 2016, l'activité a continué de diminuer (2 bilans en 2016 / 9 Bilans en 2015 / 5 Bilans en 2014). Le manque de réactivité en AED et l'arrêt prévu de notre intervention en administratif ont « dopé » la demande de bilan, mettant en évidence le besoin et les difficultés à répondre au besoin d'intervention administrative.

<b>Nord Manche</b>	⇒ pas de bilan
<b>Centre Manche</b>	⇒ Saint-Lô : 1 bilan / 1 enfant ⇒ Coutances : 1 bilan / 1 enfant
<b>Sud Manche</b>	⇒ pas de bilan

La création de la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes) nous a amenés à reconsidérer le protocole d'intervention du bilan et à l'adapter au mieux aux besoins du responsable de l'Aide sociale à l'Enfance en 2014 dans un contexte où l'évaluation administrative devrait prendre un nouvel essor.

Un groupe de travail a été constitué afin d'actualiser ce protocole et sa réécriture a été finalisée en fin d'année 2012 et proposé au département, l'objectif escompté étant de développer cette activité. Le bilan familial reste une réponse adaptée, même s'il reste peu prescrit.

La mise en œuvre de la nouvelle organisation de l'ASE a perturbé nos anciens protocoles et la prescription du bilan (réservée aux anciens responsables de l'ASE) peine à se mettre en place. Cependant, l'année 2015 montre une reprise des besoins.

## **LES MOYENS MATERIELS**

### **1. Les locaux**

Des travaux de réfection ont été réalisés sur les différents sites des services en milieu ouvert afin de garantir un meilleur accueil du public et de meilleures conditions de travail pour les salariés.

Le sinistre, rue Rossel, a perturbé notre organisation. Les salariés, comme les usagers, ont dû faire preuve de beaucoup de patience dans un environnement dégradé. Les travaux de réparation ont été lancés en Avril 2015. Ils ne sont toujours pas finalisés. La rénovation de la façade a été évoquée avec les nouveaux propriétaires.

### **2. Le parc automobile**

Il est composé de **35 véhicules de service**, répartis dans les différents secteurs géographiques. Nous avons effectué **308 255 kilomètres** pour l'année pour un coût kilométrique moyen de **0.30 €**. Le renouvellement régulier du parc automobile nous permet de réaliser une économie substantielle de la consommation malgré l'augmentation du prix des carburants.

### **3. Le Budget**

Le budget 2016 a été fixé le 27 juin 2016 sur une base de **308 824 journées** par un arrêté conjoint de Monsieur le Préfet de la Manche et de Monsieur le Président du Conseil Départemental. Le prix de journée est de **9,57 €** à compter du **1<sup>er</sup> Juillet 2016**.

## D. ACTIVITE MJIE

Le Service d'Investigations Spécialisé, créé en 1997, regroupait depuis 2010 avec l'arrêt des mesures JAF, deux activités :

- les mesures d'Investigation et d'Orientation Educative (IOE)
- les Enquêtes Sociales à la demande des Juges des Enfants

jusqu'à la création en 2012 de la *Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE)* qui se substitue aux mesures d'I.O.E. et d'Enquêtes Sociales.

L'activité du S.I.S est répartie sur 3 territoires géographiques :

- secteur nord : à CHERBOURG (46 rue Alfred Rossel),
- secteur centre : à COUTANCES (93 rue Geoffroy de Montbray),
- secteur sud : à AVRANCHES (36 rue de Lille).

Cette répartition territoriale sur un département géographiquement étendu permet un travail de proximité avec les usagers et les partenaires du S.I.S.

Chaque secteur est doté d'un poste de secrétaire, de psychologue, d'intervenants socio-éducatifs, d'un agent de service, tous embauchés en CDI à temps partiel, soit un total de **6,285 équivalent temps plein** sur l'ensemble du département.

Le partage des locaux avec les autres activités des services en Milieu Ouvert (AEMO, Diapason, Médiation Familiale) permet une mutualisation des moyens et une réduction des coûts.

L'animation technique et hiérarchique des diverses activités en Milieu Ouvert sur chaque secteur est assurée par un chef de service.

En 2016, 117 ordonnances ont été traitées concernant 190 enfants.

L'activité du S.I.S dépend de la demande des magistrats au civil et au pénal (Juges des Enfants, Juges d'instruction). Cette demande peut varier en fonction des besoins sur chaque territoire et fluctuer pendant l'année.

Il s'agit de répondre de manière réactive et d'adapter au mieux les moyens du S.I.S au besoin des magistrats dans le cadre de nos habilitations et de la complémentarité de moyens avec le service public de la P.J.J.

En juin 2015, notre activité a donc été augmentée soit :

- 175 (+15) pour 2015 soit 190 MJIE.
- 175 (+15) pour 2016 soit 190 MJIE.

Les 15 mesures MJIE demandées en plus ont été ordonnées sur le ressort du Tribunal de Grande Instance de Cherbourg. La question de la pérennisation de cette activité devra être abordée avec les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

Le Service d'Investigations Spécialisé est habilité pour l'exercice des MJIE depuis janvier 2012. Sa compétence se décline sur l'ensemble du département pour mettre en œuvre

ces mesures d'investigation ordonnées par les Juges des Enfants de Cherbourg et de Coutances, en application des articles 375 et suivants du code civil et de l'ordonnance du 2 février 1945 sur les mineurs délinquants.

La capacité budgétaire pour l'année 2016 avait été fixée à 190 MJIE.

### 1. L'activité

Concernant les MJIE, nous avons pu constater la répartition des demandes entre le TGI de Cherbourg pour 44 % et le TGI de Coutances pour 56 %.

L'activité, prévue à 190 mineurs pour l'année 2016, a été atteinte.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de mesures terminées	100	5 ES 55 IOE 93 MJIE	156	175	192	<b>190</b>

Les mesures de MJIE sont tarifées suivant un prix à l'acte fixé tous les ans (décret DRPJJ du 6 octobre 1988).

### 2. Les mouvements dans l'année 2016

Origine des demandes	Tribunal pour Enfants de <b>COUTANCES</b>	Tribunal pour Enfants de <b>CHERBOURG</b>	<b>TOTAL</b>
<b>a)</b> En cours au 01.01.16	37 ordonnances	21 ordonnances	<b>58</b>
<b>b)</b> Entrées dans l'année	76 ordonnances	60 ordonnances	<b>136</b>
<b>c)</b> Sorties dans l'année	113 mesures	77 mesures	<b>190</b>
<b>d)</b> En cours au 31.12.16	43 ord. / 76 enfnts	34 ord. / 61 enfnts	<b>77 ord. / 137 enfnts</b>

Les mesures MJIE sorties dans l'année ont concerné **111 garçons** et **79 filles**.

### 3. Origine et motifs de la mesure

**Origine des mesures** : La CRIP, le parquet et la saisine directe du JE.

**Les éléments ayant motivé la demande de MJIE** sont proches de ceux justifiant d'une I.O.E. Il s'agit principalement de carences éducatives et de conflits parentaux et dans

une moindre mesure de problèmes d'addiction le plus souvent d'alcoolisme, de parents atteints de troubles psychiques et de violences morales, physiques et sexuelles envers le jeune.

#### **4. Le délai d'exécution des mesures en 2016**

Nous connaissons depuis plusieurs années une forte demande des Juges des Enfants de COUTANCES qui nous amène à différer le début de certaines mesures. Les magistrats réagissent fortement à cette situation et souhaitent une meilleure adéquation entre leurs besoins en matière d'investigation et les moyens qui nous sont octroyés pour y répondre.

La durée d'une mesure varie de 3 à 5 mois.

#### **5. L'âge des jeunes au moment de la décision du Magistrat**

Nous intervenons principalement auprès de jeunes mineurs :

- ↪ 53 % avaient moins de 10 ans
- ↪ 21 % avaient entre 10 et 12 ans
- ↪ 18 % avaient entre 13 et 15 ans
- ↪ 8 % avaient entre 16 et 17 ans

#### **6. Le personnel**

Le prévisionnel en personnel 2016, soit **6,285 ETP** en CDI a été réparti comme suit :

- 1 directrice technique à temps partiel
- 2 chefs de service à temps partiel
- 7 travailleurs sociaux à temps partiel
- 3 psychologues à temps partiel
- 4 secrétaires à temps partiel
- 2 agents de service intérieur à temps partiel

#### **7. Le budget**

Le prix de l'acte pour l'année 2016 a été fixé à **2 287.05 €** par arrêté du Préfet de la Manche en date du 1<sup>er</sup> juin 2016 sur la base prévisionnelle de 190 mineurs.

#### **8. Les locaux**

##### Cherbourg

La poursuite des travaux réalisés ces trois dernières années a permis une meilleure adaptation des locaux à l'activité.

Le projet de territorialisation des activités de l'ADSEAM pourrait favoriser la mutualisation des moyens mis en œuvre et permettre la mise en place d'une plateforme administrative, y associant dans un projet plus vaste d'autres associations. Ce projet de collaboration inter-structures est à l'étude.

### Coutances

Depuis janvier 2010, l'antenne Milieu Ouvert de COUTANCES s'est établie dans de nouveaux locaux (93 rue Geoffroy de Montbray), mieux adaptés à l'accueil du public et à l'exercice de l'activité Milieu Ouvert.

### Avranches

Les locaux entièrement rénovés sont loués en partie par le S.I.S et mis à disposition du Diapason et de la Médiation Familiale pour l'autre partie.

## **CONCLUSION**

Notre réactivité reconnue par les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et les magistrats, nous a permis de répondre à un besoin urgent des Juges des Enfants du Tribunal de Grande Instance de Cherbourg. Cependant, si le service auprès des usagers est maintenu à un bon niveau de qualité...la précarisation de certains postes en CDD doit être levée rapidement afin de ne pas déstabiliser le service.

## Présentation : Les Espaces rencontre parents/enfants (DIAPASONS)

### 2 sites

**46-48 rue Alfred Rossel  
50100 CHERBOURG**

Tél : 02.33.88.57.22 – Fax : 02.33.88.57.21

**36 rue de Lille  
50300 AVRANCHES**

Tél : 02.33.79.05.61 – Fax : 02.33.79.05.64

Les ESPACES RENCONTRE ont pour objectif le maintien ou le rétablissement des liens parents /enfants dans un contexte de dissociation familiale où le droit de visite n'est pas respecté.

L'espace rencontre est un lieu de passage, limité dans le temps pour favoriser, dans une démarche faisant appel à la responsabilité de chacun, le rétablissement d'un droit de visite organisé selon des modalités traditionnelles.

Les espaces rencontres sont ouverts un samedi après-midi sur deux de 13h45 à 18h15 toute l'année, avec la présence de deux accueillants de formation initiale travailleurs sociaux ou psychologues. En 2016, l'activité a été e, hausse à Cherbourg et stable à Avranches.

Cependant, les incertitudes concernant la pérennisation du financement des espaces rencontres reste d'actualité, tout particulièrement depuis que la part du financement prévu pour l'aide juridictionnelle ne nous est plus octroyée.

Le projet de service est en cours de réactualisation.

Les décrets du 15 octobre et 27 novembre 2012 relatifs aux espaces de rencontre stipulent qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 sera faite obligation aux juges de désigner uniquement un espace rencontre figurant sur la liste établie par l'autorité préfectorale. Ainsi les structures ont déposé en juillet 2013 une demande d'agrément afin de figurer sur cette liste.

Une rencontre en décembre 2012 auprès des magistrats de la cour d'appel de Caen a permis de préciser les modalités relatives à la demande d'agrément mais aussi d'harmoniser les protocoles des services qui concourent à l'activité sur la juridiction de la cour d'appel.

Les Diapasons ont été agréés en 2013.

En 2015 la CAF met en place un financement à la prestation, nous nous adapterons à ces nouvelles exigences, cependant cela vient impacter un service fragile financièrement (lié à de multiples financeurs) et de plus en plus en plus sollicité.

## **I- DEROULEMENT DE LA MESURE D'ACCUEIL**

- Après réception de l'ordonnance du magistrat, un référent de l'équipe du DIAPASON est désigné.
- Le référent reçoit, pour **un entretien de début de mesure**, chacune des parties séparément :
  - le parent hébergeant avec le (ou les) enfant(s) concerné(s)
  - le parent non-hébergeant
- Cet entretien a pour but :
  - d'expliquer le fonctionnement de l'espace rencontre (un livret d'accueil est alors délivré à chaque partie)
  - de séparer le niveau conjugal du niveau parental
  - de resituer l'enfant dans son droit d'avoir des liens avec ses deux parents ou avec ses grands-parents
  - de permettre à chacun de déposer un peu de son histoire et de mettre des mots sur ses difficultés
- Lors de cet entretien, **le calendrier des huit rencontres dans les locaux du DIAPASON** est fixé et signé par chacun des deux parents.
- **A mi-temps de la mesure, un entretien intermédiaire** est proposé, en fonction des besoins, au parent hébergeant seul. Cet entretien a pour but d'avoir un espace de paroles avec celui-ci (de fait moins rencontré que l'autre parent au cours de la mesure) de réfléchir sur son ressenti quant à la relation de l'enfant (des enfants) avec le parent non-hébergeant et de commencer à envisager l'avenir entre le(s) enfant(s) et l'autre parent.
- **A l'issue des rencontres**, le référent reçoit séparément pour **un entretien de fin de mesure** :
  - le parent hébergeant et le (ou les) enfant(s) concerné(s)
  - le parent non-hébergeant

Cet entretien a pour but de dégager les propositions de chacun des parents, dont éventuellement une mesure de concertation parentale, propositions qui seront transmises au magistrat dans un rapport de fin de mission.

Lors de cet entretien, une mesure de **concertation parentale** est proposée aux parents qui sont libres de l'accepter ou non.

- **Le rapport de fin de mission** ne comprend aucun commentaire ou remarque quant au déroulement des rencontres parents-enfants.
- Dans ce rapport, sont notés :

- la date de l'ordonnance
  - l'état civil des parents et du (ou des) enfant(s) et leurs coordonnées
  - les dates des entretiens de début de mesure
  - les dates du calendrier avec le relevé des présences ou des absences des intéressés (sont notés les retards lorsque ceux-ci ont été conséquents ou répétés)
  - la date de l'entretien intermédiaire avec le parent hébergeant, si c'est le cas
  - les dates des entretiens de fin de mesure et, si c'est le cas, des entretiens de concertation parentale
  - les propositions des deux parents concernant les modalités futures des rencontres parent-hébergeant-enfant(s) qui seront discutées lors de l'audience chez le Juge aux Affaires Familiales
- **Le cadre à respecter** est clairement posé lors du premier entretien avec chaque partie. Les parents hébergeants, souvent inquiets au démarrage de la mesure, sont rassurés par la **sécurité** apportée par le DIAPASON. Lors des rencontres, deux intervenants sont présents et assurent le bon déroulement et la sécurité de celles-ci.

## II- **DIFFERENTES MESURES PEUVENT INTERVENIR APRES UNE MESURE D'ACCUEIL**

### A - **LA MESURE DE RENOUVELLEMENT**

Le Juge aux Affaires Familiales peut ordonner une fois le renouvellement de la mesure principale. Elle comprend alors **six rencontres**.

### B - **LA MESURE DE PASSATION**

Elle consiste à assurer le passage de l'enfant (ou des enfants) entre les parents dans des conditions de nature à éviter la confrontation entre ces derniers. Elle peut s'envisager uniquement après une mesure de médiation et d'accueil. Elle comprend un entretien de début de mesure avec chacune des deux parties et avec le ou les enfants puis **six passations** (amplitude : de deux à quatre heures selon les indications données par le magistrat), et enfin, un entretien de fin de mission avec chacun des parents.

### C - **LA MESURE COMPLEMENTAIRE DITE DE CONCERTATION PARENTALE**

Une concertation parentale est proposée à la fin de chaque mesure. Elle peut se réaliser autant à la suite d'une mesure de médiation et d'accueil que dans le cadre d'un renouvellement ou d'une mesure de passation. Cette mesure ne peut évidemment se faire qu'avec l'accord des deux parents.

## **E. ACTIVITE DU DIAPASON DE CHERBOURG**

### **III- PRESENTATION DU DIAPASON DE CHERBOURG**

#### **A - LE PERSONNEL**

La coordination a été assurée par **Mme Hélène LECONTE** et le secrétariat par **Mme Cécile LEQUILBEC**.

Les six référents et accueillants - durant l'année 2016 - sont des professionnels qualifiés de l'enfance :

- **Mme Nelly GUERET**, psychologue
- **Mme Maud LEVESQUE**, éducatrice spécialisée
- **M. Julien POITOU**, éducateur spécialisé
- **Mme Virginie JALLOT**, assistant social
- **Mme Stéphanie BIENAIME**, éducatrice spécialisée
- **M. Guillaume DIGNE**, assistant social

#### **B – LE CONTROLE DE L'ACTIVITE**

**Une fois par quinzaine** (à savoir, le jeudi avant l'accueil du samedi), **l'équipe se réunit** afin d'organiser l'activité du **DIAPASON** et de **contrôler son déroulement**.

**Un comité de pilotage** a lieu habituellement tous les ans, soit dans les locaux du Diapason soit au T.G.I. de CHERBOURG. Le dernier s'est effectué le **21 avril 2016**.

L'équipe du DIAPASON est en contact régulier avec **les espaces rencontre du Grand-Ouest**.

#### **C – LE FINANCEMENT DE L'ACTIVITE**

Le service fonctionne grâce aux subventions de la justice, de la Caf et même si la CAF se mobilise autour de la mise en œuvre d'un financement sur la « prestation de service ». La finalisation des budgets reste complexe.

#### **IV- L'ACTIVITE 2016**

**Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, nous avons reçu 36 mesures de médiation et d'accueil et/ou de passation.**

<b><u>MESURES EN COURS</u></b> <b>au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>  <i>Prescripteurs</i> <b>15 du T.G.I. de CHERBOURG</b> <b>1 du T.G.I. de BOBIGNY</b>	<b>16 *</b>	<u>Type mesures</u> -15 mesures de médiation et d'accueil dont 3 renouvellements -1 renouvellement en passation (* 8 en 2015)
<b><u>ENTREES</u></b> <b>du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016</b>  <i>Prescripteurs</i> <b>35 du T.G.I. de CHERBOURG</b> <b>1 du T.G.I. de BLOIS</b>	<b>36 *</b>	<u>Type mesures</u> -34 mesures de médiation et d'accueil dont 6 renouvellements - 1 renouvellement en passation (* 48 en 2015)
<b><u>MESURES TERMINEES</u></b> <b>au 31 décembre 2016</b>	<b>32</b>	dont 2 suivies d'une concertation parentale
<b>MESURES NON EXERCEES</b>	<b>2</b>	<u>Raisons du non-exercice</u> Impossibilité de rencontrer le parent hébergeant et ses enfants
<b>MESURES NON EXERCEES</b> <b>JUSQU'A LEUR TERME</b>	<b>6</b>	<u>Raisons du non-exercice jusqu'à terme</u> Impossibilité de rencontrer le parent non-hébergeant (parent hébergeant et enfant rencontrés)
<b><u>MESURES EN COURS</u></b> <b>au 31 décembre 2016</b>	<b>12</b>	<u>Type mesures</u> Mesures de médiation et d'accueil
<b>TOTAL ACTIVITE</b> <b>ANNEE 2016</b>	<b>52*</b>	(* 56 en 2015)

## **V- LES ENFANTS ACCUEILLIS AU COURS DE L'ANNEE 2016**

**Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, 54 enfants ont été accueillis au Diapason de CHERBOURG afin de renouer des liens avec leurs parents non-hébergeants.**

*(\* ne sont comptabilisés ni les mesures de renouvellement ni les mesures non exercées – calcul basé sur les 32 mesures débutées et terminées en 2016)*

### **AGE DES ENFANTS ACCUEILLIS**

Jusqu'à 2 ans : 8  
**3 à 5 ans : 15**  
**6 à 11 ans : 26**  
12 à 14 ans : 4  
15 à 17 ans ou plus : 1

### **NOMBRE D'ENFANTS PAR SITUATION**

**1 enfant : 29**  
2 enfants : 9  
3 enfants : 1  
+ de 3 enfants : 1 (1 fratrie de 4 enfants)

### **LES PARENTS VISITEURS (NON-HEBERGEANTS)**

En 2016, les parents visiteurs ont été pour la plupart des **pères**.  
**5** mesures ont concerné des rencontres **mère/enfants**  
**1** mesure a concerné des rencontres **grands-parents/enfants**

### **PROPOSITIONS DES PARENTS A L'ISSUE DES MESURES**

▪ Concernant **les 32 mesures terminées au 31 décembre 2016, les propositions des parents émises à l'issue des entretiens de fin de mesure** ont été les suivantes :

### **PROPOSITIONS DES PARENTS HEBERGEANTS :**

- **15** ont proposé **un droit de visite sans hébergement** (à des rythmes divers, de quelques heures à une journée) dont **4 en leur présence** et **4 en présence d'un tiers** (grand-mère, T.I.S.F.)
- **7** ont proposé **le renouvellement de la mesure**
- **4** ont proposé d'emblée **un droit de visite et d'hébergement classique**

- **3** ont proposé **un droit de visite pouvant évoluer de façon progressive vers un droit de visite et d'hébergement classique**
- **3** ont proposé le renouvellement de la mesure en **passation**

### **PROPOSITIONS DES PARENTS NON-HEBERGEANTS :**

- **10** ont proposé un **droit de visite sans hébergement** (à des rythmes divers, de quelques heures à une journée) dont **1** **au domicile d'un tiers** (grand-mère)
- **7** ont proposé d'emblée un **droit de visite et d'hébergement classique**
- **6** ont proposé **un droit de visite pouvant évoluer de façon progressive vers un droit de visite et d'hébergement classique**
- **3** ont proposé **une mesure de passation**
- **2** ne se sont pas rendus à l'entretien de fin de mesure ; aucune proposition n'a donc été recueillie
- **2** ont proposé la mise en place d'une **résidence alternée**
- **1** a proposé d'obtenir la **résidence habituelle**
- **1** ont proposé **le renouvellement de la mesure**

Si **10 parents hébergeants** (sur les 32), rassurés par le cadre offert par le Diapason, ont choisi de solliciter soit **le renouvellement de la mesure, soit une passation**, **18** ont proposé l'exercice du lien enfant/parent non-hébergeant au domicile de ce dernier, sans l'étayage de l'espace rencontres par le biais **d'un droit de visite simple ou avec hébergement, de façon progressive ou non**. **8** d'entre eux sollicitent cependant que ces droits s'effectuent soit en **leur présence** soit en **présence de tiers**.

**Aucun** n'a proposé l'instauration d'une **résidence alternée**.

Si **13 parents non-hébergeants** privilégient de pouvoir bénéficier (ou recouvrer) **un droit de visite et d'hébergement classique**, **6** d'entre eux proposent cette modalité de **façon progressive** dans un souci de rassurer leurs enfants (e/ou l'autre parent ?).

**10** proposent **un simple droit de visite** avec peut-être à terme la perspective de solliciter un droit de visite et d'hébergement classique.

**4** souhaitent **continuer à bénéficier de l'aide apportée par le cadre du Diapason** : ainsi, **3** sollicitent **une mesure de passation** afin de faire des activités à l'extérieur avec leurs enfants et **1** **un renouvellement** sans sortie de la structure.

**2** sollicitent l'instauration d'une **résidence alternée** et **1** **seul la résidence habituelle de son enfant**.

Il est à noter que **14 couples parentaux** ont émis **la même proposition**

### **REFLEXIONS SUR L'ACTIVITE ET LE FONCTIONNEMENT**

En **2016**, nous avons reçu **36 mesures de médiation et d'accueil ou de passation** dont **1 seule d'un autre département**.

**16 mesures étaient en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce qui fait un total d'activité de 52 mesures.**

Le Diapason de CHERBOURG a ouvert **26 samedis après-midi**.  
**245** rencontres et passations ont été préparées dont **34 non honorées**.  
En moyenne, nous avons accueilli **8 familles chaque samedi**.

Ainsi, en 2016, **54 enfants ont pu nouer/renouer avec leurs parents non-hébergeants**, preuve que L'Espace Rencontre Parents –Enfants « LE DIAPASON » reste un dispositif de travail pertinent et adapté qui répond aux besoins des familles et aux attentes des magistrats prescripteurs.

Les enfants qui fréquentent l'espace rencontres sont généralement de **jeunes enfants** : **Ainsi près de 90 %** avaient **moins de 11 ans**. **La moitié** des situations concerne des familles qui ont **1 enfant**. **Les pères** sont pour la **très grande majorité** les **parents visiteurs**.

## **E. ACTIVITE DU DIAPASON D'AVRANCHES**

### **I - PRESENTATION DU DIAPASON D'AVRANCHES**

#### **A - LE PERSONNEL**

La coordination est assurée par **Madame Hélène LECONTE**.

**Madame Florence DUMORTIER** est chef de service.

Madame **Estelle GOUIN** est secrétaire.

Les six référentes et accueillantes sont des professionnelles :

- **Mme Chantal FEUVRIER**, psychologue
- **Mme Jacqueline HEYMES**, éducatrice spécialisée
- **Mme Alexandra LEBAILLY**, éducatrice spécialisée
- **Mme Rachel HARASSE**, assistante sociale
- **Mme Camille DELFORTRIE**, éducatrice spécialisée
- **Mme Lucie MARIE**, éducatrice spécialisée

#### **B – LE CONTROLE DE L'ACTIVITE**

**Une fois par quinzaine (à savoir, le mardi avant l'accueil du samedi), l'équipe se réunit afin d'organiser l'activité du DIAPASON et contrôler son déroulement.**

Adhérent à la Fédération des Espaces rencontre parents-enfants, nous participons avec nos collègues de Cherbourg aux rencontres du Réseau Grand-Ouest des Espaces rencontres.

#### IV - L'ACTIVITE 2016

### **Nous avons reçu 18 nouvelles ordonnances du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016**

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : 13 mesures étaient en cours**

**Au 31 décembre 2016 : 2 mesures sont en cours**

<b><u>Mesures en cours au 1<sup>er</sup> Janvier 2016</u></b>	<b>13</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- 10 mesures émanant du TGI de Coutances</li><li>- 1 mesure émanant du TGI de Rennes</li><li>- 1 mesure émanant du TGI de Caen</li><li>- 1 mesure émanant du TGI de Cherbourg</li></ul>
<b><u>Mesure en attente d'attribution au 31 décembre 2016</u></b>	<b>0</b>	
<b><u>Entrées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2016</u></b>	<b>18</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- 17 mesures du TGI de Coutances</li><li>- 1 mesure du TGI de Caen</li></ul>
<b><u>Mesures terminées et menées jusqu'à leur terme au 31 décembre 2016</u></b>	<b>20</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- 17 mesures du TGI de Coutances (dont 16 mesures d'accueil et une mesure avec passation)</li><li>- 1 mesure du TGI de Cherbourg</li><li>- 1 mesure du TGI de Rennes</li><li>- 1 mesure du TGI de Caen</li></ul>
<b><u>Mesures non exercées jusqu'à leur terme</u></b>	<b>4</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le parent hébergeant a décidé d'interrompre les visites</li><li>- 3 mesures pour lesquelles le parent hébergeant a signé le calendrier, mais le parent visiteur refuse la mesure</li></ul>
<b><u>Mesures non débutées</u></b>	<b>5</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- 3 mesures dont les parents n'ont pas contacté l'espace rencontre, comme demandé dans l'ordonnance.</li><li>- 1 mesure dans laquelle le parent hébergeant part en cure longue.</li><li>- 1 mesure pour laquelle il y avait un décalage entre les attendus du jugement et le protocole du Diapason</li></ul>
<b><u>Mesures en cours au 31 décembre 2016</u></b>	<b>2</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- 2 mesures émanant du TGI de Coutances dont une passation</li></ul>
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	

## **V - LES ENFANTS CONCERNES**

### **Age des enfants accueillis à la date de la première rencontre**

### **30 enfants ont pu rencontrer leur parent non hébergeant en 2016**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, 30 enfants ont pu renouer des liens avec leur parent non hébergeant.

### **Tranches d'âge**

de moins de 3 ans :	4
de 3 à 5 ans :	2
de 6 à 11 ans :	11
de 12 à 14 ans :	7
de 15 à 17 ans :	6

9 mesures concernent un seul enfant d'une famille, soit 9 enfants

6 mesures concernent deux enfants d'une même famille, soit 12 enfants

3 mesures concernent trois enfants d'une même famille, soit 9 enfants

✓ 10 enfants étaient concernés par les mesures qui n'ont pas pu se mettre en place (calendrier signé par un seul parent / les parents n'ont pas contacté l'espace rencontre comme demandé dans l'ordonnance...)

### **2 enfants sont concernés par les mesures en cours au 31 décembre 2016**

## **PROPOSITIONS DES PARENTS A L'ISSUE DES MESURES**

♦ 21 mesures ont fait l'objet d'un rapport de fin de mission.

Les propositions des parents émises à l'issue des entretiens de fin de mesure étaient les suivantes :

### **PROPOSITIONS DES PARENTS HEBERGEANTS :**

- 9 proposent le renouvellement de la mesure d'accueil et l'un précise qu'un droit de visite et d'hébergement sera possible par la suite s'il y a déménagement dans un logement adapté.
- 2 proposent une passation
- 2 proposent des droits de visite et d'hébergement classiques
- 1 propose des droits de visite et d'hébergement réguliers
- 3 proposent des droits de visite dont deux précisent en présence d'un tiers (TISF - grand-mère paternelle).
- 3 n'ont pas fait de proposition. L'un d'entre eux précise que si l'enfant émet le souhait par la suite de revoir le parent non hébergeant, il ne s'opposera pas. Une autre situation a été interrompue par le parent hébergeant.
- 1 mesure concernait un enfant placé, et seule, la proposition du parent non hébergeant, venu rencontrer l'enfant, a été recueillie.

### **PROPOSITIONS DES PARENTS NON-HEBERGEANTS :**

- 5 proposent le renouvellement de la mesure d'accueil
- 4 proposent une mesure de passation
- 2 demandent la garde principale
- 1 demande une résidence alternée
- 4 demandent des droits de visite classiques
- 2 demandent des droits de visite réguliers
- 1 demande une médiation familiale avec ses enfants car la communication ne peut se faire.
- 1 autre attendra que son enfant « en ait envie » car la situation reste complexe.
- 1 situation dans laquelle il n'y a pas eu de proposition recueillie du parent non hébergeant, la mesure ayant été interrompue par le parent hébergeant.

### **QUI SONT LES PARENTS NON-HEBERGEANTS ?**

Parmi les mesures qui ont fait l'objet d'un rapport de fin de mission en 2016, comme les années précédentes, **les pères sont majoritairement les parents non-hébergeants.**

1 mesure concernait une mère.

1 situation concernait un père qui venait voir sa fille, résidant chez sa mère, et la mère venait voir son fils, résidant chez son père.

## **REFLEXIONS SUR L'ACTIVITE ET LE FONCTIONNEMENT**

### **Du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 au 31 décembre 2016**

➤ **13** mesures (dont **9** mesures d'accueil et **1** passation ordonnées en 2015 par le TGI de Coutances, **1** mesure d'accueil ordonnée par le TGI de Rennes, **1** mesure d'accueil ordonnée par le TGI de Cherbourg et **1** mesure d'accueil ordonnée par le TGI de Caen sont **en cours** au 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

➤ **18** mesures ont été ordonnées au cours de l'année 2016 dont

- **16** mesures d'accueil par le Tribunal de Grande Instance de Coutances
- **1** mesure de passation par le Tribunal de Grande Instance de Coutances
- **1** mesure d'accueil par le TGI de Caen

### **Concernant les mesures terminées au 31 décembre 2016**

• **21** rapports de fin de mission ont été adressés au Juge aux Affaires Familiales dont 18 rapports au TGI de Coutances (dont 1 concernant une mesure interrompue), 1 rapport au TGI de Cherbourg, 1 rapport au TGI de Rennes et 1 rapport au TGI de Caen.

• **7** courriers ont été adressés aux Juges aux Affaires Familiales de Coutances et 1 courrier au Juge de Caen expliquant les raisons pour lesquelles les mesures n'ont pas pu aboutir.

Le prévisionnel pour l'année a été fixé à 25 Ordonnances.

**30** enfants ont pu reprendre au cours de l'année 2016 des contacts avec leurs parents non-hébergeants.

**2** enfants sont concernés par les mesures en cours au 31 décembre 2016.

Le Diapason comptabilise **27 samedis d'accueil** du 2 Janvier au 24 décembre 2016.

**153** rencontres parents-enfants ont été organisées, mais **130** ont réellement eu lieu.

23 rencontres ont été annulées :

- 12 rencontres annulées du fait de l'absence du parent non hébergeant – raisons diverses comme « imprévu » ou « empêchement » et pas toujours connues de nos services.
- 2 rencontres annulées car le parent non hébergeant était malade et/ou hospitalisé

- 1 rencontre annulée car le parent non hébergeant partait en centre spécialisé
- 2 rencontres annulées car le parent hébergeant a décidé de mettre un terme aux rencontres
- 2 rencontres annulée car l'enfant était malade
- 4 rencontres annulées dues à l'incarcération du parent non-hébergeant.

## **PERSPECTIVES COMMUNES AUX DEUX ESPACES RENCONTRE**

Depuis juillet 2013, nous fonctionnons (selon l'organisation mise en place en 2013 à la demande des magistrats et prise en compte par l'agrément préfectoral du 18 juillet 2013) sur des accueils de 8 rencontres initiales pouvant faire l'objet d'un renouvellement soit de 6 rencontres soit de 6 passations.

Après plusieurs années marquées par une augmentation progressive de notre activité, celle-ci se stabilise.

En terme de prospective, nous allons nous attacher, au cours des deux années à venir, à développer le réseau et le partenariat, à mettre en place l'analyse des pratiques professionnelles ainsi que des formations complémentaires.

En outre, nous allons travailler, dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité, à la réactualisation du livret d'accueil et du règlement intérieur.

Enfin, nous rappelons que l'Espace Rencontre « Le Diapason » est devenu en 2016 une prestation de service départemental attachée au schéma départemental des services aux familles.

## **F. ACTIVITE DE LA MEDIATION FAMILIALE**

Depuis septembre 2007, après conventionnement passé avec la CAF et sur décision du Comité Départemental de la Médiation Familiale, l'ADSEAM est habilitée à créer un service de Médiation Familiale sur l'ensemble du département.

Dans un premier temps à 70% d'un ETP, puis à 80% et, enfin, en 2012 nous avons obtenu le financement d'un temps plein de médiateur familial réparti à hauteur de 40% à Cherbourg, 30% à Coutances et 30% à Avranches.

### ***Objectifs :***

La Médiation Familiale vise à prévenir la rupture des liens familiaux et à valoriser les compétences parentales. Il s'agit d'aider les parents à trouver eux-mêmes des solutions au conflit qui les oppose.

### ***Contexte d'intervention :***

D'abord centrée exclusivement sur les couples avec enfants qui se séparent ou divorcent, la Médiation Familiale peut aussi s'appliquer à toute situation où le lien familial est fragilisé ou rompu.

## **I. L'ACTIVITE**

### **1.1 – Activité prévisionnelle :**

60 médiations familiales sur l'ensemble du département pour un ETP de médiateur familial.

#### **➤ Répartition prévisionnelle**

*24 mesures à Cherbourg  
18 mesures à Coutances  
18 mesures à Avranches*

### **1.2 – Activité réalisée :**

74 mesures de médiations familiales terminées en 2016 sur l'ensemble du territoire (en moyenne 4 séances par Médiation) :

*27 mesures à Cherbourg  
27 mesures à Coutances  
20 mesures à Avranches*

## ➤ Activité Nord Manche (Cherbourg)

### ❖ *Des chiffres :*

- 27 mesures de médiation familiale réalisées dont
  - ↳ 13 mesures judiciaires
  - ↳ 14 mesures conventionnelles
- 30 entretiens d'informations préalables
- 1 séance d'informations générales auprès des partenaires

#### Issue des médiations familiales judiciaires :

- 7 accords écrits
- 1 accord oral
- 0 sans formalisation d'accord
- 3 médiations interrompues

#### Issue des médiations familiales conventionnelles :

- 3 accords écrits
- 1 accord oral
- 1 sans formalisation d'accord
- 2 médiations interrompues

## ➤ Activité Centre Manche (Coutances)

### ❖ *Des chiffres*

- 27 mesures de médiation familiale réalisées
  - ↳ dont 20 mesures judiciaires
  - ↳ et 7 mesures conventionnelles
- 49 entretiens d'informations préalables
- Pas de séance d'information générale auprès des partenaires

#### Issue des médiations familiales judiciaires :

- 1 accord écrit
- Pas d'accord oral
- 1 sans formalisation d'accord
- 9 médiations interrompues
- 9 médiations orientées vers un autre organisme (absence Médiateur familial)

#### Issue des médiations familiales conventionnelles :

- 3 accords écrits
- 1 accord oral
- 0 sans formalisation d'accord
- 3 médiations interrompues
- 2 médiations orientées vers un autre organisme (absence Médiateur familial)

## ➤ L'activité Sud Manche (Avranches)

### ❖ *Des chiffres*

- 20 mesures de médiation familiale réalisées
  - ↳ *dont 6 mesures judiciaires*
  - ↳ *et 14 mesures conventionnelles*
- 35 entretiens d'informations préalables
- 3 séances d'informations générales auprès des partenaires

#### Issue des médiations familiales judiciaires :

- 1 accord écrit
- 2 accords oraux
- 0 sans formalisation d'accord
- 3 médiations interrompues

#### Issue des médiations familiales conventionnelles :

- 4 accords écrits
- 3 accords oraux
- 4 sans formalisation d'accord
- 3 médiations interrompues

## II. LE PERSONNEL

Il est fait appel, pour exercer ces mesures, à des professionnels qualifiés titulaires du diplôme d'état de médiateur familial.

### Secteur nord :

- Médiateur Familial : Madame Christine DECARITE BEROT
- Coordinateur : Monsieur Yannick LESAUVAGE
- Secrétaire : Mademoiselle Emilie CHEVASSUT.

### Secteur centre :

- Médiateur Familial : Madame Marie DUFOUR-REGNAULT
- Coordinatrice : Madame Martine LEMPERIERE (jusqu'au 30.04.16)  
Madame Ophélie PENET (du 01.05.16 au 31.12.16)
- Secrétaire : Mademoiselle Sandra ROUXEL.

### Secteur sud :

- Médiateur Familial : Madame Carmen LEBAS
- Coordinatrice : Madame Florence DUMORTIER
- Secrétaire : Mademoiselle Estelle GOUIN.

### III. FINANCEMENT DE L'ACTIVITE

L'engagement de la branche famille de la CAF en matière de Médiation Familiale s'intègre dans le cadre de sa politique d'appui à la parentalité.

Ainsi, la CAF avait prévu dans un cadre partenarial de coordonner les dispositifs départementaux de financement de l'activité (financement CAF + autres financeurs), coordination toujours pas réalisée en 2015.

Concernant le financement de l'activité, il est principalement assuré par la CAF et la participation des usagers. Il varie selon leurs revenus et le barème appliqué, fixé par la CNAF, conformément aux recommandations du Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale. Le reste du financement est assuré par des subventions du Conseil Général, de la MSA, de la cohésion sociale et de la justice.

Le financement du dispositif Médiation Familiale n'est pas encore pérenne. En effet, les subventions allouées initialement à la création du service par les autres financeurs que la CAF ne suivent pas toujours la progression autorisée de l'activité et les charges qui en découlent.

Ces difficultés rencontrées ont à nouveau été abordées dans le cadre des rencontres spécifiques avec la CAF, la Cour d'Appel de Caen et au cours de la réunion du Comité Départemental de la Médiation Familiale qui regroupe tous les partenaires.

### IV. CONTROLE DE L'ACTIVITE

Des réunions de régulation ont lieu dans le cadre interne du service, réunissant médiateurs familiaux, cadres et secrétaires.

Concernant le partenariat avec l'autre service habilité dans le département (UDAF), il se développe et tend vers une plus grande coordination et complémentarité.

Une analyse des pratiques commune avec cet autre service habilité a été mise en place. Elle est assurée 7 jours par an par Monsieur Frédéric PENANT, formateur et médiateur familial.

D'autre part, des rencontres régulières réunissant tous les partenaires ont lieu dans le cadre du Comité Départemental de la Médiation Familiale animées par la CAF.

### V. PERSPECTIVES

L'élaboration du schéma Enfance/Famille finalisé en 2016, a permis aux deux opérateurs du département (l'UDAF et l'ADSEAM), d'organiser au mieux, et de proposer ensemble des perspectives de développement de la médiation familiale sur l'ensemble des territoires de la Manche.

Ces perspectives, qui finalisent une collaboration fructueuse entre Associations, restent liées à la mobilisation des financeurs (autres que la CAF), d'accompagner ce développement.

Nos associations continueront ensemble à se mobiliser, notamment autour de l'expérimentation de médiation préalable obligatoire qui sera mise en œuvre en 2017.

## **V. Perspectives**

Les négociations du C.P.O.M. ont abouti fin 2016 après un travail collaboratif important entre le département et notre association.

### **Pour les Services en Milieu Ouvert :**

Les services de milieu ouvert poursuivront leur activité en exerçant les mesures judiciaires ordonnées par les juges des enfants de Coutances et de Cherbourg.

### **Le Pôle Adolescents :**

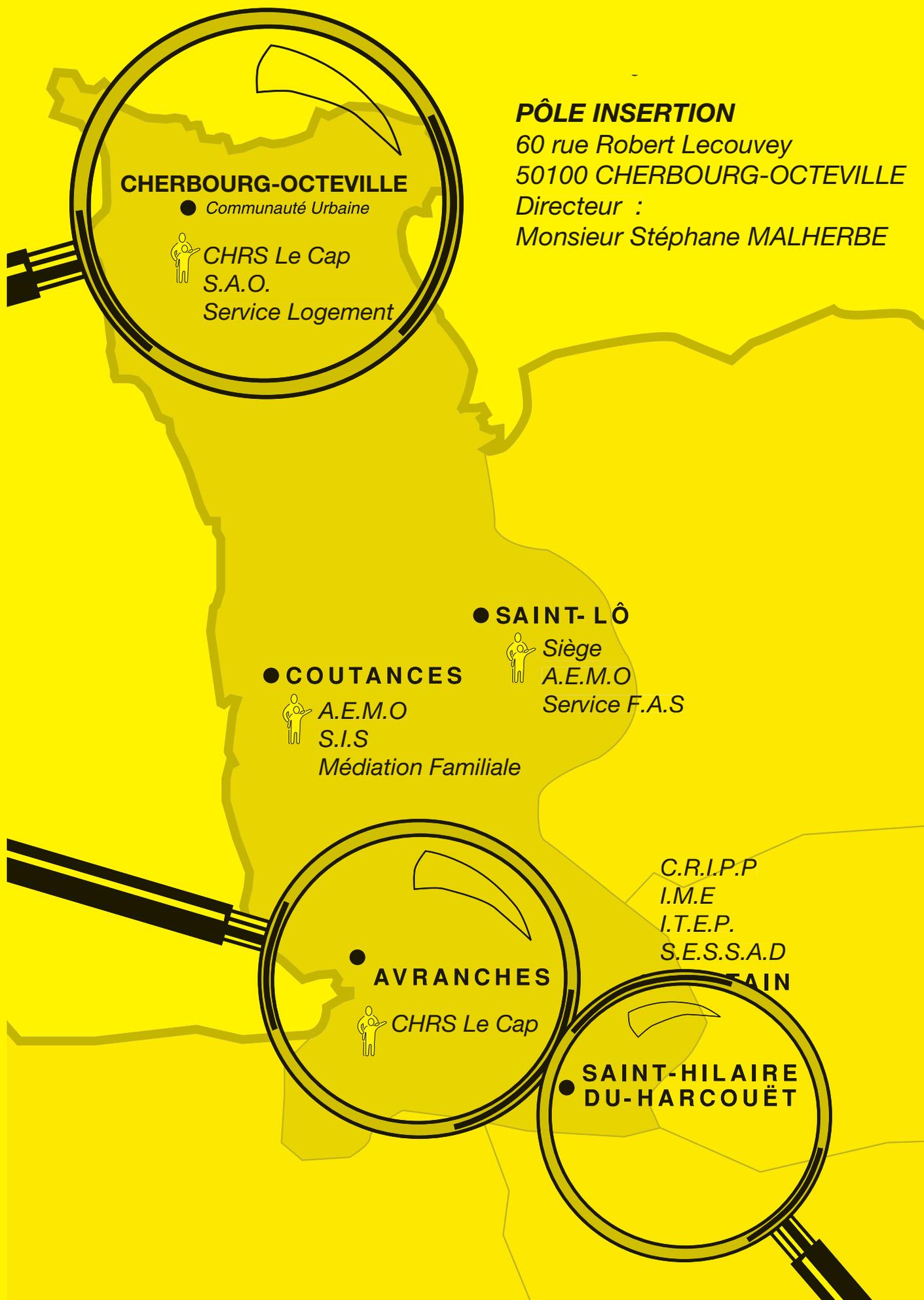
Tout en maintenant la même capacité, le pôle adolescents sera organisé en trois sites d'hébergement, le centre du département qui n'était jusqu'alors pas couvert par ce service, se verra doté d'un lieu d'hébergement pour les adolescents de 14 à 18 ans permettant ainsi de répondre aux besoins repérés sur le territoire.

### **En conclusion :**

L'année 2017 verra la mise en œuvre du CPOM avec une réflexion sur l'organisation du pôle et une optimisation des moyens alloués par le département de manière à améliorer toujours davantage la qualité du service rendu aux enfants, adolescents et familles accompagnées.

**Hélène Le Dévéhat**  
**Directrice Milieu Ouvert / Pôle Adolescents / FAS**





## **PÔLE INSERTION**

60 rue Robert Lecouvey  
50100 CHERBOURG-OCTEVILLE

Directeur :  
Monsieur Stéphane MALHERBE

### **CHERBOURG-OCTEVILLE**

● Communauté Urbaine



CHRS Le Cap  
S.A.O.  
Service Logement

### ● SAINT- LÔ



Siège  
A.E.M.O  
Service F.A.S

### ● COUTANCES



A.E.M.O  
S.I.S  
Médiation Familiale

### ● AVRANCHES



CHRS Le Cap

C.R.I.P.P  
I.M.E  
I.T.E.P.  
S.E.S.S.A.D  
F.A.I.N

### ● SAINT-HILAIRE DU-HARCOUËT





d'activité

Pôle Insertion

2016

## I- L'ACTIVITE DU CHRS DE L'ANTENNE NORD-COTENTIN

### 1.1 Evènements en 2016 :

#### 1.1.1 Les 30 ans du CAP

Le CHRS le CAP du Nord cotentin fêtait cette année ses 30 ans d'existence. Plus de 5000 personnes accueillies depuis sa création. Cet anniversaire a été l'occasion d'ouvrir les portes au public et d'inviter les partenaires à découvrir ou redécouvrir les lieux et l'activité du CHRS et de participer à un repas champêtre réalisé par le service et les résidants. Les résidants ont été les acteurs principaux de cette journée et ont organisés les visites du site et la présentation du fonctionnement. Certains ont été interviewés par la presse et ont pu témoigner de leur parcours de vie.

#### 1.1.2 Culture :

Le partenariat qui avait été mis en place avec le théâtre le TRIDENT s'est poursuivi cette année encore.

La semaine précédant la journée porte ouverte, un spectacle théâtral avait été monté par la compagnie TOUTITO TEATRO en partenariat avec le théâtre le trident, le CHRS le CAP et le SPIP. La troupe incluait des résidants du CAP et des personnes suivies par le SPIP. Elle s'est produite devant un parterre de 80 invités et a subjugué les spectateurs par la richesse des textes produits et la qualité de la mise en scène et de jeux des acteurs qui n'avaient eu qu'une semaine pour écrire et produire ce spectacle.

#### 1.1.3 Partenariat / Loisirs / Socialisation:

Le CHRS est adhérent à l'association **AMARRAGE** qui utilise le support de la restauration de vieux gréements comme moyen thérapeutique de reconstruction de soi. Plusieurs de nos résidants ont participé aux chantiers.

AMARRAGE organise également des sorties en mer sur les voiliers restaurés, et cette année, plusieurs sorties ont été effectuées avec des groupes de résidants et éducateurs, pour ouvrir leur horizon.

**YA SALEM** est une association visant à faire découvrir la culture orientale. Le CHRS a participé cette année encore à l'organisation de leur fête annuelle. Les résidants du CAP ont réalisé une grande fresque décorative pour la salle et ont participé à la journée, avec jeux, danse, repas.

La **FONDATION ONET** pour la troisième année consécutive a fait profiter le CHRS de sa générosité. Certains salariés de cette société de nettoyage font don de leur temps (journée de solidarité) au profit d'association comme la nôtre. Ainsi, une équipe de professionnels est venue participer à la réfection de certains de nos appartements, en se mêlant aux résidents participants et aux éducateurs.

Au-delà du don de temps, la FONDATION ONET a également renouvelé un don financier de 2000€ qui a permis au CHRS d'investir dans le matériel de réfection des appartements (papier peint, peinture...) mais également en matériel électroménager et HI-FI de renouvellement.

**CSAPA** Le CHRS a continué de profiter de la mise à disposition d'un infirmier addictologue du Centre Presqu'île. Une convention a été signée à cet effet et la procédure de rencontre a été modifiée pour que chaque nouvel arrivant au CHRS rencontre ce professionnel pour faire connaissance, qu'il soit ou

non concerné par un problème d'addiction déclaré. La population du CHRS étant majoritairement composée de personnes souffrant d'addictions à l'alcool et/ou aux stupéfiants, cette présence est un plus pour l'accompagnement que nous menons.

D'autre part, les éducateurs du CHRS accompagnent et/ou informent les résidents qui souhaitent participer au groupe de parole autour de l'addiction qui se tient chaque mois au Centre Hédouin à Valognes.

**La FBS** (la Fondation du Bon Sauveur) : Un infirmier psychiatrique de l'équipe mobile de psychiatrie vient chaque semaine assurer une permanence dans nos locaux et échanger avec l'équipe autour du soin et des accompagnements.

## 1.2 L'insertion

L'insertion concerne les personnes accueillies en appartement du CHRS.

### Taux d'occupation du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016

	Nuitées	Taux d'occupation
<b>Insertion 2015</b>	6624	78.91%

### Les personnes accueillies en insertion au cours de l'année 2016

20	Hommes seuls	Soit 20 personnes
1	Couple	Soit 2 personnes
2	Hommes seuls avec 2 enfants	Soit 6 personnes
<b>TOTAL</b>		<b>28</b>

### Tranche d'âge de la population accueillie en insertion au cours de l'année 2016

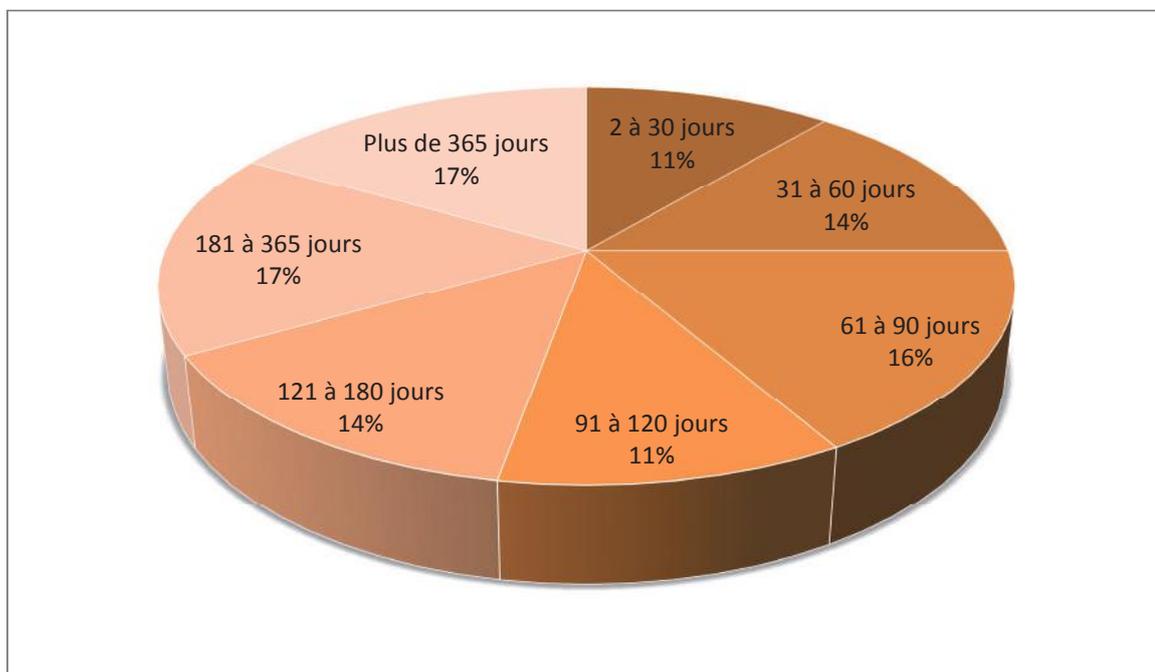
Age	- 18	18-25	26-35	36-45	46-55	55 et +	TOTAL
<b>Insertion</b>	4	8	5	5	4	2	28
<b>%</b>	14.29%	28.58%	17.85%	17.85%	14.29%	7.14%	100%

### Origine des demandes des personnes accueillies

Services Sociaux	1 homme seul 1 homme seul avec 2 enfants
115 / Conscience Humanitaire / Itinérance	1 homme seul
CCAS / CMS	1 homme seul 1 couple
SAO	2 hommes seuls
Personne elle-même / Famille	4 hommes seuls
SPIP	2 hommes seuls
Association / Établissement	5 hommes seuls 1 homme seul avec 2 enfants
CADA	1
Autre	3
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

### Durée moyenne d'occupation des logements d'insertion par les personnes sorties du CHRS au cours de l'année 2016

	<b>Nombre de personnes</b>	<b>%</b>
<b>2 à 30 jours</b>	4	11.12%
<b>31 à 60 jours</b>	5	13.89%
<b>61 à 90 jours</b>	6	16.66%
<b>91 à 120 jours</b>	4	11.12%
<b>121 à 180 jours</b>	5	13.89%
<b>181 à 365 jours</b>	6	16.66%
<b>Plus de 365 jours</b>	6	16.66%
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>100%</b>



**Commentaires :**

Comme le montre ces chiffres, les durées de séjours sont très variables et dépendent des situations propres à chaque personne.

**1.3 Stabilisation**

Les places de stabilisation sont au nombre de 4 et sont sur le collectif. Cette phase d'accueil préalable à l'entrée en appartement nous permet un travail d'évaluation et de reprise de rythme de vie au quotidien par le support du collectif. Une fois consolidées, les personnes accèdent à un appartement en insertion.

Taux d'occupation du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016

	Nuitées	Taux d'occupation
<b>Stabilisation 2015</b>	1653	113.22%

Les personnes accueillies en stabilisation au cours de l'année 2016

42	Hommes seuls	Soit 42 personnes
<b>TOTAL</b>		<b>42</b>

Tranche d'âge de la population accueillie en stabilisation au cours de l'année

Age	0-3	3-17	18-25	26-35	36-45	46-55	55 et +	Non connu	TOTAL
<b>Stabilisation</b>	0	0	12	5	14	4	6	1	42
<b>%</b>	0.00%	0.00%	28.58%	11.91%	33.34%	9.52%	14.28%	2.37%	100%

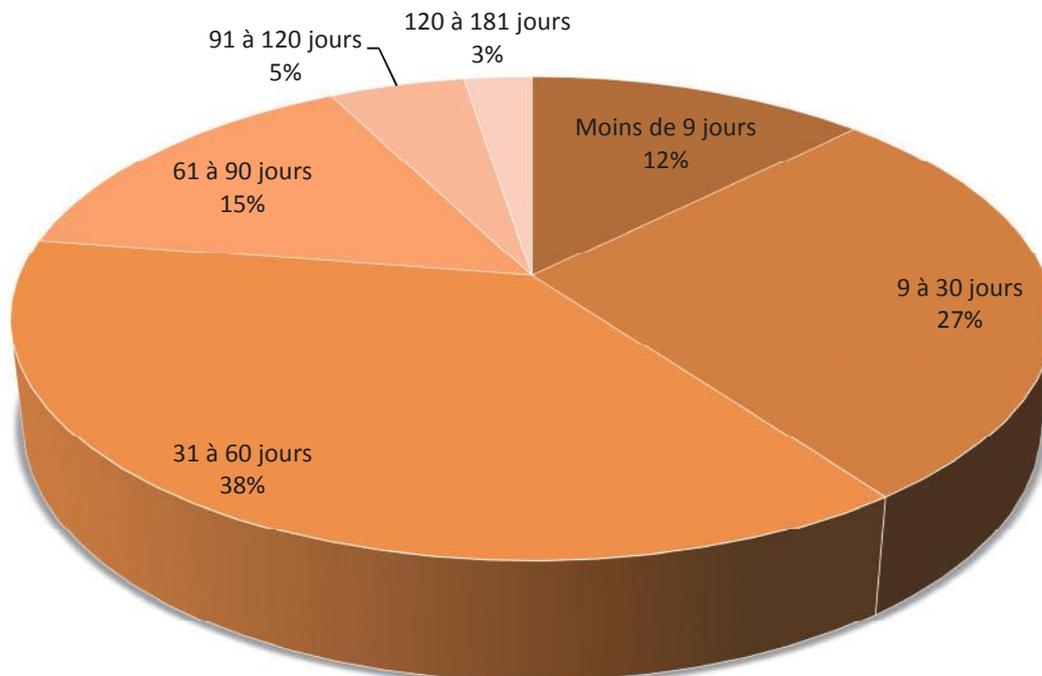
La forte demande des 18-25 ans déjà repérée depuis la suppression des contrats jeunes majeurs se retrouve encore cette année. Le plus souvent ces jeunes ont un parcours de placement à l'aide sociale à l'enfance et se retrouvent sans ressource à leur majorité.

Origine des demandes des personnes accueillies

Services Sociaux	3 hommes seuls
Hôpitaux / Postcure	4 hommes seuls
115 / Conscience Humanitaire / Itinérance	2 hommes seuls
CCAS / CMS	3 hommes seuls
SAO	6 hommes seuls
Personne elle-même / Famille	6 hommes seuls
SPIP	4 hommes seuls
Association / Établissement	8 hommes seuls
Autres	5 hommes seuls
Non connu	1 homme seul
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>

Durée moyenne en stabilisation par les personnes sorties du CHRS au cours de l'année 2016

	Nombre de personnes	%
- de 9 jours	5	12.50%
9 à 30 jours	11	27.50%
31 à 60 jours	15	37.50%
61 à 90 jours	6	15%
91 à 120 jours	2	5%
120 à 181 jours	1	2.50%
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>100.00 %</b>



## 1.4 L'urgence

Taux d'occupation du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016

	Nuitées	Taux d'occupation
<b>Urgence</b>	536	48.95%

Afin de ne pas bloquer les 3 places d'urgences, nous ne pouvons proposer que deux nuits consécutives. Les demandes peuvent être renouvelées ultérieurement.

Les personnes accueillies en urgence au cours de l'année 2016

245	Hommes seuls	Soit 245 personnes
<b>TOTAL</b>		245

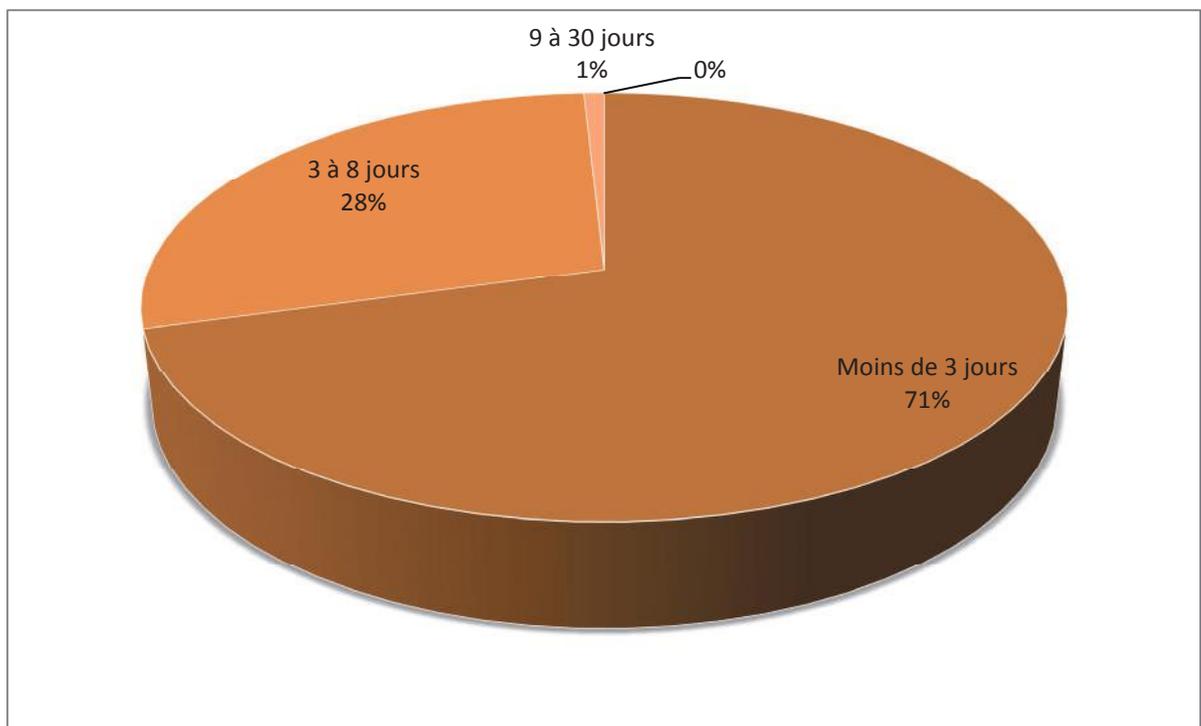
Tranche d'âge de la population accueillie en urgence au cours de l'année

Age	0-3	3-17	18-25	26-35	36-45	46-55	55 et +	TOTAL
<b>Urgence</b>	0	0	43	68	81	24	29	245
<b>%</b>	0.00%	0.00%	34.75	27.63	20.02	6.71	10.05	100.00%

Origine des demandes des personnes accueillies en urgence

Services Sociaux	1 homme seul
Hôpitaux / Postcure	6 hommes seuls
115 / Conscience Humanitaire / Itinérance	77 hommes seuls

CCAS / CMS	9 hommes seuls
Police	4 hommes seuls
SAO	76 hommes seuls
Personne elle-même / Famille	63 hommes seuls
SPIP	1 homme seul
Association / Établissement	8 hommes seuls
<b>TOTAL</b>	<b>245</b>



Durée moyenne d'occupation des logements d'urgences par les personnes sorties du CHRS au cours de l'année 2016

Nombre de jours	Nombre de personnes	%
Moins de 3 jours	168	70.59%
3 à 8 jours	68	28.58%
9 à 30 jours	2	0.83%
<b>Total</b>	<b>238</b>	<b>100.00%</b>

À noter qu'une personne peut effectuer plusieurs séjours en urgence.

## **2- L'ACTIVITE DU CHRS DE L'ANTENNE SUD MANCHE**

### **2.1 Evènements en 2016**

#### **2.1.1 Continuité de nos actions sur l'Egalité entre les Femmes et les Hommes :**

##### **Objectif : Formation des acteurs locaux**

Nous avons organisé un cycle de deux jours de formation sur l'Egalité entre les Femmes et les Hommes. Cette formation s'est déroulée dans les locaux du CHRS et a réuni 16 personnes, salariés de la ville d'Avranches, du CHRS et des bénévoles d'associations diverses œuvrant sur le territoire d'Avranches.

L'objectif de cette session était d'apporter des connaissances théoriques sur les thèmes de l'égalité, de disposer d'une méthodologie et d'outils pour envisager la mise en œuvre d'actions communes sur le territoire. Cette formation réunissant des professionnels et des bénévoles a été très enrichissante de par la diversité des domaines de compétences des participants créant ainsi une véritable émulation vis-à-vis de cet enjeu de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes. Nous avons fait appel à une formatrice de l'Association " L' ETAPE " de Vire particulièrement pointue sur le sujet.

#### **2.1.2 Groupe de parole en partenariat avec l'ACJM – Continuité**

Cette action s'adresse aux personnes majeures subissant ou ayant subi des violences conjugales ou qui s'interrogent sur leur contexte de vie conjugale.

Les objectifs sont, entre autres, de permettre aux personnes de rompre avec l'isolement, de "mettre en mots leurs maux" et de trouver du soutien auprès de pairs.

Le deuxième groupe de parole, démarré en septembre 2015, s'est arrêté en Juin 2016 avec un bilan positif relevé par les participantes. Il a été mis en avant que le groupe de parole avait été un élément dans la rupture de l'isolement, certaines participantes concluant " nous ne sommes plus toutes seules. "

Il n'y a pas eu de reprise dès septembre car le nombre d'inscriptions n'était pas suffisant pour démarrer. Après une interruption de 3 mois un troisième groupe de parole s'est ouvert en décembre réunissant 6 personnes. Le groupe se réunira jusqu'en juin 2017.

#### **2.1.3 3<sup>ème</sup> Colloque de l'ADSEAM organisé par l'équipe d'Avranches en novembre 2016 :**

##### **« Les violences sexuelles et la mémoire traumatique »**

Intervenantes : Muriel SALMONA et Aude FIEVET

Cette journée a réuni 280 professionnels de différents secteurs, Protection de l'Enfance, Justice, Médico-Social, Elus etc... A noter que cette année l'Education Nationale était également bien représentée par la présence de plusieurs collèges et lycées du Sud Manche.



Au cours de la première partie Aude FIEVET, Psychosociologue, Présidente de l'Association " Le monde à travers un regard" nous a fait l'historique des lois concernant les violences sexuelles en s'arrêtant sur la loi du 14 Mars 2016 qui fait référence à l'inceste. Elle a ensuite abordé le repérage des signes majeurs et la constellation du danger, notamment ce qui relève du domaine émotionnel, relationnel et cognitif.

Muriel SALMONA, Psychiatre-psychotraumatologue, Présidente de l'Association "Mémoire Traumatique et Victimologie" a développé les mécanismes de la mémoire traumatique et les conséquences dans la compréhension de la clinique et sur la prise en charge de la victime.

Au regard des échanges spontanés à la sortie du colloque nous pouvons affirmer que les participants ont apprécié cette journée jugée très instructive.

Remerciements aux fidèles partenaires : Ce colloque, gratuit pour les participants, s'est réalisé grâce au financement de la DRDFE de la Manche et pour la deuxième fois la participation financière du Crédit Mutuel, ainsi que celle de la MAIF pour les pochettes.



L'autre temps fort de la journée :

Le repas organisé par le restaurant d'application du Pôle médico-social de Mortain. Merci à toute l'équipe qui a su restaurer avec professionnalisme et convivialité les 90 convives.

#### **2.1.4 Le CHRS a organisé une formation sur les violences conjugales en direction de la gendarmerie du Sud-Manche et du réseau CLSPD, financée par la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité**

Cette formation sur les violences conjugales s'est déroulée sur deux jours et a réuni 30 participants/jour. Madame CASALIS du Collectif Féministe Contre le Viol a expliqué le processus des violences conjugales et nous avons sollicité les partenaires, ACJM, Unité Médico Judiciaire, et l'équipe du CHRS pour la présentation de leurs modalités de prise en charge. Outre le fait que chaque professionnel ressort de ce temps de formation avec une meilleure connaissance des dispositifs ces temps de rencontres participent à la construction d'un travail en réseau sur le territoire du Sud Manche.

#### **2.1.5 Implication des résidentes dans la vie de la cité au travers du projet des "Incroyables Comestibles"**

L'équipe du CHRS a proposé à quelques résidentes de participer à la mise en place du projet des Incroyables Comestibles. Cette action, impulsée par le Contrat Ville, réunit des habitants des quartiers dans lesquels nos logements d'insertion sont implantés. Sa mise en œuvre a débuté fin 2015 et s'est poursuivie en 2016.

Le projet consiste en la mise à disposition gratuite, dans de petits potagers (jardinières, jardins) disséminés dans ces quartiers, de légumes cultivés par des habitants volontaires et mis à disposition gratuitement pour tout habitant.

Cinq résidentes ont participé à la construction de deux bacs de culture sur deux jours. Les femmes accueillies y ont trouvé attention, partage, bonne humeur, confiance, valorisation et bien autre chose sans doute et tant de choses dont elles ont besoin pour entrevoir un avenir et se reconstruire.

Notre objectif est d'inciter les résidentes à sortir des appartements, de les amener à rencontrer les autres habitants, à s'intégrer dans le quartier et d'apporter notre contribution à embellir le quartier, et ce d'autant plus que la plupart des résidentes accueillies au CHRS s'installent ensuite dans ces quartiers.

### **2.1.6 Accueil d'un volontaire Service civique**

L'équipe a accueilli, pendant 8 mois, Léa Féron dont la mission était de venir en renfort auprès de l'équipe dans un rôle d'animation. Elle a ainsi principalement encadré des ateliers d'expression auprès des résidentes. Sa présence au sein de l'équipe a donné l'occasion de concrétiser un projet qui nous tenait à cœur : la création d'un journal mensuel par et pour les résidentes.

Pendant ces 8 mois, Léa a participé à la vie du CHRS et a donc eu l'opportunité de découvrir de manière plus approfondie le métier d'éducatrice en insertion. Cette expérience enrichissante lui a permis de confirmer son projet professionnel.

### **2.1.7 Le personnel**

L'équipe est constituée de 5 personnes, trois éducatrices spécialisées à temps partiel, une cheffe de service à temps plein et une secrétaire à mi-temps.

### **2.1.8 Mouvement**

- Accueil d'une stagiaire en 3<sup>ème</sup> année de formation Educateur Spécialisé, ASKORIA à Rennes.
- Accueil d'une volontaire service civique durée 8 mois du 4 juillet 2016 au 3 Mars 2017.

### **2.1.9 Les formations**

Formation dans le cadre du PAUF (Programme annuel d'utilisation des fonds)

Formation intra : Manipulation extincteur : 2 personnes

SST Maintien et actualisation des compétences : 1 personne

Référent Evaluation 2 jours : 1 personne

Formation Egalité entre les Femmes et les Hommes 2 jours : 5 Personnes

Formation partenaires : Théâtre Forum ANPAA 3 jours : 2 personnes

### **2.1.9 Activité du CHRS**

#### **Les fiches téléphoniques**

Au cours de l'année 2016, **93** fiches d'appels téléphoniques ont été renseignées, Urgence et Insertion confondues.

Près de la moitié des demandes d'accueil n'a pas abouti par manque de disponibilité immédiate en accueil d'urgence.

**57 appels** ont concerné l'accueil d'Urgence.

**24 appels** ont concerné l'Insertion.

**11 appels** ont concerné des femmes avec des enfants de moins de 3 ans.

**12 appels** ont concerné une demande d'information sur les services du CHRS.

## 2.2 L'insertion

### Nombre de journées annuelles

Années	2014	2015	2016
Journées insertion	6360	7640	6936

Le CHRS dispose de 10 logements :

↪ 8 logements à Avranches dont deux T2, trois T3 et trois T4

↪ 2 logements à Saint-Hilaire-du-Harcouët dont un T3 et un T4

### Les personnes accueillies en insertion au cours de l'année 2016

12	Femmes seules	Soit 12 personnes
6	mères avec 1 enfant	Soit 12 personnes
5	mères avec 2 enfants	Soit 15 personnes
3	mères avec 3 enfants	Soit 12 personnes
<b>TOTAL</b>		<b>51 personnes</b>

Années	2014	2015	2016
Nombre de personnes	42	46	51

### Tranche d'âge de la population accueillie en insertion au cours de l'année

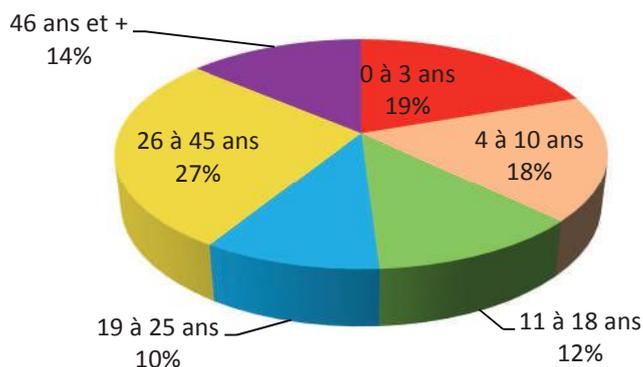
Age	0-3	4-10	11-18	19-25	26-45	46 et +	Total
Insertion	10	9	6	5	14	7	51
%	19.61	17.65	11.76	9.80	27.45	13.73	100

Nous avons accueilli en Insertion, **10** enfants âgés de 0 à 3 ans, ce qui correspond à **19.61%** des personnes accueillies et **14** personnes âgées de 26 à 45 ans, soit **27.45%**.

Nous avons accueilli en Insertion, **25** enfants âgés de 0 à 18 ans, ce qui correspond à **49%** des personnes accueillies.

Sur les **25** enfants accueillis, **40 %** ont entre 0 et 3 ans.

## Tranche d'âge de la population accueillie en insertion



### Origine des demandes des personnes accueillies

L'origine des demandes se diversifie de plus en plus ce qui tend à démontrer une meilleure connaissance du dispositif par le partenariat.

<b>CMS</b>	3 femmes seules 3 mères avec un enfant 3 mères avec deux enfants 3 mères avec trois enfants
<b>CCAS</b>	2 femmes seules
<b>Elle-même</b>	1 mère avec un enfant
<b>Passerelles vers l'Emploi</b>	1 mère avec un enfant
<b>ETP Saint James</b>	1 femme seule
<b>Une amie</b>	1 femme seule
<b>AEMO Vire</b>	1 mère avec un enfant
<b>Mission Locale</b>	1 femme seule
<b>CHS Pontorson</b>	1 femme seule
<b>ACJM</b>	1 femme seule
<b>L'Etape à Vire</b>	1 femme seule
<b>CLLAJ</b>	1 mère avec deux enfants
<b>Le préfet de la Manche (DALO)</b>	1 femme seule
<b>PMI</b>	1 mère avec deux enfants
<b>Total</b>	<b>51 personnes</b>

Les demandes d'accueil émanent à **71%** des services sociaux du conseil général du Sud-Manche.

**98%** des personnes accueillies sont originaires du Sud-Manche.

## Motif des demandes

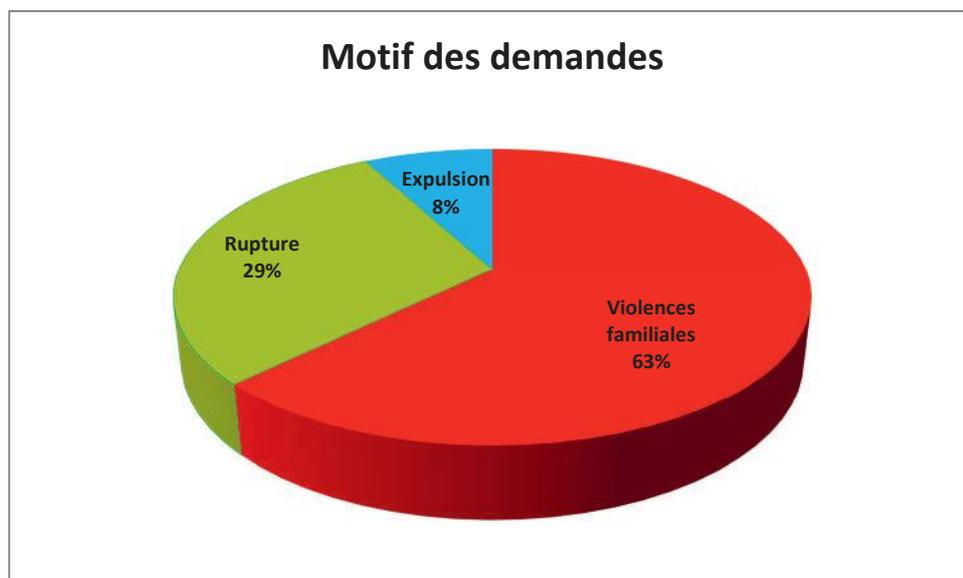
<b>Violences familiales</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 9 femmes seules</li><li>• 3 mères avec un enfant</li><li>• 3 mères avec deux enfants</li><li>• 2 mères avec trois enfants</li></ul>	<b>32 personnes</b>
<b>Rupture</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 femmes seules</li><li>• 3 mères avec un enfant</li><li>• 1 mère avec deux enfants</li><li>• 1 mère avec trois enfants</li></ul>	<b>15 personnes</b>
<b>Expulsion</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 femme seule</li><li>• 1 mère avec deux enfants</li></ul>	<b>4 personnes</b>

↳ **62.75%** des demandes concernent des violences familiales.

↳ **29.41%** des demandes concernent une rupture familiale.

↳ **7.84%** des demandes concernent une expulsion.

Le nombre d'accueil concernant les violences familiales est en légère baisse par rapport aux années précédentes au profit des accueils pour motif d'expulsion.



## Taux d'occupation

Mois	Nombre de personnes			Nombres de nuits	Taux d'occupation
	Total	Femmes	enfants		
Janvier	20	11	9	586	101.09%
Février	18	9	9	462	85.19%
Mars	20	11	9	446	76.94%
Avril	21	11	10	548	97.68%
Mai	21	11	10	575	99.19%
Juin	21	11	10	564	100.53%
Juillet	25	11	14	554	95.56%
Août	20	10	10	661	114.02%
Septembre	21	10	11	612	109.09%
Octobre	22	10	12	663	114.37%
Novembre	25	11	14	615	109.63%
Décembre	21	10	11	650	112.13%
<b>Total</b>				<b>6936</b>	<b>101.63%</b>

Le taux d'occupation sur l'année 2016 s'élève à **101.63%**.

**Le taux d'occupation reste élevé. On remarque une petite baisse de nuitées par rapport à l'année 2015, qui s'explique par l'inoccupation de l'appartement T4 à Saint Hilaire en mars.**

#### **MOUVEMENTS EN 2016**

**Présents le 1<sup>er</sup> Janvier 2016 : 18 personnes dont 9 femmes et 9 enfants**

**Présents le 31 Décembre 2016 : 21 personnes dont 10 femmes et 11 enfants**

Nous comptabilisons **16 « familles sortantes »**, soit **30 personnes**.

**Durée moyenne d'occupation des logements d'insertion par les personnes sorties du CHRS au cours de l'année 2016.**

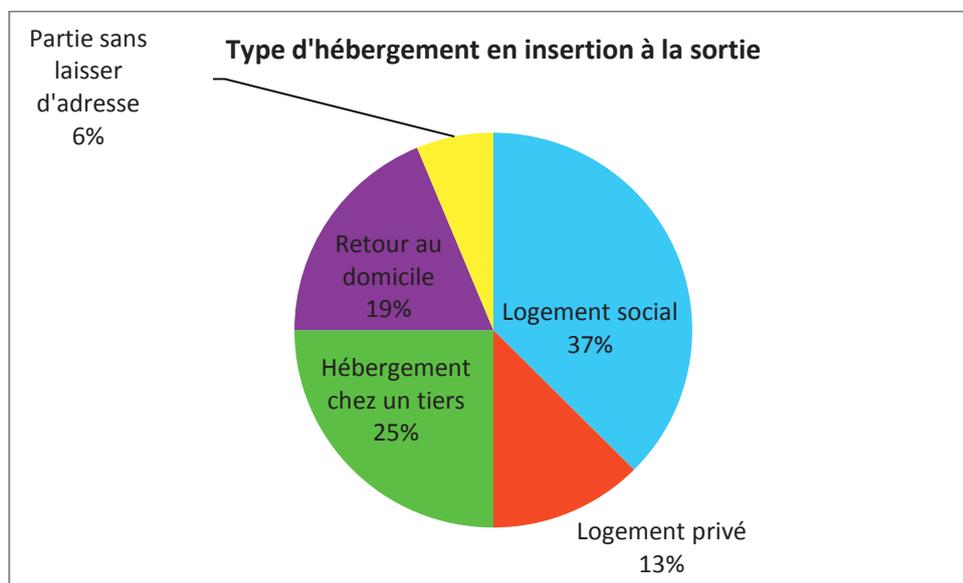
<i>Nombre de jours</i>	<i>Nombre de personnes</i>	<i>%</i>
9 à 30 jours	1	3.33
31 à 60 jours	3	10
61 à 90 jours	1	3.33
91 à 120 jours	4	13.33
121 à 180 jours	8	26.67
181 à 365 jours	2	6.68
Plus de 365 jours	11	36.67
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>100%</b>

**63.33% des personnes** ont été accueillies moins d'un an.

**4 familles**, soit **36.67%** des personnes accueillies, ont résidé plus de 365 jours au CHRS. Le départ de ces familles vers un logement autonome a exigé davantage de démarches.

## TYPE D'HEBERGEMENT A LA SORTIE DU CHRS

Type d'hébergement	Nombre de familles
Logement social	6
Logement privé	2
Hébergement chez un tiers	4
Retour au domicile	3
Partie sans laisser d'adresse	1



Au cours de l'année, plusieurs accompagnements se sont soldés par un départ précipité de femmes qui ont décidé de ne pas poursuivre leur projet de relogement autonome. Ces femmes prennent l'option d'un retour au domicile ou d'un hébergement chez un tiers. Ce type de départ dénotent de leurs difficultés à concevoir une vie autonome et révèle surtout qu'elles restent tributaires de leur fragilité psycho-affective.

### 2.3 L'urgence

Le service dispose d'une maison avec trois chambres individuelles et un espace collectif cuisine/salon.

#### Les personnes accueillies en urgence

<b>11</b>	femmes seules	Soit <b>11</b> personnes
<b>6</b>	mères avec 1 enfant	Soit <b>12</b> personnes
<b>2</b>	mères avec 2 enfants	Soit <b>6</b> personnes
<b>1</b>	mère avec 3 enfants	Soit <b>4</b> personnes
<b>1</b>	mère avec 4 enfants	Soit <b>5</b> personnes
<b>TOTAL</b>		<b>38 personnes</b>

Nous avons accueilli **38** personnes, soit **21 femmes et 17 enfants**. Le nombre d'accueil est en diminution par rapport à l'année 2016 : l'accueil étant régulièrement complet au cours de l'année.

## Nuitées à l'hôtel

En 2016, le CHRS a accueilli 17 personnes à l'hôtel, soit 34 nuitées.

	1 Nuit	2 Nuits	3 Nuits	4 Nuits	
Femmes seules	4	4	3	1	
1 mère avec un enfant			1		
1 mère avec deux enfants	1				
<b>TOTAL NUITÉES</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>34</b>

A la suite de leur accueil à l'hôtel : **3 femmes seules et une mère avec son enfant** ont intégré l'accueil d'urgence.

## Origine des demandes des personnes accueillies à l'Urgence.

<b>CMS</b>	1 femme seule 3 mères avec un enfant 1 mère avec trois enfants
<b>CCAS</b>	4 femmes seules
<b>AEMO</b>	1 mère avec un enfant
<b>Elle-même</b>	1 mère avec un enfant
<b>115</b>	2 femmes seules
<b>ACJM</b>	1 femme seule
<b>CHS Pontorson</b>	1 femme seule
<b>Mairie Avranches</b>	1 mère avec 4 enfants
<b>Gendarmerie</b>	1 femme seule
<b>L'Etape à Vire</b>	1 femme seule
<b>Infirmière</b>	1 mère avec deux enfants
<b>Passerelles vers l'emploi</b>	1 mère avec un enfant 1 mère avec deux enfants
<b>Total</b>	<b>38 personnes</b>

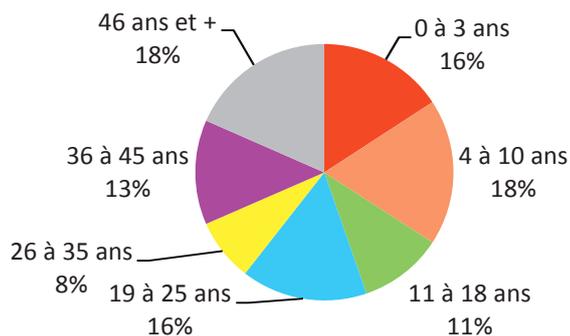
**79 %** des accueils en urgence ont pour motif un contexte de violences conjugales.

Les personnes accueillies bénéficient au minimum d'un entretien par un travailleur social du service et sont orientées si besoin vers un travailleur social de secteur.

## Tranche d'âge de la population accueillie dans le cadre de l'urgence

Age	0-3	4-10	11-18	19-25	26-35	36-45	46 et +	TOTAL
<b>Urgence</b>	6	7	4	6	3	5	7	<b>38</b>
<b>%</b>	15.79	18.42	10.53	15.79	7.89	13.16	18.42	<b>100%</b>

## Tranche d'âge de la population accueillie à l'urgence



Nous remarquons un nombre plus important de très jeunes femmes **15,79%** (10,64% en 2015) et également de personnes âgées de plus de 46 ans **18,42%** (12,76 % en 2015). Cette différence d'âge a parfois permis des cohabitations plutôt bénéfiques pour ces deux catégories d'âge, l'expérience de la vie des plus âgées venant "assagir" quelque peu l'impétuosité des plus jeunes.

### Taux d'occupation

Mois	Nombre de personnes			Nombre de nuits	Taux d'occupation (%)
	Total	Femmes	enfants		
Janvier	9	5	4	130	164.45%
Février	6	2	4	181	244.76%
Mars	11	5	6	165	208.73%
Avril	5	2	3	108	141.18%
Mai	5	2	3	109	137.88%
Juin	5	2	3	153	200%
Juillet	10	6	4	76	96.14%
Août	7	5	2	78	98.67%
Septembre	5	4	1	114	149.02%
Octobre	4	3	1	126	159.39%
Novembre	6	4	2	119	155.55%
Décembre	12	6	6	115	145.47%
<b>Total</b>				<b>1474</b>	<b>158.32%</b>

Un taux moyen d'occupation de **158.32 %** sur l'année 2016.

Le taux d'occupation reste élevé, malgré une diminution des personnes accueillies (51 personnes en 2015 contre 38 personnes en 2016). Les personnes accueillies sont restées plus longtemps à l'accueil d'urgence à cause des délais de relogement ou dans l'attente d'une entrée en insertion.

**59 %** des personnes accueillies à l'urgence ont été ensuite accueillies en insertion au CHRS.

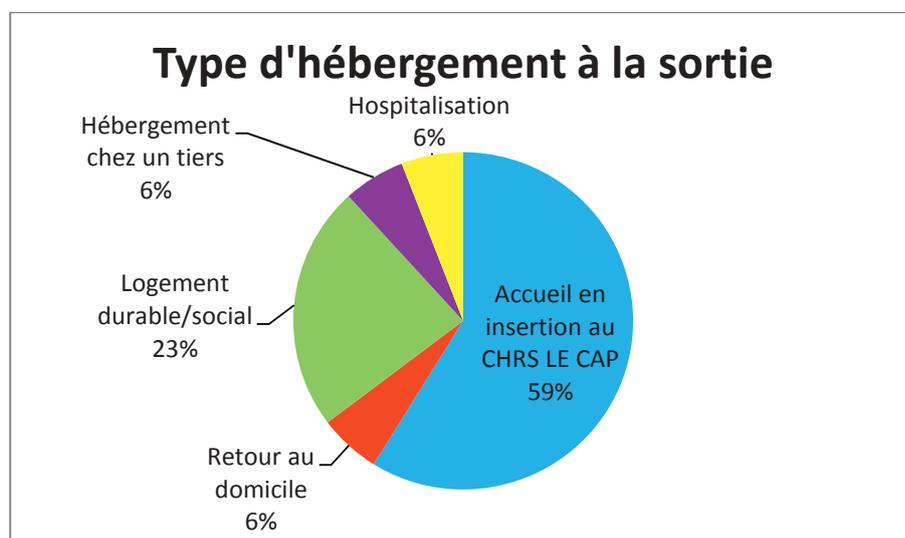
**Durée moyenne d'occupation des places d'urgence par les personnes sorties du CHRS au cours de l'année 2016**

Nombre de jours	Nombre de personnes	%
Moins de 3 jours	0	0%
3 à 8 jours	5	17.24%
9 à 30 jours	8	27.59%
31 à 60 jours	7	24.14%
61 à 90 jours	3	10.34%
Plus de 90 jours	6	20.69%
Total	29	100%

Près de 70% des personnes ont été accueillies moins de 60 jours.

**TYPE D'HEBERGEMENT A LA SORTIE**

Type d'hébergement	Nombre de familles
Accueil en Insertion au CHRS LE CAP	10
Retour au domicile	1
Logement durable/social	4
Hébergement chez un Tiers	1
Hospitalisation	1



**9 personnes** bénéficient au 31 décembre 2016 d'un accueil d'Urgence au sein du CHRS Le Cap, soit **4 femmes** et **5 enfants**.

Fait à Saint Martin des Champs,  
Le 31 décembre 2016.

Récapitulatif 2016

CHRS LE CAP

	Nombre de journées	Taux d'occupation
Insertion	13 560	82.56%
Urgence	2 010	55.07%
Stabilisation	1 653	113.22%

### 3- L'ACTIVITE DES LHSS

Mois	Nombre de lits occupés	Nombre de journées
Janvier	4	91
Février	3	72
Mars	5	67
Avril	3	90
Mai	4	76
Juin	4	81
Juillet	4	82
Août	4	73
Septembre	4	83
Octobre	4	104
Novembre	3	90
Décembre	4	78
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>987</b>

Les Lits Halte Soins Santé ont ouvert en juin 2011 dans les locaux du CHRS Le Cap. Le bilan d'activité 2016 concerne donc la cinquième année pleine d'existence. La fonction de ces lits est d'assurer une prestation sanitaire, sociale et d'hébergement pour des personnes sans domicile, en situation d'errance, nécessitant des soins médicaux ou paramédicaux, ne relevant pas de l'hôpital. L'hébergement se fait en chambres individuelles 24h/24, 365 jours par an (366 pour l'année 2016, bissextile)

Les Lits Halte Soins Santé sont au nombre de trois, dont un lit peut accueillir une personne suivie en addictologie (une convention étant signée avec la Fondation Bon Sauveur)

Le taux d'occupation théorique du dispositif est de 1098 (3x366), le taux réalisé en 2016 est de 987, soit un taux net de **89.89%**. Il était de 83,47% en 2015.

Nous avons accueilli 17 personnes au cours de l'année 2016. La durée moyenne de séjour est de 90 jours, la plus courte durée étant de 5 jours, la plus longue de 283 jours. L'âge moyen des résidents est de 45 ans, le plus jeune ayant 24 ans, le plus âgé 64.

Concernant le motif principal d'intégration des lits, la répartition peut se faire ainsi :

- 29% pour une problématique principale de dépendance (alcool, toxicomanie)
- 23% pour une pathologie psychiatrique.
- 18 % dans le cadre d'une *Pause Santé*
- 18% pour une pathologie ORL
- 6% pour un problème endocrinien et vasculaire

- 6% pour un problème digestif

Treize des dix-sept patients accueillis ont eu un suivi psychiatrique au cours de leur séjour.

Sur les 17 personnes accueillis, 6 venaient directement de la rue, 5 nous ont été adressés par le secteur hospitalier, 4 étaient en insertion au CHRS et c'est suite à une demande de l'équipe qu'ils ont été admis et 2 venaient de leur domicile.

Concernant le départ de ces Lits, 5 sont partis en insertion sur le CHRS, 4 sont partis sans laisser de nouvelles alors que les soins n'étaient pas terminés, 5 sont partis vers un domicile, et 3 étaient présents sur ces lits à la fin de l'année.

Pour cette cinquième année d'existence, nous constatons un taux de remplissage supérieur à celui de l'an dernier (89.89% et 83,47%) avec une durée moyenne de séjour similaire : 90 jours en 2016, 93 en 2015. Le turnover sur ces lits a été plus important puisque nous avons accueilli 17 personnes cette année contre 10 l'an dernier. Nous n'avons eu qu'un séjour long de 283 jours contre 2 l'an dernier, et 2 séjours courts de 5 et 6 jours.

Sur les Lits Halte Soins Santé restants, nous avons accueilli en majorité des pathologies psychiatriques avec surtout des problèmes de dépendance (alcool, drogues) et des états anxio-dépressifs. Treize des dix-sept résidents accueillis ont bénéficié de soins psychiatriques et ou psychologiques avec l'instauration ou la poursuite de suivi déjà en place. Un travail en partenariat avec le Bon Sauveur a comme chaque année été réalisé. La coopération avec le secteur psychiatrique, que ce soit l'équipe mobile, le secteur hospitalier ou le centre de toxicomanie, reste un maillon important du travail effectué sur ces lits auprès de cette population fragilisée, comme nous l'avons constaté les années précédentes.

Trois patients ont bénéficié d'une *Pause Santé*. Il s'agit de permettre à ces hommes de faire un point sur leur santé, de se ressourcer de remettre en place un suivi médical ainsi que leurs droits. La bienveillance et l'encadrement médico social leur permet ainsi de se poser et de faire un état des lieux de leur situation.

30% des hommes ont été admis sur ces lits en raison de pathologies médicales ou chirurgicales avant tout (ORL, digestif et vasculaire)

Comme les années précédentes, nous rencontrons toujours quelques difficultés de communications avec l'hôpital ; celui désirant une solution rapide de sortie (dans la journée même parfois) et notre impossibilité à accueillir rapidement un patient. Ceci n'est ni notre fonction ni notre rôle d'admettre un patient en urgence sans avoir analysé médicalement (par l'infirmière et le médecin) et socialement (par les éducateurs et l'équipe dirigeante) la situation. Ce décalage amène les services hospitaliers à trouver d'autres solutions plus rapides pour eux.

Nous constatons donc pour cette année 2016 une légère augmentation du taux de remplissage

(89.89%) et de la durée moyenne de séjour (90 jours), une population accueillie qui nécessite un encadrement psychiatrique et/ou psychologique important à mettre en place ou à poursuivre. Les Pauses Santé proposées à certains résidants leur permettent de faire un point sur leur santé dans un environnement bienveillant.

Dr Benoît Perret

Médecin généraliste

## 4- L'ACTIVITE DE L'APPUI SANTE NORD

Pour rappel, l'Appui Santé est un dispositif du Conseil Départemental qui vise à accompagner les bénéficiaires du RSA vers et dans leurs démarches de soins, afin de faciliter leur réinsertion professionnelle.

2 comités de suivi par an avec le département et les appuis santé de l'UC-IRSA (centre et sud manche) : le 17/06/2016 et le 9/12/2016.

### 4.1. Partie quantitative

#### NOMBRE DE BENEFICIAIRES PAR SERVICES REFERENTS :

	2016	2015	2014	2013
<b>CCAS/CIAS</b>	<b>23</b>	12	10	4
<b>Département</b>	<b>78</b>	58	47	46
<b>MSA</b>				
<b>POLE EMPLOI</b>			1	3
<b>AUTRES CAF</b>				3
MEF	<b>3</b>	2		1
Mission Locale				

#### ORIGINE GEOGRAPHIQUE : Nombre de bénéficiaires par commune :

Commune	Femmes	Hommes
AUDERVILLE	1	1
BARNEVILLE-CARTERET	1	
BRICQUEBEC	1	4
CHERBOURG	9	16
EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE	4	4
FLAMANVILLE	2	
FONTENAY-SUR-MER	1	
LES PIEUX	1	3
MONTEBOURG		1
NEGREVILLE	1	
OCTEVILLE	18	5
PORTBAIL	2	
QUERQUEVILLE	1	
RAUVILLE-LA-BIGOT		1
REVILLE	1	
SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	2	
SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	3	1
SAUSSEMESNIL		1
SIOUVILLE-HAGUE		1
SURTAINVILLE	1	
TOURLAVILLE	2	2
URVILLE-NACQUEVILLE		1
VALOGNES	7	5
	58	46

## REPARTITION PAR SEXE

En pourcentage	Hommes	Femmes
2013	42,10%	57,90%
2014	34,50%	65,50%
2015	40,30%	59,70%
<b>2016</b>	<b>44,30%</b>	<b>55,70%</b>

## REPARTITION PAR CLASSE D'AGE

Classe d'âge	Femmes	Hommes
< 25 ans		
25 à 44 ans	23	20
45 à 54 ans	28	15
55 à 64 ans	7	11
> 65 ans		
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>46</b>

Moyenne d'âge des bénéficiaires accueillis :

	2015	2014	2013	
	46 ans	45	43	44

## SITUATION FAMILIALE

Situation	Femmes	Hommes
Célibataire	29	33
Vie marital / Marié( e)	10	3
Divorcé( e) - Séparé ( e)-Veuf(ve)	19	10
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>46</b>

Situation en pourcentage	2016	2015	2014	2013
Célibataire	59,60%	45,80%	43,10%	47,40%
Vie marital / Marié( e)	12,50%	36,10%	19,00%	17,50%
Divorcé( e) - Séparé ( e)-Veuf(ve)	27,90%	18,10%	37,90%	35,10%

## MODALITE D'HEBERGEMENT

Type d'hébergement	Femmes	Hommes
Autonome	47	34
Chez ses parents	4	9
Chez un tiers	4	1
Autres (à préciser)	3	2
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>46</b>

Type d'hébergement en pourcentage	2016	2015	2014	2013
Autonome	77,80%	86,10%	86,60%	96,50%
Chez ses parents	12,60%	9,70%	10,30%	3,50%
Chez un tiers	4,80%	1,40%	3,50%	-
Autres (à préciser)	4,80%	2,80%	-	-

Etat du logement	
Investi	26
Désorganisé	16
Non renseigné	39
Insécure	15
Incurique	8
<b>TOTAL</b>	<b>104</b>

## SITUATION DES BENEFICIAIRES A LA SORTIE DE L'ACTION

- Nombre de personnes ayant quitté l'action :

Les motifs de sortie						
Sorties négatives	Femmes	Hommes	2016 %	2015 %	2014 %	2013 %
Ne s'est pas présenté aux rendez-vous	4	2	39%	36%	63%	68%
N'adhère pas	6	5				
Absences injustifiées						
Maladie						
Congé maternité ou parental						
Décès		1				
Incarcération						
Déménagement						
Retraite		1				
Démission	1					
Entrée en formation						
<b>Sorties positives</b>						
Emploi (CDI, CDD, CUI, intérim, création d'activité) ou accès à la formation qualifiante			61%	64%	37%	32%
Invalidité ou AAH ou dossier en cours	2	1				
Sorties positives santé Précisez (résolution problème de santé, mise en place parcours de soin, autonomie par rapport à la santé...)	14	10				
Autres sorties positives au regard du parcours d'insertion. Précisez (résolution problématique logement, création lien social, accès actions insertion...)	2	2				
<b>TOTAL</b>						

Nombre de personnes prolongées dans l'action au-delà du 01/12/2016

### INDICATEURS D'EVALUATION

**Les bénéficiaires reçus (interventions ponctuelles inférieures ou égale à 3 rencontres) (les sorties)**

Nombres de personnes reçues :

Nature des suivis	Nombre de bénéficiaires reçus
Médecine générale	3
Ophtalmologie	2
Dentiste	1
Spécialiste	4
Chirurgie	2
Santé mentale (CMP, addictologie)	6
Bilan de santé	2
Dossier MDA	3
Imagerie médicale	2
Divers	4

**Les bénéficiaires suivis (accompagnements au-delà de 3 rencontres) (les sorties et en-cours)**

Nature des suivis	Nombre de bénéficiaires suivis
Médecine générale	30
Ophtalmologie	13
Dentiste	20
Spécialiste	30
Chirurgie	8
Santé mentale (CMP, addictologie)	34
Bilan de santé	24
Dossier MDA	16
Imagerie médicale	26
Divers	24

Pistes envisagées en autonomie ou en accompagnement - personnes sorties	Résultats obtenus (nombre pers atteint/nombre pers envisagé)
Prise de rendez-vous seul (consultation ou examen)	33
Aller seul aux rendez vous	39
Suivi autonome (examen complémentaire...)	28
Autonomie par rapport aux démarches se santé (hors problème de mobilité)	28

Durée moyenne d'accompagnement des personnes sorties de l'action: 7,39 mois  
Durée moyenne d'accompagnement des personnes sorties de l'action > à 3 rencontres: 9,04

Au premier semestre 2016, La durée de prise en charge de 9 mois pour les bénéficiaires suivis de plus de 3 rendez-vous, correspond aux délais d'attente pour des rendez-vous chez certains spécialistes médicaux comme les ophtalmologistes par exemple ou dans le cadre de la prise en charge d'une chirurgie.

- Moyenne des kilomètres (premier semestre 2016) : 85 kms/j
- Moyenne des kilomètres (deuxième semestre 2016) : 93,26Kms/jour

- bilan quantitatif 2016 + comparaison des chiffres des années antérieures

-il y a 25 accompagnements de plus en 2016 par rapport à 2015

-on peut remarquer qu'il y a de plus en plus de positionnements de la part des CCAS. En revanche, il n'y en a plus du tout de pôle emploi. J'envisage de les rencontrer afin d'échanger sur l'appui santé.

- L'âge moyen est stable ;

- Il y a de plus en plus de célibataire. 1 marié / 5 (avant 1 marié /10) ;

- Il y a plus de personnes en logement autonome ;

- Le taux de sorties positives augmentent ;

- Par rapport aux suivis, il n'est pas possible de faire apparaître une évolution car les natures de suivi ont été réduites en 10 grands champs d'activités. Pour l'appui santé nord, je remarque que les aides à la constitution d'un dossier MDA sont en évolution.

- l'état du logement apparait désormais dans les statistiques.

A partir de l'outil « support d'attention à l'autre »

Etat du logement: investi  désorganisé  insécure  incurie

INVESTI ☐ investi propre, entretenu, organisé, sécurisée. Fréquenté ou utilisé, décoration, aménagement harmonieux, reconnu par l'entourage

DESORGANISE ☐ pas d'espace défini ou espaces très envahis ou vides

INSECURE/ insalubre ☐ sale et insalubre, et exposé à des dangers (pluie, risques électriques, risques d'agressions, etc...)

INCURIQUE ☐ sale et abandonné dans l'entretien, mauvaise odeur amoncellement de déchets, renvoi du dégoût, présence de nuisibles et/ou d'animaux non gérés... à l'incurie s'associe l'insécurité et la désorganisation.

Il apparaît que les logements sont de plus en plus dégradés.

## 4.2 Partie qualitative

### Quels ont été les points forts de l'action ?

L'orientation du public vers la mission par les référents RSA est bien faite. Le travail entre les référents RSA et l'infirmière démontre une bonne coordination. En effet, les échanges sont efficaces et les évaluations sont bien menées.

- maintien du travail en réseau /Rencontres partenaires
  - ❖ La PASS (permanence d'accès aux soins de santé)

Ouverture d'une PASS interne à l'hôpital (cf. plaquette) en plus des permanences de la PASS dans le centre-ville de Cherbourg (parking Gambetta) où je vais régulièrement consulter la neuro psychologue pour des évaluations pour des dossiers MDA.
  - ❖ Équipe mobile psychiatrie précarité : Thierry Leseney (participation de l'appui santé projet de thèse « Les désolés. De la désolation : penser la vulnérabilité propre à la déliaison sociale, la reconnaître et l'accompagner.)
  - ❖ Supervision 1 fois/mois
  - ❖ MAIA
  - ❖ Atelier santé ville Cherbourg : renoncement aux soins. L'infirmière participe tous les trois mois à des groupes de travail
  - ❖ Délégués conseil à l'accès aux soins de la CPAM : *Importance du travail avec les délégués conseil de l'accès aux soins de la CPAM : Ils sont toujours disponibles et réactifs. Rencontre*
  - ❖ *Accueillant MDA au sein des CMS*
  - ❖ Collaboration avec les services de protection comme les curateurs ou le SPIP très positive
  - ❖ La Belle Echappée, Sortir du Silence, service logement ADSEAM, CPEF, UC-IRSA( bilan de santé, CEGGID, Vaccination), SAO ADSEAM...
- Deux présentations sur des équipes pluridisciplinaires aux CMS Hague en 2016
- Bilan du premier atelier collectif « soin des mains » proposé par l'infirmière appui santé nord et projet d'un nouvel atelier pour le deuxième semestre 2016

Un premier atelier s'est déroulé le 18 mars de 10 h30 à 12h00 et a attiré 5 participantes âgées de 25 à 49 ans. L'atelier les a amenées à réfléchir sur les problématiques de santé physique (ménopause), histoire familiale et problèmes de couple, confiance en soi...

Le bilan de ce type d'atelier est positif puisque certaines personnes retrouvent une estime de soi, le plaisir de prendre soin d'elles-mêmes. Pour nombre de bénéficiaires le chemin est compliqué pour sortir de leur isolement et recréer un réseau relationnel.

La seule difficulté a été peut être de mobiliser les dames (trois personnes conviées ne sont pas venues)

Les participantes ont évalué l'atelier de façon informelle à la fin de la matinée. Elles apprécient cet atelier même s'il n'est pas toujours évident de les mobiliser. Elles étaient toutes satisfaites et souhaitent renouveler l'expérience. Chaque personne s'est montrée intéressée. Chacune a participé, parlé, échangé. Lors de ce moment convivial, des dames se sont rencontrées créant des liens. Lors des échanges, des questions de santé publiques ont été abordées comme le tabac. Certaines ont fait remarquer que le fait d'être occupées leur avait moins donné envie de fumer. Chaque personne est repartie avec quelque chose (recette, petit vernis, lime et un échantillon de leur préparation)

L'infirmière appui santé et la stagiaire ont réussi à garder leur positionnement professionnel avec respect mutuel.

Locomotion : Je suis allée chercher une dame

La stagiaire est allée chercher une dame

2 dames sont venues à pieds

1 dame est venue en bus

Coût de l'atelier : 10 euros (matériel)

L'idée du prochain atelier est venue d'elles : la confection de bijoux avec du matériel de récupération

- Atelier cuisine le mercredi 30 novembre 2016

A partir d'un panier de légumes BIO, j'ai proposé de cuisiner en groupe (6 invités+ maitresse de maison CHRS le cap ADSEAM et un résidant) dans la cuisine du CHRS. 3 patients de l'appui santé sont venus ce jour-là (une personne n'est pas venue, une autre a oublié, une autre ne pouvait pas se libérer) Un temps de partage a été proposé ensuite pour déguster tous ensemble avec les résidents du CHRS (22 personnes au total) le repas préparé.

Le retour des patients ainsi que des résidents qui ont partagé le repas a été très positif. Les participants souhaitent renouveler l'expérience proposant de nouvelles idées (menu à thème ou un atelier pâtisseries...). Tous les participants se sont montrés polis, lors de ce moment convivial avec de nombreux échanges sur l'apport nutritionnel montrant de réelles capacités de travail en équipe. Les seules difficultés ont peut-être été leurs capacités physiques et leurs difficultés à rester debout un long moment.

- Formations/interventions collectives effectuées par l'infirmière Appui Santé Nord :

- ❖ jeudi 16 juin 2016 « Quand la santé fait son cinéma. Le support cinématographique peut-il être un outil pédagogique pour la santé ? » à Hérouville-Saint-Clair
- ❖ vendredi 8 avril 2016 : Audition Publique. En addictologie, la Réduction des risques et des dommages nécessite-t-elle de nouvelles pratiques et de nouveaux outils/Quelles sont les conditions nécessaires au développement de la RdRD ?
- ❖ vendredi 23 mars 2016 : conférence/débat Le harcèlement à l'école et le cadre juridique.

- ❖ Visibles, invisibles, mal vus. La désocialisation en question. Le Jeudi 30 juin 2016. Journée ciné-débats
- ❖ Formation « Mettre en œuvre des animations collectives sur l'hygiène corporelle et l'image de soi » (INPES) le 7 octobre 2016
- ❖ Colloque « Les violences sexuelles et la mémoire traumatique » le 8 novembre 2016 à Avranches

- Questionnaires de satisfaction premier semestre 2016

L'infirmière envoie par courrier une lettre + une enveloppe timbrée à toutes les sorties + un questionnaire de satisfaction

Ces personnes remplissent donc leur questionnaire seule et il reste anonyme

- Commission RSA

Concernant les CER, l'infirmière a observé que la commission RSA préconise un peu plus un accompagnement autour de la santé. En effet il est arrivé à l'infirmière de rédiger un rapport à la commission si l'appui santé ne s'applique pas dans certaines situations

- L'infirmière a accueilli une stagiaire infirmière de deuxième année du 23 mai 2016 au 16 juin 2016

L'étudiante a écrit : « Ce stage permet de concrétiser un aspect méconnu et peu exploité : celui de la relation à l'autre en passant par l'observation, l'écoute et en stimulant l'autonomie. Certaines problématiques de santé sont envahissantes et handicapantes, elles le sont d'autant plus que la précarité et l'isolement sont importants. Ces quatre semaines permettent d'entrer en contact avec un public fragile, très diversifié où les problèmes de santé fusionnent avec les problématiques sociales. Ce stage est très enrichissant sur le plan humain et professionnel. »

#### Quels ont été les points faibles de l'action ? Et quels amendements proposeriez-vous ?

- ❖ Malgré les moyens mis en place par l'infirmière pour limiter les absentéismes (courrier systématique pour chaque rendez-vous, texto la veille pour rappeler les rdv...) il y a encore beaucoup d'absentéisme surtout pour certaines tripartite lorsqu'il y a beaucoup de problèmes de santé.
- ❖ Problématique logement souvent en lien avec les problèmes de santé
- ❖ Il n'y a pas eu d'accueil de stagiaire infirmière au mois de décembre. Je rencontre un groupe d'étudiants dans le cadre d'une UE (unité d'enseignement) optionnelle sur l'accès aux soins des personnes en situation de précarité en décembre 2016.

#### Avez-vous rencontré des difficultés liées aux personnes ? Si oui, nous préciser lesquelles.

- Les difficultés sont abordées avec les référents, en analyse de la pratique, avec le directeur du pôle insertion ou en collaboration avec le réseau
- Réelle problématique due à la pénurie de médecins
- MDA: dossiers de demande d'AAH croissants et accompagnements divers (rdv médecins conseil de la MDA, Commission MDA...) + additif médico-social de l'appui santé nord à chaque dossier. Ce temps de travail et d'accompagnement vers la MDA est croissant. L'infirmière tiens à jour un tableau pour les demandes d'AAH avec de plus en plus de refus ou de justifications supplémentaires.

- accompagnements vers le médecin conseil de la MDA (pour une demande de PCH, évaluation médecin conseil, évaluation psychiatre...)

-un accompagnement à la commission MDA pour une demande d'AAH

Le personnel de la MDA reçoit toujours l'appui santé avec un très bon accueil.

La difficulté c'est surtout le temps de travail que représente ces accompagnements et temps de rédaction pour les rapports médico-sociaux.

- Questionnement sur le positionnement de population migrante au RSA avec problème d'accès aux soins par rapport à la langue.

#### Autres observations :

- questionnaires de satisfaction et le retour du conseil départemental. Réponse du département : « Lors du comité de suivi, il a été demandé un retour sur les questionnaires de satisfaction parvenu au conseil départemental. Je vous informe que l'analyse des questionnaires 2015 est en cours de réalisation. Je ne manquerai pas de vous communiquer les résultats dès que possible. »

## 5- L'ACTIVITE DU SERVICE LOGEMENT

L'activité du service logement a été marquée cette année par la décision du siège de l'ADSEAM de fermer le service faute de financement suffisant et d'un déficit croissant.

Le service logement a échappé à la fermeture en acceptant de redéployer son activité vers des baux glissants. Mais cette décision est intervenue tardivement dans l'année (décembre 2016) rendant impossible la mise en place de cette activité avant 2017.

Le service logement a dû réécrire son projet de service en intégrant cette nouvelle mission.

L'activité globale de l'association en matière d'accompagnement social des ménages accueillis dans ses 8 logements ALT ressort ainsi :

- **14 ménages** ont été hébergés dans les logements.
- **20 adultes et 19 enfants**, ont bénéficié du dispositif en 2016, **soit 39 personnes**.
- **6 nouveaux ménages** ont été accueillis depuis le début de l'année.

### 5.1 Spécificités des ménages accueillis

#### 5.1.1 Motif d'accueil

	Expulsion impayés de loyers	Expulsion troubles du voisinage	Séparation Et/ou hébergé chez des amis	Logement indécent	Étrangers sans ressources
<b>2012</b>	56 %	19%	19%	6%	6%
<b>2013</b>	62,5%	12,5%	12,5%	6%	12,5%
<b>2014</b>	33,3%	4,7%	28,5%	9,5%	28,5%
<b>2015</b>	43,75%	6,25%	12,5%	12,5%	25%
<b>2016</b>	42,85%	7,14%	14,28%	21,42%	14,28%

#### Commentaires :

Les totaux ne font pas toujours 100% car des ménages cumulent plusieurs motifs relatifs à leur demande d'hébergement.

Par exemple, séparation et étranger sans ressources, expulsion pour troubles et impayés, séparation et expulsion.

Pour ce qui concerne les personnes qui vivent dans des logements indécents, on constate que cela est très souvent la conséquence d'une expulsion antérieure pour impayés de loyers et/ou du trouble de voisinage (ou le risque de l'être).

### 5.1.2 Type de ressources du public accueilli

	RSA	ASS	AAH/PI	Salaire/ Formation	Sans ressources
<b>2012</b>	68,75%	6,25%	6,25%	12,5%	6,25%
<b>2013</b>	43,75%	12,5%	31,25%	6,25%	6,25%
<b>2014</b>	33,3%	9,5%	28,6%	9,5%	19%
<b>2015</b>	56,25%	12,5%	12,5%	12,5%	6,25%
<b>2016</b>	50%	14,28%	7,14%	14,28%	14,28%

### 5.1.3 Problématiques associées et conséquences

Les personnes que nous accueillons présentent parfois une pathologie psychiatrique, la plupart ont des troubles du comportement/de la personnalité.

#### Typologie des difficultés sur l'ensemble des ménages accueillis

	Alcoolisme et/ou toxicomanie	Manque d'hygiène incurie	Manque d'voire	Mesures de protection de l'enfance	Mesures de protection relatives à la gestion
<b>2012</b>	56%	52%		50%	
<b>2013</b>	50%	69%		44%	
<b>2014</b>	52%	66%		52%	
<b>2015</b>	66,6%	66,6%		53,3%	
<b>2016</b>	50%	57,14%		42,85%	35,71%

Depuis ces dernières années, le nombre de ménages accueillis qui cumulent les problématiques et sont dans une extrême précarité financière, social et psychologique est en constante augmentation.

#### 5.1.4 L'insertion et l'urgence dispositif « A.L.T. »:

**14 ménages** ont été accueillis en 2016 dans les **8 logements** du dispositif.

A noter que 3 ménages étaient d'origine étrangère.

Bien que les personnes aient toutes des papiers d'identité ou soient en cours de régularisation, il n'en reste pas moins, qu'elles sont pour la plupart sans ressource pendant plusieurs mois. Les participations financières des familles étrangères sont donc moindres et participent aux difficultés financières du service.

Le contexte de fermeture annoncée du service logement nous a obligés à cesser l'étude des demandes d'admission et à travailler la sortie des personnes déjà accueillies. Ainsi, plusieurs logements se sont trouvés inoccupés ce qui participe à la baisse du taux d'occupation cette année.

## 1. Taux d'occupation du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016

	Nuitées	Taux d'occupation
ALT 2016	6990	76.25%

### Les personnes accueillies en insertion au cours de l'année 2016

3	Isolé(e) sans enfant	Soit 3 personnes
4	Isolé(e) avec 1 enfant	Soit 8 personnes
1	Isolé(e) avec 2 enfants	Soit 3 personnes
2	Couple avec 1 enfant	Soit 6 personnes
2	Couple avec 2 enfants	Soit 8 personnes
1	Couple avec 3 enfants	Soit 5 personnes
1	Couple avec 4 enfants	Soit 6 personnes
<b>TOTAL</b>		<b>39</b>

### Tranche d'âge de la population accueillie en insertion au cours de l'année

Age	0-3	3-17	18-25	26-35	36-45	46-55	55 et +	TOTAL
ALT 2016	2	16	4	6	5	5	1	39
%	5.13%	41.03%	10.26%	15.38%	12.82%	12.82%	2.56%	100.00%

### Conclusion :

La mise en place des baux glissants va permettre au service de compléter son offre de service et permettre à certaines familles déjà prises en charge par le service d'accéder au logement autonome avec un maintien de l'accompagnement social. Le risque de fragilisation lors de la transition vers le logement indépendant en sera donc limité.

## **6- L'ACTIVITE DU SAO**

### **6.1 Les évènements en 2016 :**

#### **L'accueil d'une volontaire en service civique**

En Avril 2016, une volontaire est venue rejoindre l'équipe du SAO. Sa présence a été très appréciée par les usagers qui fréquentent le service. Elle aura été une présence régulière, active, dynamique et forte de proposition d'animations.

Le service reconduit sur l'année prochaine cette action.

#### **L'accès à la culture :**

Dans le cadre d'une convention passée avec le théâtre le TRIDENT, les personnes qui fréquentent le SAO peuvent bénéficier de place de spectacle à 2€. Mais l'accès à la culture dépasse le simple problème pécuniaire. Aussi, plusieurs sorties de groupe accompagnées par un éducateur du SAO ont été organisées en 2016 avec une dizaine de participants à chaque fois, favorisant le tissage et le renforcement du lien social.

#### **Découverte de notre région :**

L'été a été l'occasion d'organiser des sorties de découverte de la proche région, avec pique-nique à la plage et visite de parcs. L'objectif était d'ouvrir les personnes sur les plaisirs simples et accessibles autour d'eux, d'oser sortir du territoire connu et souvent restreint.

#### **Participation à une recherche action :**

Le SAO participe à la recherche action dans le cadre d'une thèse menée par Thierry LESENEY, infirmier psychiatrique de l'équipe mobile de psychiatrie du Bon Sauveur. Le sujet traite des « désoles », public fréquentant souvent le SAO. Cette participation permet au service d'apporter des éléments d'observation et de suivi des personnes cibles, d'avoir un espace d'échange avec les autres participants et de profiter des avancées de cette recherche.

#### **Participation à la journée du Conseil Local de la Santé Mentale, le 30 Juin sur le thème « visibles invisibles, les mal vus » :**

Le SAO a activement participé avec L'atelier Santé Ville de Cherbourg en Cotentin, la fondation du Bon Sauveur à la réalisation d'une journée sur le thème des personnes « invisibles ». Cette journée Ciné Débat s'est déroulée autour de 3 films projetés dans la salle du QUASAR avec la participation de Michèl LEGROS, sociologue, membre de l'ONPES et Sophie ROUAY LAMBERT réalisatrice d'un des films projetés. L'objectif était de réfléchir et sensibiliser à la prise en charge de personnes en très grande précarité, à la rue ou isolées.

## **6.2 Les usagers**

### **.6.2.1 Le total des personnes accueillies en 2015-2016**

Le recueil de données qui suit met en parallèle l'activité du service SAO sur les années **2015 et 2016**. Il identifie les écarts, les pourcentages d'augmentation des personnes accueillies. Il s'appuie sur des outils statistiques en cours d'élaboration et d'évaluation.

On comptabilise les personnes accueillies en terme de passage, c'est à dire qu'une personne peut être passée à différentes reprises sur le service dans le mois, elle sera donc comptée plusieurs fois.

1) Récapitulatif et différentiel 2015-2016 :

	Personnes accueillies		Moyenne des personnes accueillies		Écart des personnes accueillies entre 2015 et 2016	Augmentation entre 2015 et 2016 en %
	2015	2016	2015	2016		
<i>Janvier</i>	1325	1843	66,25	92.15	518	39,09
<i>Février</i>	1212	2166	60,6	105.76	954	78,71
<i>Mars</i>	1397	2260	66,52	102.91	863	61.78
<i>Avril</i>	1152	2105	54,86	99.81	953	82.73
<i>Mai</i>	937	1536	56 ,79	76.35	599	63,93
<i>Juin</i>	1323	1518	60,14	66	195	14,74
<i>Juillet</i>	1276	1456	58	72.8	180	14,11
<i>Août</i>	1258	1560	59,9	71	302	24,01
<i>Septembre</i>	1477	1799	68,7	81.82	322	21.80
<i>Octobre</i>	1650	1482	75	70.57	-168	-10,18
<i>Novembre</i>	1739	1505	86.95	75.35	-234	-13,46
<i>Décembre</i>	1882	1459	85.55	66,32	-423	-22,48
<b>TOTAL</b>	<b>16 628</b>	<b>20689</b>	<b>67,50</b>	<b>81,74</b>	<b>4061</b>	<b>24.42</b>

	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Personnes accueillies</b>	16 628	20689
<b>Jours d'ouverture</b>	249	254
<b>Moyenne/jour</b>	67	81

Sur les 2 années on note une différence de 4061 personnes accueillies, soit une augmentation de 24 % entre 2015 et 2016.

En 2016, nous avons reçu 1355 personnes différentes.

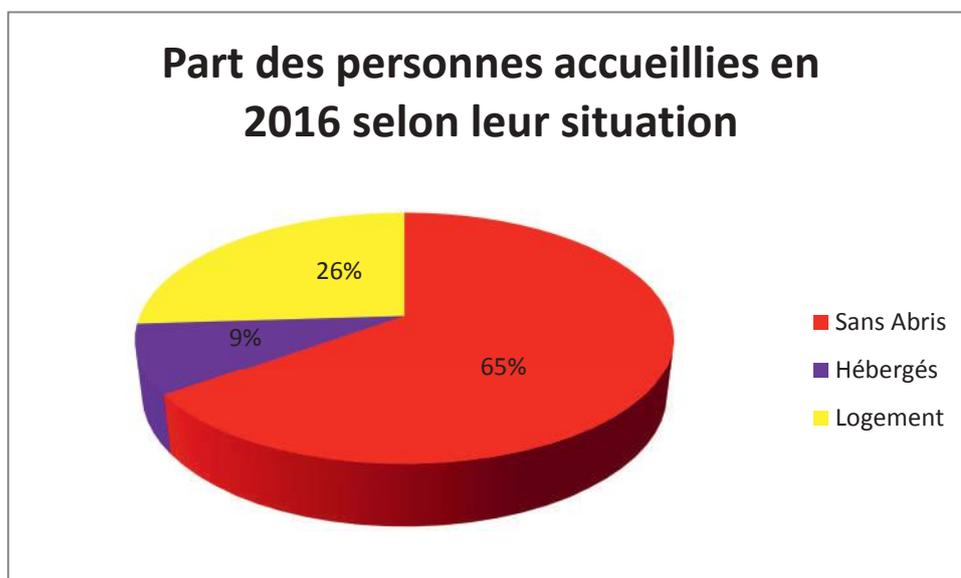
Le pic d'accueil de la population migrante a été atteint en fin d'année 2015 et s'est maintenu jusqu'en avril 2016. La fréquentation du SAO a été intense tout au long de l'année avec des variations moins importantes que l'année dernière, mais une augmentation moyenne importante du nombre de personnes accueillies.

## 6.2.2 Les personnes accueillies selon leur catégorie, en 2016

Les différentes catégories :

- Sans Abri (SA) : toutes personnes sans hébergement ou en hébergement précaire (ami, famille, hôtel, camping, foyer d'urgence...)
- Hébergés : toutes personnes hébergées dans une structure d'insertion ou de soins (Maison Relais, CHRS, Foyer des Jeunes Travailleurs...)
- Logement : toutes personnes en logement autonome.

	SA	Hébergés	Logement
<b>Total</b>	<b>13428</b>	<b>1838</b>	<b>5416</b>
Moyenne/jour	52.97	7.25	21.36

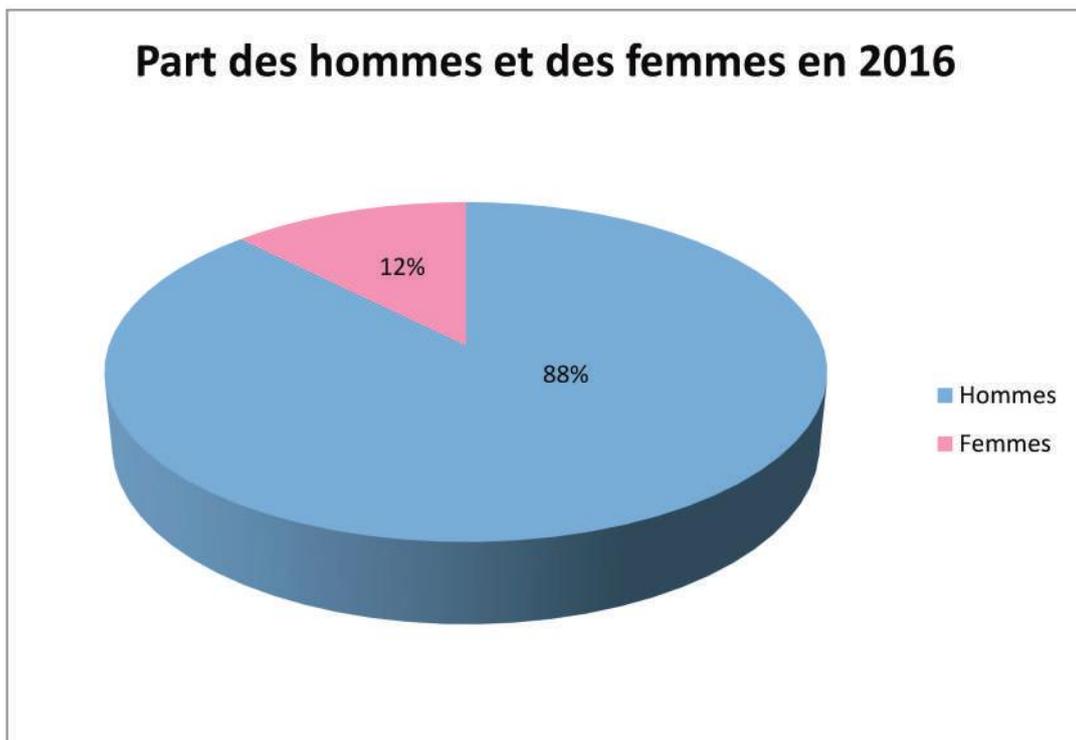


### 6.2.3 Les femmes accueillies en 2015-2016

	2015	2016
<b>Total femmes</b>	<b>3188</b>	<b>2561</b>
Jours d'ouverture	249	254
Moyenne / jour	13	10.1

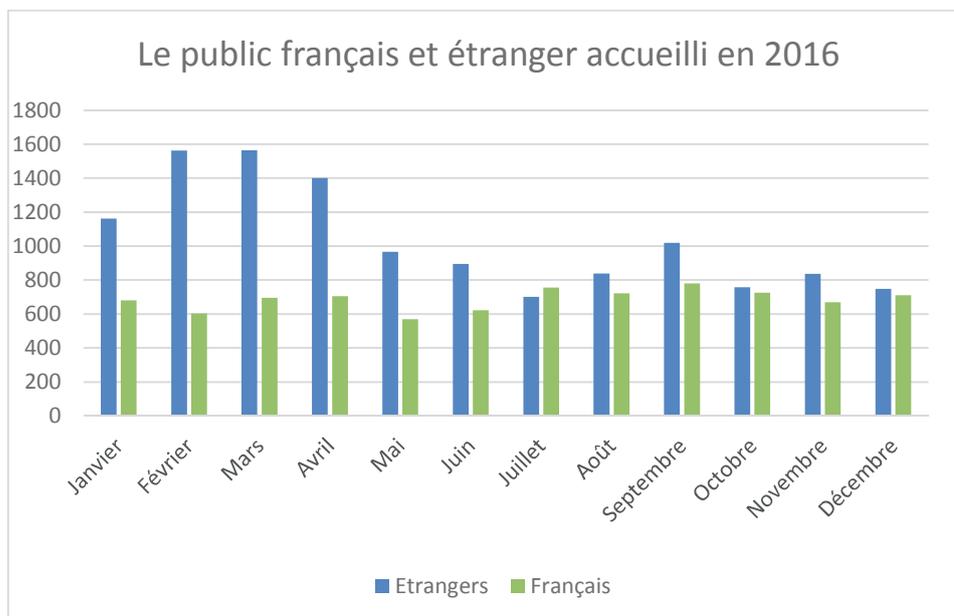
Si on compte 2561 accueils de femmes en 2016, par déclinaison on compte 18128 accueils d'hommes. On recense 144 femmes différentes accueillies cette année, ainsi que 1211 hommes.

La population féminine représente 12 % des accueils sur le service. Les hommes représentent donc 88 % des accueils.



### 6.2.4 Le public français et étranger accueilli en 2015 – 2016

Graphique du public étranger et français accueilli en 2016

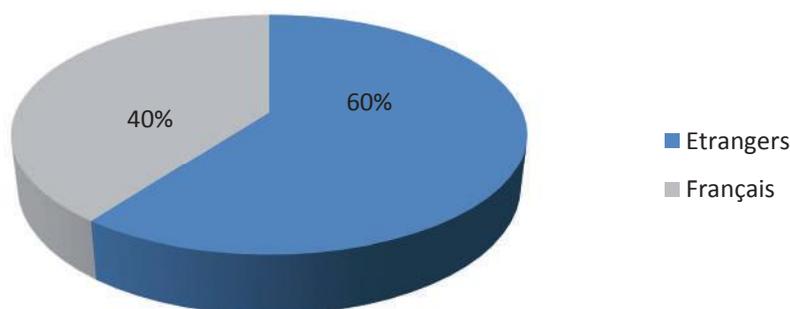


Cette année nous avons reçu 919 personnes étrangères.

Plus de 53 nationalités sont représentées au SAO. Ces chiffres importants sont à mettre en relation avec la vague migratoire repérée en Europe. Nous comptons en effet, pour un tiers, des Afghans, plus d'une centaine de Syriens, des irakiens, iraniens...

Toutefois, ces recueils sont basés sur du déclaratif, aucune vérification d'identité n'étant opérée sur le service qui accueille de façon anonyme et inconditionnelle.

### Part d'étrangers et de français fréquentant le service en 2016



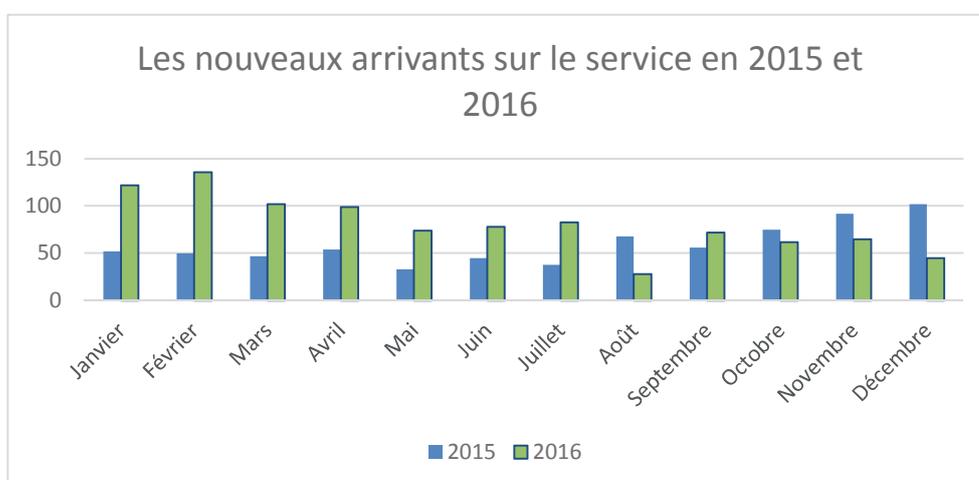
#### **6.2.5 Les nouveaux arrivants en 2015-2016**

Le service considère comme nouvel arrivant toute personne n'ayant jamais fréquentée le service ou revenant sur le service après un an d'absence. Depuis la mise en place d'outils, le maximum de nouveaux accueillis est de 20 nouveaux sur une journée, en début d'année.

Récapitulatif 2015-2016

	2015	2016
<i>Janvier</i>	52	122
<i>Février</i>	50	136
<i>Mars</i>	47	102
<i>Avril</i>	54	99
<i>Mai</i>	33	74
<i>Juin</i>	45	78
<i>Juillet</i>	38	83
<i>Août</i>	68	28
<i>Septembre</i>	56	72
<i>Octobre</i>	75	62
<i>Novembre</i>	92	65
<i>Décembre</i>	107	45
<b>TOTAL</b>	<b>717</b>	<b>966</b>
<b>Moyenne/Jour</b>	<b>2,88</b>	<b>3.8</b>

Graphique des nouveaux arrivants accueillis



### 6.2.6 Catégories d'âge en 2016

Sur un panel de 1355 personnes, la moyenne d'âge est de 28 ans.

Catégories d'âges	Total	%
Moins de 10 ans	41	3%
Moins de 18 ans	179	13%
18 à 20 ans	158	12%

21 à 24 ans	233	17%
25 à 34 ans	385	28%
35 à 44 ans	183	14%
45 à 54 ans	97	7%
55 à 64 ans	48	4%
Plus de 65 ans	17	1%
Age inconnu	12	1%

## 6.3 Les prestations

### 6.3.1 Les maraudes en 2015-2016

Les maraudes ont lieu le mardi et jeudi matin entre 10h30 et 14h. Elles sont effectuées par un éducateur du SAO et un membre de l'association conscience humanitaire.

	2015		2016	
	Nombre de maraudes	Nombre de contacts	Nombre de maraudes	Nombre de contacts
<i>Janvier</i>	5	20	6	66
<i>Février</i>	4	20	7	53
<i>Mars</i>	5	41	10	87
<i>Avril</i>	5	41	5	56
<i>Mai</i>	6	70	6	71
<i>Juin</i>	7	52	6	48
<i>Juillet</i>	5	41	7	73
<i>Août</i>	5	37	9	92
<i>Septembre</i>	9	103	8	96
<i>Octobre</i>	5	47	7	79
<i>Novembre</i>	6	61	7	110
<i>Décembre</i>	8	77	9	99
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>610</b>	<b>87</b>	<b>930</b>

Certaines personnes sont rencontrées à chaque maraude, elles sont donc comptabilisées à plusieurs reprises dans le mois.

### **6.3.2 Actions menées en maison d'arrêt en 2016**

Les interventions en maison d'arrêt ont été bien moins régulières cette année que les précédentes du fait de la suractivité du service. L'éducateur qui habituellement intervenait au rythme d'une fois par mois en milieu carcéral n'a pu effectuer que la moitié de ses visites, n'ayant plus le temps de se dégager du service.

Pour autant ces interventions seront maintenues sur le principe pour l'année prochaine et une rencontre avec le SPIP pour en effectuer le bilan a confirmé le bienfondé de cette action.

Pour rappel, l'objectif est de maintenir le lien avec des usagers du SAO incarcérés, mais aussi de pouvoir rencontrer des détenus et les informer du projet du SAO en prévision de leur sortie.

### **6.3.3 Les services proposés en 2015-2016**

Le service offre gratuitement la possibilité de prendre des douches, il est équipé de 2 douches, d'une machine à laver et d'un sèche-linge.

Récapitulatif des douches prises

	Douches prises		Moyenne des douches prises	
	2015	2016	2015	2016
<i>janvier</i>	125	476	6,25	23.8
<i>février</i>	126	545	6,3	26.59
<i>mars</i>	192	430	9,14	19.55
<i>avril</i>	183	386	8,71	18.38
<i>mai</i>	148	283	8,97	14.15
<i>juin</i>	230	387	10,45	16.83
<i>juillet</i>	226	333	10,27	16.65
<i>août</i>	282	351	13,43	15.95
<i>septembre</i>	360	421	16,74	19.14
<i>octobre</i>	444	171	20,18	8.14
<i>novembre</i>	516	184	25,8	9.2
<i>décembre</i>	677	137	30,77	6,77
<b>Total</b>	<b>3509</b>	<b>4096</b>	<b>14,09</b>	<b>16,16</b>

Machine à laver et sèche-linge

Le service effectue 5 machines à laver et sèche-linge par jour pour les personnes accueillies, 4 le mercredi. Tous les jours le service effectue au moins 2 machines à laver et sèche-linge pour assurer l'entretien du linge de bain qu'il prête aux usagers dans le besoin.

Récapitulatif des machines à laver faites en 2016

	Demandes	Machines faites	Machines pas faites	Remplacements	Total machines usagers	Machines SAO
<i>Janvier</i>	96	66	30	21	87	41
<i>Février</i>	99	54	44	29	83	51
<i>Mars</i>	105	59	46	42	101	57
<i>Avril</i>	99	60	39	13	73	40
<i>Mai</i>	92	66	26	13	79	34
<i>Juin</i>	90	72	18	15	87	41
<i>Juillet</i>	84	55	29	17	72	31
<i>Août</i>	102	74	28	11	85	42
<i>Septembre</i>	105	81	24	17	98	32
<i>Octobre</i>	93	70	23	10	80	31
<i>Novembre</i>	87	67	20	11	78	41
<i>Décembre</i>	96	79	17	8	87	36
<b>Total</b>	<b>1148</b>	<b>803</b>	<b>344</b>	<b>207</b>	<b>1010</b>	<b>477</b>

Le total des machines faites par les usagers en 2015 était de 912, contre 1010 en 2016.

## **Dons alimentaire et de vêtements en 2016**

### Dons alimentaires

Cette année nous avons recentré notre action sur l'accueil et diminué sensiblement les dons alimentaires. Face à l'afflux des demandeurs, notamment les migrants, l'équipe du SAO se trouvait en difficulté pour satisfaire les demandes et gérer l'équité. Nous avons donc orienté le public sur les associations caritatives « spécialisées ».

D'autre part, les dons habituellement octroyés par le secours populaire se sont taris. Il nous était demandé de justifier des destinataires et la gestion se complexifiant, nous avons délaissé cette option en nous recentrant sur nos missions de base.

Les dons de la part de conscience humanitaire sont réguliers, et d'autres plus occasionnels provenant de la chaudière, l'école des fourriers, la maison des syndicats, la maison relais, et les restos du cœur, la Croix Rouge.

Les dons des bénévoles de l'association Itinérance sont quotidiens, notamment pour le pain et parfois, des viennoiseries.

### Dons vestimentaires

L'association ACI (la mosquée) avec qui nous avons signé une convention partenariale, nous fait dons de vêtements, de meubles pour des usagers, de chaussures...

Il arrive aussi que des particuliers nous déposent des vêtements, des chaussures ainsi que des couvertures.

### 6.3.4 Les demandes d'hébergement

Récapitulatif des demandes d'hébergement.

Sur la zone urbaine de Cherbourg-Octeville, il y avait 4 structures disposant de places d'urgence :

- Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Le Cap > 3 places
- Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Louise Michel > 2 places (rarement disponibles car toujours occupées et en suractivité).
- Le Foyer des Jeunes Travailleurs > 2 places uniquement 4 jours par semaine.

Quand ces structures sont saturées, nous sollicitons des financements de nuitées auprès de diverses associations telles que le Secours Populaire Français, le Secours Catholique et la Société Saint Vincent de Paul. Nous sollicitons aussi le SIAO, le Centre Communal d'Action Social de Cherbourg-Octeville ou encore la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

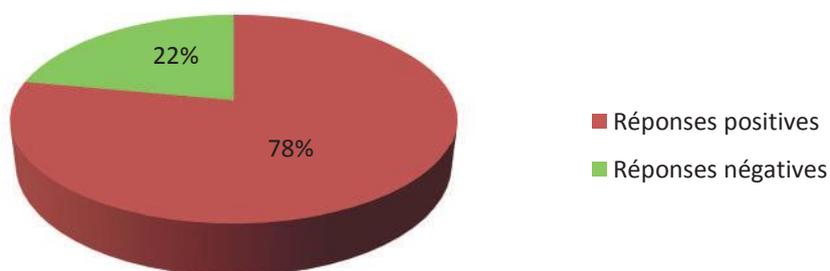
	Demandes d'hébergement	Réponses positive	Réponses négatives
<i>Janvier</i>	80	67	13
<i>Février</i>	36	26	10
<i>Mars</i>	68	55	13
<i>Avril</i>	34	24	10
<i>Mai</i>	31	26	5
<i>Juin</i>	71	62	9
<i>Juillet</i>	72	58	14
<i>Août</i>	59	50	9
<i>Septembre</i>	95	83	12
<i>Octobre</i>	72	48	24
<i>Novembre</i>	95	58	34
<i>Décembre</i>	60	48	12
<b>Total</b>	<b>773</b>	<b>605</b>	<b>168</b>

## Synthèse

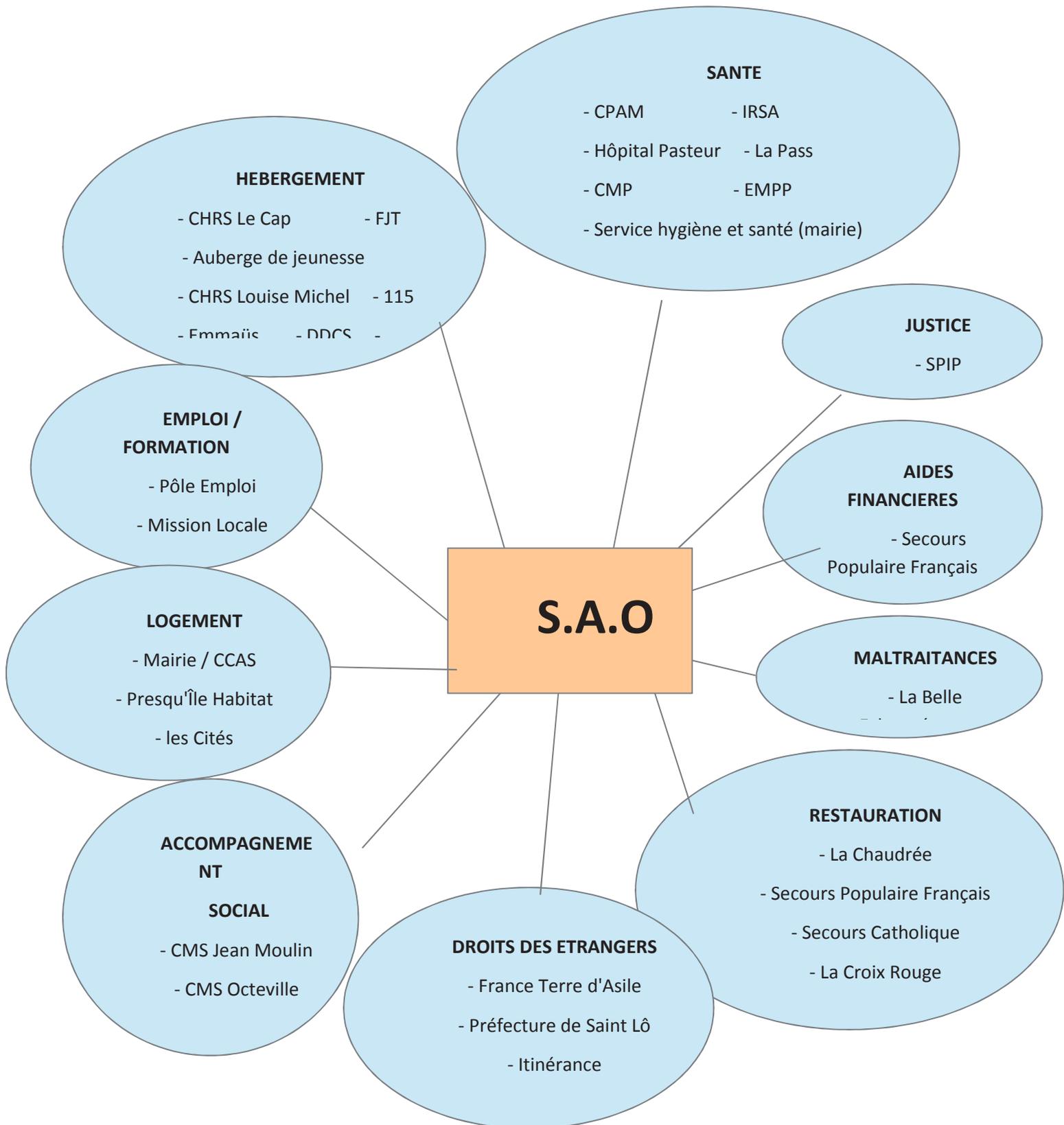
La vague migratoire qui a débuté fin 2015 et a atteint son pic en Janvier février 2016. Elle a eu un fort retentissement sur la fréquentation du service. Ces personnes ont été comptabilisées comme sans abri, mais pas comme demandeur d'hébergement, aucune structure adaptée ne leur étant accessible du fait d'absence de titre de séjour et du fait de la disproportion entre l'offre et la demande.

Nous pouvons constater que la suppression de places d'accueil d'urgence a pour effet de « diminuer » par ricochet la demande enregistrée au profit de solutions alternatives comme les squats, la rue, les solutions « d'errances amicales ».

### La part des réponses positives et négatives d'hébergement en 2016



## 6.4 Le partenariat



AFPA : Association pour la Formation Professionnelle des Adultes  
C.A.A.P SIDA : Coordination des Actions et des Acteurs de Prévention du Sida  
CAF : Caisse d'Allocations Familiales  
CCAS : Centre communal d'Action Sociale  
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale  
CMP : Centre Médico-Psychologique  
CMS : Centre Médico-Social  
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
CSAPA : Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie  
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
EMPP : Équipe Mobile Psychiatrie - Précarité  
FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs  
IRSA : Institut Inter Régional pour la Santé  
OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration  
PASS : Passerelle d'Accès aux Soins  
SIAO : Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation  
SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation  
UDAF : Unité départementale des Adultes de la Manche

**Conventions :**

Des conventions partenariales ont été formalisées et signées cette année avec plusieurs associations :

Conscience humanitaire  
Le Bon Sauveur  
La Mosquée (ACI)  
AC

## **6.5. Les rapports d'incidents**

Il apparaît intéressant de mettre en évidence les incidents qui jalonnent la vie du service.

Aussi bien sur le plan des violences (verbales, physiques) exercées sur l'ensemble des personnes fréquentant le service (professionnel, bénévole, stagiaire, bénéficiaire...), mais aussi les problèmes d'hygiène récurrent qui soulignent la grande fragilité et précarité du public rencontré.

Ces réalités sont autant de curseurs qui nous permettront d'évaluer au mieux à l'avenir les mesures les plus appropriées pour améliorer les prises en charge des personnes et la sécurité des intervenants.

Il serait pertinent de mettre en place des outils d'évaluation qui nous permettront de mieux appréhender ces phénomènes.

### Les violences

Les incidents violents sont plus la résultante de personnes seules que de groupes. Ils sont rares en proportion de la population reçue. Sur 1355 personnes différentes accueillies nous notons 11 exclusions temporaires ou pérennes en fonction de la gravité des incidents, ce qui représente 2.51 % des bénéficiaires.

Cela ne doit pas minimiser ces phénomènes qui ne prennent en compte que les plus sérieux entraînant une exclusion voire l'intervention de la police et touchant l'intégrité des personnes accueillies ou/et accueillantes.

Les exclusions temporaires : elles vont de 1 journée à 7 jours. Nous en avons prononcés 6 d'une journée et 1 d'une semaine. Elles sont consignées sur le cahier de transmission.

Elles sont souvent liées à des problèmes de comportement mineur, plus souvent dues aux troubles psychiques des personnes quelques fois doublées de conduites addictives. 3 concernent des personnes psychiatriquement perturbées et alcoolisées. 2 concernent la personnalité même de l'individu. 2 concernent une personne trop alcoolisée.

Les exclusions pérennes : elles sont prises en réunion d'équipe. Elles concernent les exclusions de plus d'une semaine et sont souvent les prolongations des précédentes. Elles sont liées à des manquements forts du règlement institué sur le service. Elles font l'objet d'un rapport d'incident.

Nous en avons décidé 3 cette année.

Deux d'entre elles ont nécessité l'intervention de forces de l'ordre, deux concernaient une rixe à l'extérieur du service, l'autre un comportement menaçant envers un travailleur social, avec dépôt de main courante.

Les exclusions définitives : elles sont prises exceptionnellement et en équipe. Elles sanctionnent des faits graves pouvant mener au dépôt d'une main courante ou d'une plainte. Elles doivent être rapportées par rapport à la direction.

2 décisions de ce type a été prises cette année.

L'une d'entre elles sanctionnait un comportement injurieux et désobligeant avec agression physique envers une professionnelle.

Une autre sanctionnait une agression sexuelle envers une bénévole, elle a nécessité l'intervention des forces de l'ordre et le dépôt d'une main courante.

### L'hygiène et la santé

Les incidents liés à l'hygiène sont la résultante de l'état de santé des personnes accueillies.

Des personnes qui vivent dans des situations très précaires et fragiles, touchées par un manque

d'hygiène et parfois atteintes par des troubles psychiques et physiques.

Ce que nous pouvons citer ce sont les pathologies rencontrées et les incidents liés à l'hygiène pouvant entraîner des contraintes certaines sur le service.

La fin de l'année 2015 et le début de l'année 2016 ont été marqués par l'infection de la gale, notamment chez les migrants vivants dans des conditions de salubrité très limitées et particulièrement sensibles à ce genre de contamination.

Les pathologies rencontrées sont diverses et variées, hépatites, VIH, maladies vénériennes, pulmonaires, infectieuses liées aux acariens et parasites...

Ces dernières sont récurrentes et nous demandent une grande vigilance sur le service. Les traitements appropriés ont un coup important mais sont indispensables.

## **7- CONCLUSION**

L'année 2016 a été marquée par 2 événements importants.

L'un festif : les 30 ans du CHRS Le Cap de Cherbourg-en-Cotentin. Une journée portes-ouvertes nous a permis de rencontrer nos différents partenaires, d'anciens résidents autour d'un repas champêtre. A cette occasion, nous avons pu tous apprécier les compétences des résidents qui ont organisé cette journée, qui ont assuré l'accueil des participants, qui leur ont expliqué le fonctionnement du CHRS, qui ont préparé un repas pour 120 personnes.

Un grand merci à eux et aux membres de l'équipe éducative qui les a accompagnés.

L'autre, beaucoup moins festif : la mise en perspective de la fermeture du Service Logement, faute de financements suffisants. Une procédure de licenciement économique a été engagée l'encontre de la salariée du service qui a impacté l'ensemble du personnel de l'ADSEAM. Une grande première dans l'histoire de notre association dont nous nous serions bien passés. Notre ténacité a cependant fini par aboutir. Avec l'appui du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin, du Conseil Départemental, de leurs élus et professionnels, nous avons pu faire évoluer le Service Logement vers d'autres formes d'accompagnement, notamment par le biais de baux glissants. Nous avons donc pu préserver ce service et poursuivre notre action en faveur des familles les plus démunies.

Ce questionnement quant à la fiabilité financière du Pôle Insertion est permanent, mais ne nous empêche pas de nous projeter dans de nouveaux projets, bien au contraire.

Nous répondrons en 2017 à un appel à projet de l'ARS concernant la création d'«Appartements de Coordination Thérapeutique» afin de pouvoir accueillir en logement autonome des personnes sans domicile et souffrant de pathologie lourde.

Nous sommes également partie prenante d'un projet de création de Centre de Santé Associatif, en lien avec la ville de Cherbourg-en-Cotentin où interviendront des médecins salariés, entourés d'une équipe de professionnels paramédicaux.

La gestion au quotidien parfois pesante ne nous fait pas oublier qu'il est nécessaire d'avoir des projets, que les changements, les difficultés, loin d'être vécus que comme des contraintes par l'équipe de professionnels du Pôle Insertion, sont aussi des opportunités pour évoluer et développer de nouveaux services.

Stéphane Malherbe

Directeur.

## **PÔLE MÉDICO-SOCIAL**

6 route de la Petite Chapelle  
50140 MORTAIN

Directeur :

Monsieur Bernard LECOINTE

### **CHERBOURG-OCTEVILLE**

● Communauté Urbaine



A.E.M.O

S.I.S

Diapason

Médiation Familiale

Pôle adolescent

C.H.R.S

S.A.O. Service Logement

### ● **SAINT- LÔ**



Siège

A.E.M.O

Service F.A.S

### ● **COUTANCES**



A.E.M.O

S.I.S

Pôle adolescent

Médiation Familiale

### ● **AVRANCHES**



I.M.E - ITEP - SESSAD

### ● **MORTAIN**

### ● **SAINT-HILAIRE DU-HARCOUËT**



C.E.M.M.O

M.A.S.

S.E.S.S.A.D



**A.D.S.E.A.M.**

***Pôle Médico-Social***  
**« C.R.I.P.P. Les Bons Vents »**

**6, Rue de la Petite Chapelle 50140 MORTAIN**

- - -

- *Institut Médico-Éducatif (IME)*
- *Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP)*
- *Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)*
- *Institut Education Motrice (IEM)*
- *Maison d'Accueil Spécialisé (MAS)*

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016**

## I- PREAMBULE : DESCRIPTION DES SERVICES

Par un arrêté en date du 27 août 2007, modifié par le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé le 20 décembre 2010, les conditions d'agrément du Pôle Médico-Social « CRIPP les bons vents » sont les suivantes : capacité de **178 places** réparties sur **5 établissements et service distincts** :

❖ **Une section I.M.E. de 28 places** (autorisation mise à jour en janvier 2017)

**Population accueillie : garçons et filles de 12 à 20 ans présentant des déficiences intellectuelles avec ou sans troubles associés (comportement, personnalité).**

Mode de fonctionnement :

- 6 places en semi-internat
- 22 places en internat de semaine

❖ **Une section ITEP de 34 places** (autorisation mise à jour en janvier 2017)

**Population accueillie : garçons et filles de 6 à 20 ans ayant des capacités intellectuelles normales ou approchant la normale, mais dont les troubles du comportement perturbent gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.**

Mode de fonctionnement :

- 11 places en semi-internat
- 20 places en internat de semaine
- 3 places en service d'accueil familial spécialisé

❖ **Une section SESSAD de 88 places** (autorisation mise à jour en janvier 2017)

**Population accueillie : des garçons et des filles de 0 à 20 ans en situation de handicap présentant soit :**

- **Une déficience intellectuelle avec des troubles associés**
- **Des capacités intellectuelles normales ou approchant la normale, mais avec des troubles du comportement rendant nécessaire la mise en œuvre de moyens médico éducatifs pour le déroulement de leur scolarité ou de leur formation professionnelle**
- **Une déficience motrice.**

Les agréments sont répartis ainsi :

- 57 places en Déficiences Intellectuelles (DI)
- 23 places en Troubles du comportement (TC)
- 3 places en Déficience Motrice (DM)
- 5 places « toutes Déficiences » (TD)

❖ **Institut d'Education Motrice de 14 places en file active** (autorisation mise à jour en janvier 2017)

**Population accueillie : garçons et filles de 3 à 20 ans présentant une déficience motrice évolutive ou non et dont les origines peuvent varier : Infirmité d'origine cérébrale, traumatisme et séquelle d'accident, spina-bifida, affectations neurologiques ou musculaires.**

Mode de fonctionnement :

- 4 places en internat
- 10 places en semi-internat

❖ **Maison d'Accueil Spécialisé de 14 places**

**Population accueillie : adultes de plus de 20 ans n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie et dont l'état nécessite une surveillance médicale et des soins constants.**

Mode de fonctionnement :

- 12 places en internat
- 2 places en semi-internat

## II- INTRODUCTION : LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Ils sont nombreux les qualificatifs qui pourraient nous permettre d'évoquer cette année 2016 :

### **Crise ?**

« ... C'est le point critique où l'avenir bascule dans l'inconnu : ce qui a été n'est désormais plus possible ... et ce qui sera n'est pas encore totalement envisageable... ».

### **Innovation ?**

« ... Elle est un pari, un bond vers une amélioration souhaitée mais qui, de toute façon, demeure imprévisible... ».

### **Rupture ?**

« ... Le plus difficile n'est pas de faire accepter des idées nouvelles, mais de faire oublier les anciennes... ».

### **Insécurité ?**

« ... L'institution cherche la stabilité pour l'innovation tire profit des incertitudes pour



résoudre (croit-elle) les incertitudes ... et se développer... ».

### **Imagination ?**

« ... Le plus important est d'être capable sécurité pour vivre dans le roulis de La réalité est sans doute dans la seulement LE mot qui nous permettrait notre inquiétude, notre volonté de enthousiasme, nos freins professionnels et personnels ?

d'oublier l'illusion du confort et de sa l'imagination et de la créativité... ».

combinaison de tous ses termes. Existe-t-il d'exprimer simultanément notre curiosité, maîtriser l'avenir, notre nostalgie, notre

### **En septembre 2016, l'organisation interne de l'IME, de l'ITEP, de l'IEM et du SESSAD évolue, mute, se transforme, s'adapte, innove, change...**

Au SESSAD, le « SESSAD Pro. » disparaît au profit du « SESSAD ISP (insertion socio-professionnelle) ». Ça n'est pas qu'une question de vocabulaire. Ce changement veut aussi signifier un accompagnement plus global, dans lequel le travail est un des objectifs, mais pas une fin en soi. Le SESSAD ISP concerne tous les jeunes à la sortie du collège, quelle que soit leur orientation.

A l'IEM, deux groupes d'âge prennent la place du « groupe de vie unique ». Quand on accueille dans le même temps des enfants de 5 ans et des adultes de 24, le maintien d'un groupe unique participerait d'une forme de maltraitance institutionnelle à la fois pour les jeunes adultes et pour les jeunes enfants. Les « 16 ans et plus » sont donc accueillis à la Maison des Touches et les « moins de 16 ans » à Beauséjour.

A l'IME ITEP, avec l'abaissement de l'âge d'admission à 6 ans pour l'ITEP, il y a nécessité de différencier plus encore les modalités d'accompagnement, et de proposer aux chefs de service éducatifs un périmètre d'intervention qui leur permette de maîtriser (autant que possible) tout ce qui participe aux parcours des enfants. Les « moins de 15 ans » constituent dorénavant un groupe d'appartenance avec SON équipe pluridisciplinaire, SON chef de service éducatif, SES lieux dédiés. Il en est de même pour son corollaire, les « 15 ans et plus ».

### **Mais le changement s'inscrit aussi dans la continuité.**

Les actions engagées les années précédentes se poursuivent :

- ⇒ Formations METANOYA : accompagnement des professionnels dans l'approche des problématiques sexuelles de tous ordres, dans la formation de « référent sexualité » qui sauront être les futurs interlocuteurs des professionnels pour ces questions.
- ⇒ Remise à niveau des formations balnéothérapie et Snozelen pour les professionnels de la MAS et de l'IEM, en anticipation des départs à la retraite.
- ⇒ Poursuite des projets immobiliers :
  - MAS : fin de chantier de l'extension et programmation de la remise aux normes de l'existant.
  - IEM : finalisation des plans définitifs et du financement.
  - IME ITEP : travaux d'aménagement des Pavillons 2 et 3.

Par ailleurs, **le regroupement des Régions Haute et Basse Normandie en Région Normandie, participe d'une forme d'incertitude** : la forme définitive du schéma régional de l'offre médico-social est conditionné à la

réalisation d'études de besoins ; les (éventuels) « transferts » de place entre les territoires « bien dotés » et ceux qui le sont moins, auront sans aucun doute un impact sur l'ensemble des ESMS.  
Nous sommes attentifs !

### III- LE PERSONNEL : EFFECTIFS, MOUVEMENTS, FORMATIONS

#### 1 – Les effectifs

#### **Institut Médico Educatif et Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique**

##### Service administratif : 7,69 postes

Directeur	:	0,51
Chef de service Administratifs et Généraux	:	0.41
Responsable logistique et formation	:	0.51
Comptable - Commis économat	:	0.95
Secrétaires	:	1.89
Chefs de services éducatifs	:	3.01
Administrateur réseau	:	0.41

##### Services éducatifs internat/externat : 27,36 postes

Educateurs diplômés	:	9.00
Moniteurs éducateurs	:	6.50
Conseillères en Economie Sociale et Familiale	:	3.00
Animateurs	:	1.20
Educateurs techniques spécialisés	:	3.00
Educateurs Techniques	:	2.86
Éducateurs sportifs	:	1.80

##### Service médical et para médical : 2,36 postes

Médecin Psychiatre	:	0.15
Infirmière	:	0.75
Psychologue	:	0.82
Orthophoniste	:	0.40
Psychomotricien	:	0.20
Ergothérapeute	:	0.04

##### Services généraux : 12.32 ETP

Agents de service intérieur	:	5.02
Ouvriers qualifiés	:	2.30
Surveillant de nuit	:	5.00

**Total I.M.E. 49.73**

#### **Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile**

##### Service administratif : 3.40 postes

Directeur	:	0.21
Chef de Service Administratifs et Généraux	:	0.17
Chef de service éducatif	:	1.42
Secrétaire	:	1.04
Comptable - Commis économat	:	0.39
Administrateur réseau	:	0.17

##### Service éducatif : 14.65 postes

Educateurs spécialisés	:	12.65
Educateur Technique Spécialisé	:	1.00
Educateur Jeunes Enfants	:	1.00

##### Service médical et para médical : 3.86 postes

Psychiatre	:	0.06
Psychologue	:	1.55
Orthophoniste	:	1.06
Psychomotricien	:	0.90
Ergothérapeute	:	0.29

##### Services généraux : 4.92 postes

Agent de service intérieur	:	3.14
Ouvrier qualifié	:	1.78
<b>Total SESSAD</b>	:	<b>26.83</b>

### **Centre d'Éducation Motrice en Milieu Ordinaire**

#### Service administratif : 1.77 postes

Directeur	:	0.13
Chef de service Administratifs et Généraux	:	0.10
Chef de service éducatif	:	0.66
Secrétaire	:	0.53
Comptable - Commis économat	:	0.25
Administrateur réseau	:	0.10

#### Service éducatif : 8.04 postes

Educateurs Spécialisés	:	2.54
Moniteurs Educateurs	:	2.50
Educatrices de Jeunes Enfants	:	1.00
Conseillères E.S.F	:	1.00
AMP (intervenant de nuit)	:	1.00

#### Service médical et para médical : 2.24 postes

Psychiatre	:	0.04
Ergothérapeute	:	0.95
Kinésithérapeute	:	0.75
Infirmière	:	0.50

#### Services généraux : 1.33 postes

Ouvrier qualifié	:	0.34
Agents spécialisés des services généraux	:	0.99
<b>Total CEMMO</b>	:	<b>13.38</b>

### **Maison d'Accueil Spécialisé**

#### Service administratif : 2.10 ETP

Directeur	:	0.15
Chef des services administratif et généraux	:	0.12
Chef de service	:	0.90
Secrétaire	:	0.53
Comptable - Commis économat	:	0.28
Administrateur réseau	:	0.12

#### Service éducatif : 18.25 ETP

Aide Médico Psychologique (dont 1 intervenant de nuit)	:	11.75
Aide-soignante	:	1.00
Aide- soignant (intervenant de nuit)	:	2.00
Éducateur spécialisé	:	1.50
Moniteur Educateur	:	2.00

#### Service médical et paramédical : 1.02 ETP

Ergothérapeute	:	0.22
Infirmière	:	0.50
Psychiatre	:	0.05
Kinésithérapeute	:	0.25

#### Services généraux : 1.84 ETP

Ouvrier Qualifié	:	0.40
Agent de service intérieur	:	1.44
<b>Total MAS</b>	:	<b>23.21</b>

<b>Total général : 110.85 ETP</b>
-----------------------------------

Au 31 décembre 2016, les 110.85 E.T.P. étaient occupés par 127 personnes (dont 121 en CDI).

## 2 – Les mouvements

### Mouvement du personnel permanent :

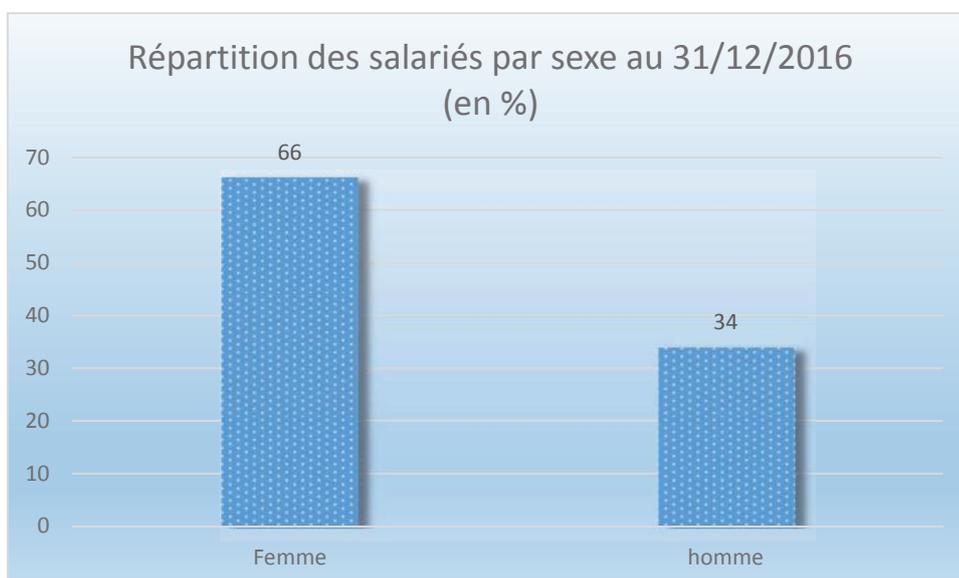
- Entrées : 6
- Sorties : 4

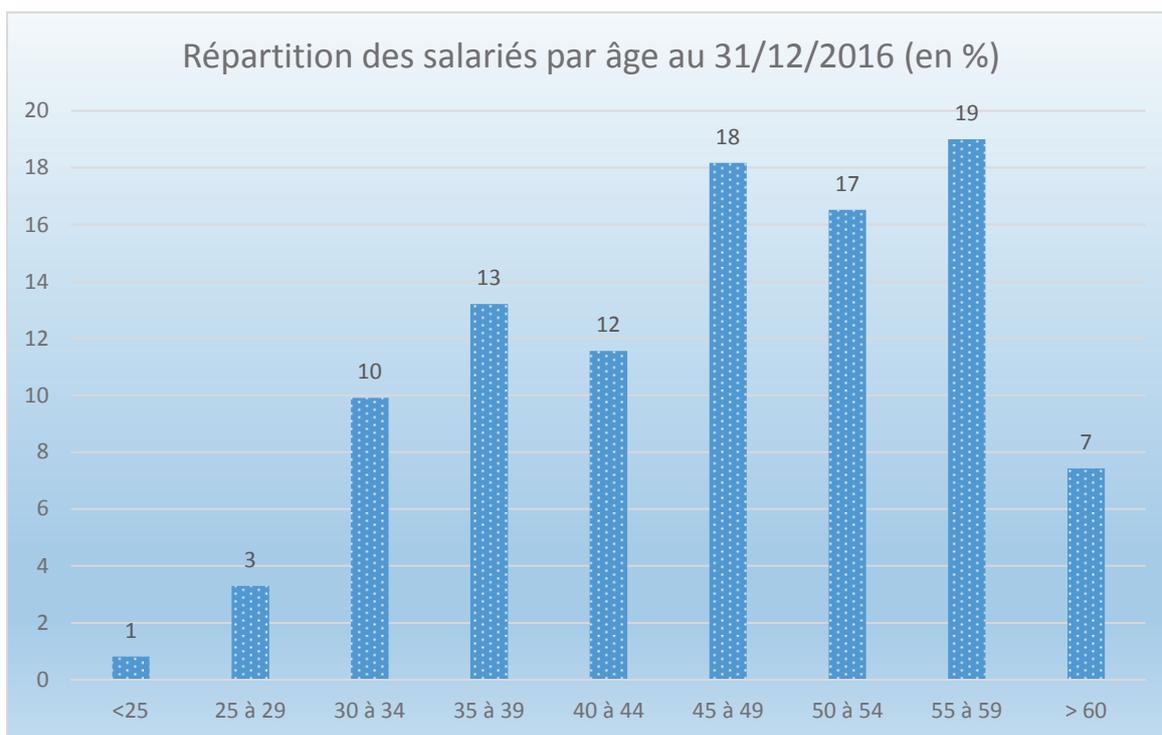
### L'ancienneté des salariés en CDI au 31/12/2016

Ancienneté	< 2	2 à 5	6 à 10	11 à 15	16 à 20	21 à 25	> 25
Nombre	7	13	28	16	20	14	23
Taux	6	10	23	13	17	12	19



### La répartition des salariés hommes et femmes en CDI au 31/12/2016





### 3 - La formation

#### **Formations prises en charge par UNIFAF en 2016 (PAUF+FI+CIF...)**

⇒ Habilitation électrique BE manœuvre/BS/HE manœuvre	:	10 personnes	140 h
⇒ Sexualité, violence et handicap	:	35 personnes	490 h
⇒ Sexualité, violence et handicap / Référénts	:	9 personnes	189 h
⇒ Brevet de Surveillant de Baignade (BSB)	:	2 personnes	14 h
⇒ CACES	:	2 personnes	28 h
⇒ AMP (contrats CAE)	:	3 personnes	976 h
⇒ Bilan de compétence	:	1 personne	15 h 30
⇒ Abécédaire Handisport	:	2 personnes	28 h
⇒ VAE Educateur Spécialisé	:	2 personnes	54 h
⇒ Educateur Technique Spécialisé	:	1 personne	416 h

**Soit un total de 2350 heures 30**

#### **PAUF intra-associatif**

⇒ Sauveteur secouriste du travail, maintien et actualisation	:	9 personnes	63 h
⇒ Manipulation des extincteurs	:	4 personnes	6 h
⇒ Info et conseil retraite	:	3 personnes	21 h

**Soit un total de 90 heures**

#### **Hors PAUF**

⇒ Les travaux forcés du deuil / La Brise	:	3 personnes	21 h
⇒ Forum des pratiques innovantes	:	2 personnes	26 h
⇒ Forum prévention routière	:	73 personnes	239 h
⇒ Appel à projet prévention/promotion de la santé	:	2 personnes	14 h
⇒ Journée d'étude « Famille et institution »	:	4 personnes	28 h
⇒ Parents et professionnels se comprendre et agir ensemble	:	6 personnes	42 h
⇒ Les violences sexuelles et la mémoire traumatique	:	31 personnes	201.5 h
⇒ Rôle et fonctionnement du CHSCT	:	3 personnes	63 h
⇒ Accueilante en lieu d'accueil enfant parnet	:	1 personne	12 h
⇒ Revisiter son approche, outils et techniques d'insertion	:	2 personnes	14 h

**Soit un total de 660 heures 30**

### Formations mutualisées inter-établissements

⇒ Nettoyage et hygiène en institution	:	8 personnes	63 h
⇒ Snoezelen	:	8 personnes	112 h
<b>Soit un total de 175 heures</b>			

La formation du personnel a donc représenté pour 2015 un ensemble de **3276 h** ou **468 journées** pour l'ensemble des salariés du CRIPP.

#### 4 – L'accueil de stagiaires

En 2016, le CRIPP a accueilli 26 stagiaires pour un total de 127 semaines

- **Service IME / ITEP** : 12 stagiaires + 1 groupe de 32

STAGIAIRE	Formation	Période	Durée totale (en semaines)	Durée sur 2016 (en semaines)
Marie Charlotte	CESF	Oct 15 à Avril 16	16	8
Hélène	ETS 2	Sept 15 à Avril 17	36	22
Sylvie	VAE ETS	Mai à Juin 16	2	2
José	ES1	Janvier à Juin 16	12	12
Groupe 32 stagiaires	Ergothérapeutes	Avril 16	1	1
Aymeric	BTS SIO	Janvier à Février 16	6	6
Stéphanie	ETS1	Février à Juin 16	8	8
Katell	Mise en Situation Professionnelle	Février à Mars 16	1	1
Chloé	BTS ESF 1	Février à Juin 16	7,5	7,5
Anne-Marie	Métiers de l'enseignement	Janvier 16	1j	1j
Leïla	ES2	Oct 16 à Mars 17	15	9
Solène	CESF	Nov 16 à Février 17	8,5	4,5
Allison	Ulis 4è	Novembre 16	2	2
<b>12 + gr 32</b>			<b>TOTAL</b>	<b>83</b>

- **Service IEM** : 7 stagiaires

STAGIAIRE	Formation	Période	Durée totale (en semaines)	Durée sur 2016 (en semaines)
Magalie	Cap Alternance	Juin 2016	2,5	2,5
Audrey	Master2 Ingénierie rééduc. handicap et performance motrice	Janvier à Avril 16	13,5	13,5
Gwendoline	Prépa concours TS	Janvier 16	1	1
Léa	Prépa concours TS	Février 16	2	2
Baptiste	Prépa concours TS	Janvier 16	2	2
Florian	ES1	Nov. 16 à Avril 17	15	4
Elise	Prépa concours TS	Décembre 16	2	2
<b>7</b>			<b>TOTAL</b>	<b>27</b>

- **Service MAS** : 5 stagiaires

STAGIAIRE	Formation	Période	Durée totale (en semaines)	Durée sur 2016 (en semaines)
Elise	AMP	Mars à Mai 16	8	8
Tracy	Mise en Situation Professionnelle	Février à Mars 16	1	1
Jimmy	Mise en Situation	Février 16	1	1

	Professionnelle			
Anaïs	AES	Nov à Décembre 16	4	4
Gabrielle	Term Bac Pro Serv Pers et aux Terr	Oct 16 à Mai 17	5	1
<b>5</b>			<b>TOTAL</b>	<b>15</b>

- **Service SESSAD** : 1 stagiaire

<b>STAGIAIRE</b>	<b>Formation</b>	<b>Période</b>	<b>Durée totale (en semaines)</b>	<b>Durée sur 2016 (en semaines)</b>
Aurore	VAE ES	Janvier à Février 16	2	2
<b>1</b>			<b>TOTAL</b>	<b>2</b>

## IV- L'ACTIVITE DES SERVICES

### 1. IME ITEP

La rentrée scolaire 2016/2017 a été marquée par une évolution de l'organisation.

L'ARS ayant entériné l'accueil à l'ITEP de jeunes à partir de 6 ans, nous avons revu l'organisation du service. Dorénavant, celui-ci est composé de deux équipes distinctes : une pour l'accueil des jeunes de moins de 15 ans et l'autre pour les 15 ans et plus. Chaque équipe dispose de ses lieux propres, ce qui permet de matérialiser physiquement et symboliquement un passage, un rituel, au moment de l'adolescence.

Le premier service est naturellement dédié d'abord aux apprentissages fondamentaux, le second étant plus tourné vers les problématiques adolescentes, la formation ou l'insertion professionnelle et sociale.

Cette nouvelle organisation permet à chaque équipe de se retrouver de manière hebdomadaire dans son intégralité (internat, externat, paramédical, psychologue, enseignant, coordinateur, chef de service...) pour élaborer, se questionner, se remettre en question.

#### 1.1. Stages et formation professionnelle

2 lieux de stages ont été occupés tout au long de l'année par des groupes de 3 à 4 élèves :

- Biscuiterie de Lonlay L'Abbaye (une demi-journée hebdo)
- ESAT de Barenton (une journée par semaine)

Des démarches plus ponctuelles ont été menées :

- Le pôle Service a réalisé diverses prestations : réalisation et service des buffets de l'assemblée générale de l'association, du 20<sup>ème</sup> anniversaire du FJT d'Avranches en juin et du Colloque du CHRS en novembre.

- stage soudure dans notre atelier en partenariat avec la MFR de Mortain (février 2016).

#### 1.2. Le service insertion

Suivant leur projet individualisé, chaque adolescent est amené en cours d'année à faire un ou plusieurs stages en milieu ordinaire ou en milieu protégé. Ces stages se déclinent suivant une progression. Au total, 171 semaines de stage ont été effectuées par 38 jeunes et ont nécessité la sollicitation de 40 partenaires différents, ils sont répartis comme suit :

IME	nombre de jeunes concernés	nombre de semaine de stage	nombre de partenaires
MILIEU ORDINAIRE	12	48	10
MILIEU Protégé	11	106	15
APPRENTISSAGE	1		
ITEP	nombre de jeunes concernés	nombre de semaine de stage	nombre de partenaires
MILIEU ORDINAIRE	9	63	16
MILIEU Protégé	3	12	1
APPRENTISSAGE	2		

#### 1.3. Une permanence éducative

##### De janvier à juillet 2016

L'arrivée de 2 éducatrices dédiées à la rentrée 2015 a rendu encore plus efficient la permanence éducative, du fait d'une personnalisation plus grande qui évite les phénomènes de rupture et les multiples relais qui sont toujours des moments « à risque ». Certains éducateurs de l'internat continuent néanmoins d'y assurer des présences éducatives.

Il s'agit toujours de recevoir les jeunes en situation « de rupture momentanée » avec la classe ou l'atelier, ou ayant besoin d'un temps de répit. L'objectif est de permettre au jeune de se poser, de mettre « des mots sur ses maux ». Il s'agit de tenter de comprendre ce qui ne va pas et de rechercher des réponses à apporter à

l'élève pour lui permettre de tenir dans les activités. La mise en place d'une médiation peut parfois suffire à répondre à la situation. Un lieu spécifique est prévu.

En revanche depuis la rentrée de septembre 2016, les besoins existent toujours mais la nouvelle organisation à moyens constant n'a pas permis le maintien de cette permanence éducative.

#### **1.4. Les ateliers ressources**

Il s'agit de proposer aux jeunes (un petit groupe, 4 maximum), un temps « pour soi » inscrit dans le planning de semaine. L'idée est de proposer un temps sans contrainte de cadre et d'apprentissage où le jeune peut exprimer sa subjectivité et penser à son bien être personnel. Une palette d'activités peut être proposée, chaque jeune est alors libre de choisir l'activité à réaliser sur le créneau avec également la possibilité de ne rien faire. Ces groupes sont plutôt destinés aux moins de seize ans.

#### **1.5. Les ateliers thérapeutiques**

Les deux psychologues, accompagnées de deux éducatrices, ont mis en place des ateliers thérapeutiques : pour l'un la médiation est la terre, pour l'autre la médiation est le papier. Ces groupes concernent des jeunes pour lesquels la prise en charge psychothérapeutique en individuelle s'avère trop difficile mais pour qui des besoins en terme de soins ont déjà été identifiés. Les jeunes se voient proposé d'y participer sur le mode du volontariat. Le groupe est constitué pour l'année de manière à effectuer un travail thérapeutique dans la durée.

#### **1.6. Le partenariat classe/ atelier**

Désormais intégré dans les activités, le partenariat classe /atelier est devenu incontournable dans la structuration des projets. Chaque projet mené en commun contribue à rendre plus concret les apprentissages.

#### **1.7. L'Atelier image de soi**



Cette année cet atelier s'est ouvert à un nombre encore plus importants de jeunes, garçons et filles. Certaines thématiques sont récurrentes d'année en année : la vie affective et sexuée, l'hygiène de vie (propreté, alimentation, rythme de vie, addictions), l'esthétique, le rapport au corps, le bien-être, la puberté, les IST, les informations concernant la contraception.

L'évaluation constate l'intérêt d'un projet conduit par une équipe interdisciplinaire constituée d'une éducatrice spécialisée, d'une conseillère ESF, de deux éducateurs sportifs et de l'infirmière : la pluridisciplinarité, en la matière, est un atout.

Un partenariat régulier est mis en place avec le centre de planification familiale, ainsi qu'avec des étudiants pour aborder différents ces différents thèmes.

Cet atelier a servi de support à la réponse de l'Appel à Projet ARS sur la « Promotion de la Santé ».

#### **1.8. L'orchestre à l'école**

Porté par deux éducateurs spécialisés, le projet Orchestre à l'école a vu le jour en janvier 2012. Il s'agit d'un dispositif national qui permet pratique musicale collective, des écoles primaires et pédagogie innovante dont le collectif de l'instrument dès le le potentiel et l'expression de service de la création et du de création d'un « atelier musical ». Les deux éducateurs sont formés à l'utilisation du pack informatique musical audio. Les élèves de cet atelier participent à la transversalité du Pôle Médico-Social en proposant de l'initiation et une démonstration à l'IEM.



à tous les jeunes de bénéficier d'une c'est une initiative à destination des élèves collèges. Ce projet s'appuie sur une principe de base est l'apprentissage premier jour. Souhaitant mettre en valeur chacun pour créer une dynamique au spectacle, le projet s'est élargi à la volonté

## 1.9. L'unité d'enseignement IME-ITEP

### 1.9.1. Etat de la scolarité IME

Etat de la scolarité :  Au :

		- de 16ans	+ de 16ans
Nb Total usagers :	<input type="text" value="30"/>	<input type="text" value="8"/> <input type="text" value="27%"/>	<input type="text" value="22"/> <input type="text" value="73%"/>
Scolarisés :	<input type="text" value="16"/> <input type="text" value="53%"/>	<input type="text" value="8"/> <input type="text" value="50%"/>	<input type="text" value="8"/> <input type="text" value="50%"/>
Non Scolarisés :	<input type="text" value="14"/> <input type="text" value="47%"/>	<input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0%"/>	<input type="text" value="14"/> <input type="text" value="100%"/>

Nb nouveaux scolarisés sur 12 mois

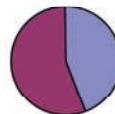
#### Modalités de scolarisation :

Dans une classe de l'unité d'enseignement dans l'institution :  sur

Dans une classe de l'unité d'enseignement hors de l'institution  sur

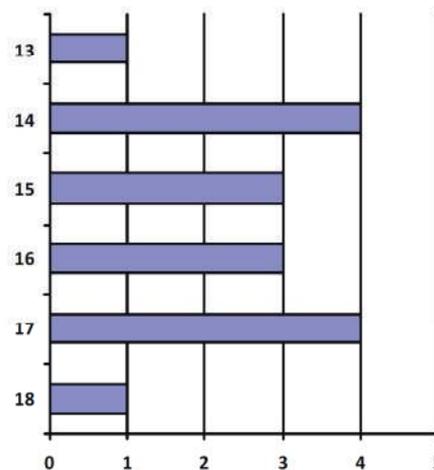
Note : Un même élève peut bénéficier de plusieurs modalités de scolarisation différentes

Sexe :	Nb :	%
Masculin	<input type="text" value="9"/>	<input type="text" value="56%"/>
Féminin	<input type="text" value="7"/>	<input type="text" value="44%"/>



Féminin  
 Masculin

Age :	Nb :	%
13	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="6%"/>
14	<input type="text" value="4"/>	<input type="text" value="25%"/>
15	<input type="text" value="3"/>	<input type="text" value="19%"/>
16	<input type="text" value="3"/>	<input type="text" value="19%"/>
17	<input type="text" value="4"/>	<input type="text" value="25%"/>
18	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="6%"/>



## 1.9.2. Etat de la scolarité ITEP :

Etat de la scolarité :  Au :

		- de 16ans	+ de 16ans
Nb Total usagers :	<input type="text" value="34"/>	<input type="text" value="25"/> 74%	<input type="text" value="9"/> 26%
Scolarisés :	<input type="text" value="30"/> 88%	<input type="text" value="25"/> 83%	<input type="text" value="5"/> 17%
Non Scolarisés :	<input type="text" value="4"/> 12%	<input type="text" value="0"/> 0%	<input type="text" value="4"/> 100%

Nb nouveaux scolarisés sur 12 mois  50%

Modalités de scolarisation :

Dans une classe de l'unité d'enseignement dans l'institution :  sur

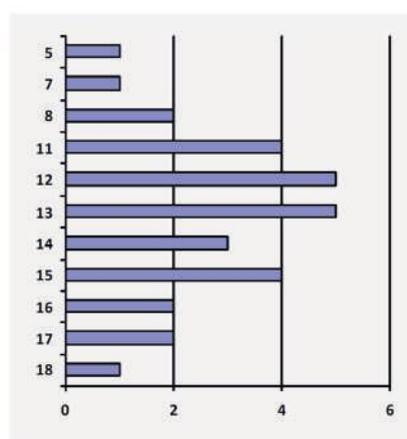
En inclusion dans une classe du milieu ordinaire :  sur

Note : Un même élève peut bénéficier de plusieurs modalités de scolarisation différentes

Sexe :	Nb :	%
Masculin	<input type="text" value="29"/>	<input type="text" value="97%"/>
Féminin	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="3%"/>



Age :	Nb :	%
5	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="3%"/>
7	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="3%"/>
8	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="7%"/>
11	<input type="text" value="4"/>	<input type="text" value="13%"/>
12	<input type="text" value="5"/>	<input type="text" value="17%"/>
13	<input type="text" value="5"/>	<input type="text" value="17%"/>
14	<input type="text" value="3"/>	<input type="text" value="10%"/>
15	<input type="text" value="4"/>	<input type="text" value="13%"/>
16	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="7%"/>
17	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="7%"/>
18	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="3%"/>



## 1.10. La vie à l'hébergement

### 1.10.1. Une vie quotidienne dense

Les 5 lieux de vie travaillent à l'affirmation de ce qui fait leur « identité éducative », afin d'aider les enfants à mieux se projeter dans chacun d'eux.

Une réflexion générale est conduite sur la complémentarité entre les modes d'hébergement, « l'internat à plein temps » n'étant plus une modalité universelle : Assistantes Familiales, accueil séquentiel, accueil ponctuel, accès à l'autonomie, etc., tous les modes d'hébergement doivent pouvoir se compléter et les acteurs travailler ensemble.

Ainsi, à la rentrée 2015, les assistantes familiales ont été rapprochées du lieu de



vie de la rue de Versailles. Il en ressort des mouvements intéressants d'enfants qui « circulent » entre l'accueil de jour, 1 ou 2 nuit chez une assistante familiale, 1 ou 2 nuit dans le lieu de vie. D'autres parcours se construisent, indépendamment les uns des autres, sans « modèle » unique.

Depuis septembre 2016, nous avons opéré une nouvelle distribution des lieux de vie en lien avec la nouvelle répartition des services par âges. Ceci permet de mieux décliner les intentions éducatives projetées dans chaque lieu.

### 1.10.2. Transferts d'été

Six transferts ont été réalisés du 6 au 22 juillet 2016. Chaque transfert a concerné 7 à 9 jeunes et 5 professionnels. Un accompagnement spécifique a été mis en place pour les 6 adolescents qui étaient en stage d'insertion pendant cette période, accompagnés par 1 professionnel.

- ⇒ Un séjour au camping de l'Hermitage à Donville les Bains.
- ⇒ Un séjour au camping les Cognets à Dragey.
- ⇒ Un séjour au camping Le Village Insolite à Camors.
- ⇒ Un séjour au camping municipal de Pirou.
- ⇒ Un séjour au camping de Pen Guen à St Cast.
- ⇒ Un séjour itinérant en camping entre St Hilaire et Binic.

Chaque jeune de l'établissement a pu s'inscrire dans un séjour en adéquation avec son projet individualisé. Six autres ont poursuivi leur démarche d'insertion en effectuant des stages, tout en étant hébergés dans leur famille ou famille d'accueil.

### 1.11. Effectifs – Admission

L'ITEP reste en deçà de l'effectif autorisé. Les demandes d'admission sont irrégulières et les notifications reçues ne débouchent pas toutes sur une admission, loin s'en faut. Nous notons qu'il y a peu de demande en semi-internat.

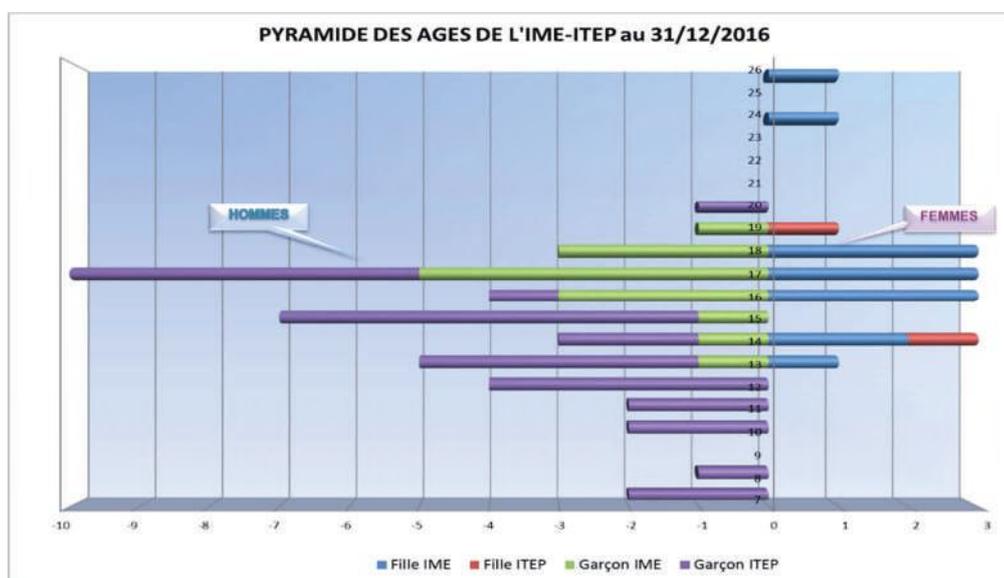
Par ailleurs, les capacités nouvelles en internat sont conditionnées au départ des jeunes de plus de 20 ans, particulièrement ceux accueillis au titre de « l'amendement Creton ».

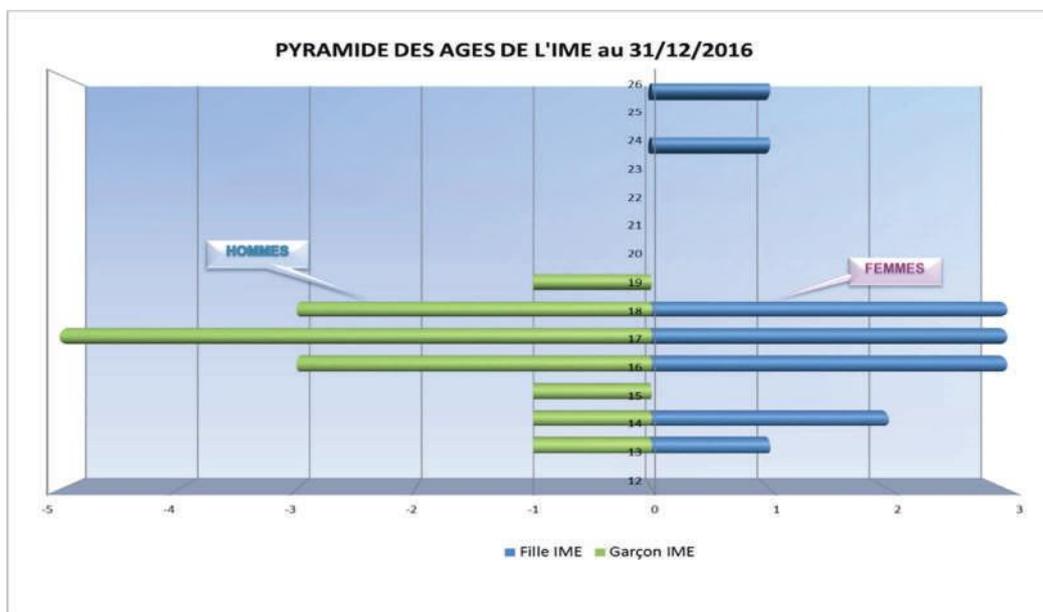
En 2016, deux jeunes accueillis au titre de l'amendement Creton ont trouvé une orientation adaptée. Pour autant, les grands adolescents vieillissent et – la nature ayant horreur du vide – accèdent à leur tour à ce statut à l'échéance de leur vingt ans.

Nous restons vigilants, dans les hébergements, à ne pas faire cohabiter des jeunes ayant une grande différence d'âge (de 11 à 24 ans), nous restons vigilants sur la répartition garçon/fille, et sur la « compatibilité » des troubles.

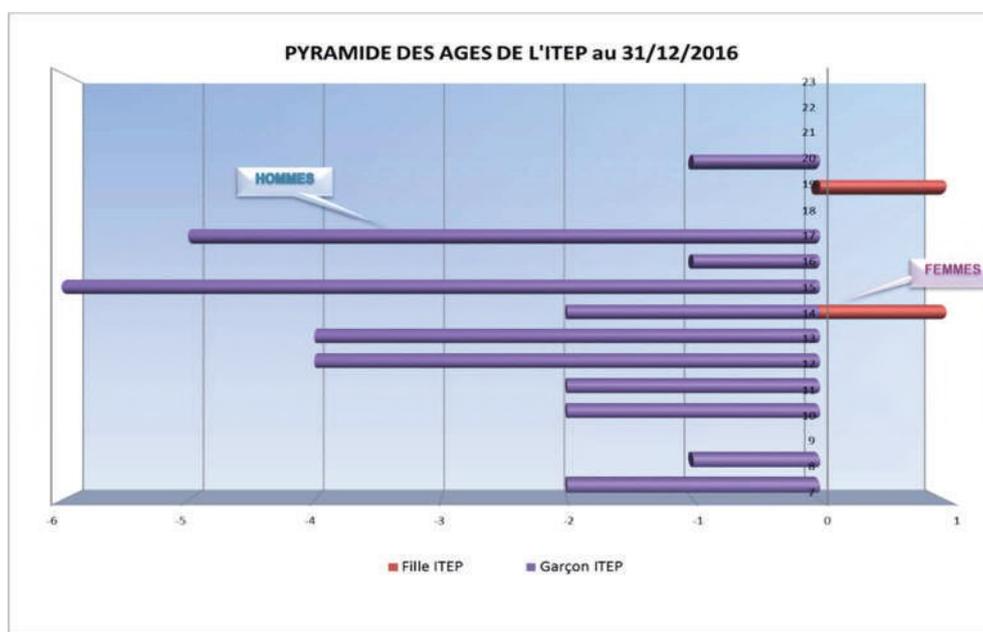
Depuis la rentrée de septembre 2016, nous notons un net rajeunissement de la population accueillie (arrivée de 3 jeunes de 7 à 8 ans, 6 jeunes de 9 à 12 ans).

#### 1.11.1. étude de population des usagers de l'IME-ITEP au 31/12/2016



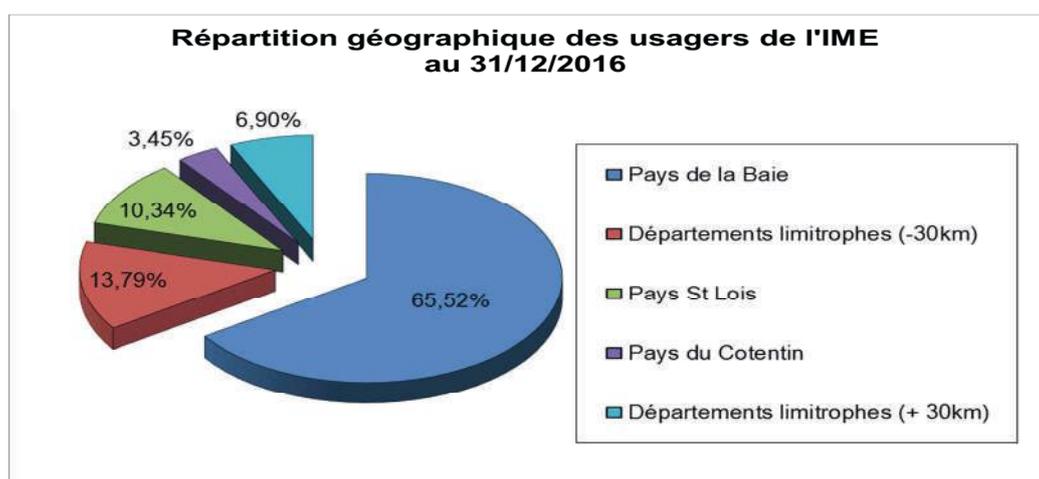


L'âge moyen des élèves présents à l'IME au 31/12/2016 est de 17 ans

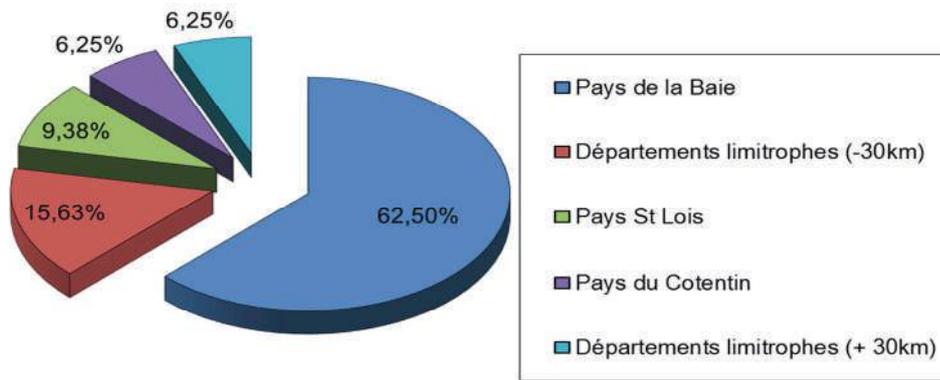


L'âge moyen des élèves présents à l'ITEP au 31/12/2015 est de 14 ans

### 1.11.2. origine géographique des élèves

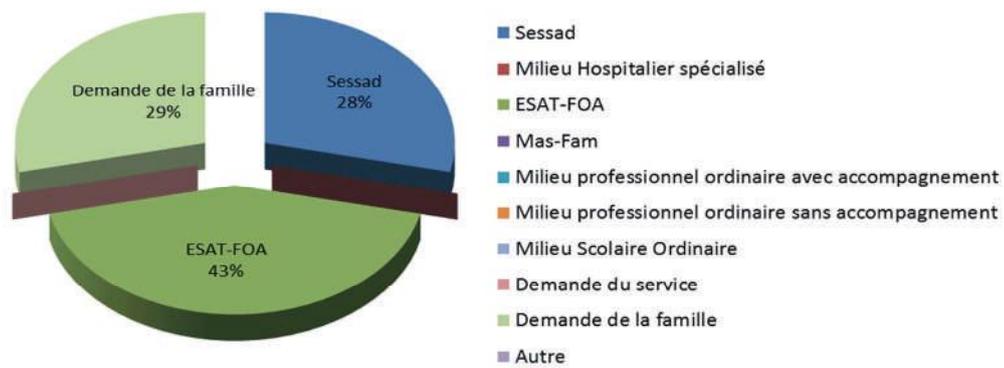


### Répartition géographique des usagers de l'ITEP au 31/12/2016



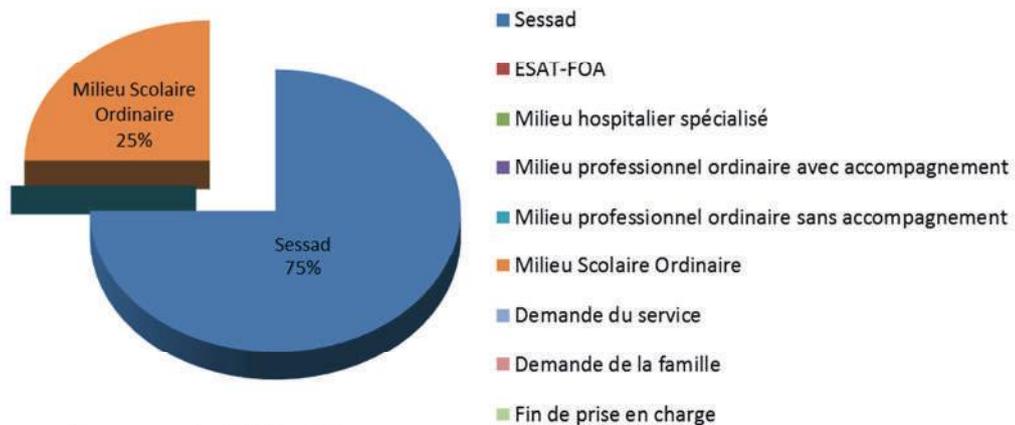
### 1.11.3. Orientation des 12 jeunes sortis

#### Etat de sortie des usagers de l'IME en 2016



7 usagers dont 4 filles et 3 garçons  
 Moyenne d'âge des sortants : 20 ans, 1 mois  
 Durée moyenne de séjour : 6 ans, 3 mois

#### Etat de sortie des usagers de l'ITEP en 2016



5 usagers dont 1 fille et 4 garçons  
 Moyenne d'âge des sortants : 16 ans  
 Durée moyenne de séjour : 2 ans 1/2

7 sorties de l'IME et 5 sorties de l'ITEP.

La durée moyenne du séjour est de 6 ans et 3 mois à l'IME ; de 2 ans 1/2 à l'ITEP.

#### **1.11.4. Journées réalisées, durée des prises en charge**

En internat, Il était prévu 7 862 journées : 6997 journées ont été réalisées et facturées (dont 640 jours pour les + de 20 ans).

En semi-internat, Il était prévu 3 726 journées : 4418 journées ont été réalisées et facturées (dont 47 jours pour les + de 20 ans).

### **1.12. LES MOYENS MATERIELS**

#### **1.12.1. Les Locaux**

En 2016, aucun grand chantier n'a concerné les locaux de l'IME ITEP.

Depuis septembre 2016 le pavillon 3 est dédié à l'accueil des 6-10 ans, des travaux sommaires de peintures ont été effectués pour permettre cet accueil dans des locaux un peu rafraîchis. Une salle de classe a trouvé sa place au rez de chaussée.

#### **1.12.2. Le budget**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : le prix de journée en internat a été fixé à : 315.73 €

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : le prix de journée en semi-internat a été fixé à : 153.53 €

⇒ Budget accepté : 3 058 898.10 €

## **2. Le SESSAD**

### **2.1. ACTIVITE**

#### **2.1.1. Vie du service**

Au cours de l'année 2016, nous avons mené une réflexion sur nos modalités de fonctionnement en SESSAD Pro. Cette réflexion a permis d'opérer un changement significatif en septembre 2016 :

- Intitulé de l'unité en SESSAD « Insertion Socio Professionnelle » afin de signifier la globalité du travail engagé au-delà d'une action purement centrée sur le professionnel.
- Passage d'un temps plein éducatif au lieu de 2 (par redéploiement du SESSAD scolaire) afin d'accompagner 18 jeunes 16-20 ans.
- Une affirmation du public cible du SESSAD ISP avec un accompagnement de tous les jeunes sortant de collège (3<sup>e</sup> générale, ULIS ou SEGPA).
- Une ouverture de l'équipe pluridisciplinaire afin de fortifier l'analyse pluridisciplinaire des situations des jeunes accompagnés
- Une systématisation de la signature des DIPC au passage à la majorité des jeunes adultes.

Le SESSAD a poursuivi le partenariat sur le thème de la parentalité sur l'ensemble du Sud Manche avec une ouverture enrichissante aux associations de parents, aux communautés de communes, aux centres sociaux, à la CAF, la MSA ...

La réflexion sur l'évolution du référentiel de capacité est toujours à l'ordre du jour ; c'est une réflexion qui concerne l'ensemble du Pôle Médico-Social.

Le SESSAD participe activement au développement du Dispositif d'insertion socio-professionnel du Pôle et au Réseau Sud Manche – Pays Virois.

#### **2.1.2. Effectifs - Admission**

88 places occupées pour 88 autorisées (41 en primaire dont 25 en ULIS Primaire, 26 en collège dont 15 en ULIS et 5 en SEGPA, 8 en lycée dont 1 en EREA, 10 en formation professionnelle par alternance dont 1 à Cap Alternance, 2 en apprentissage et 7 en MFR, 1 en recherche d'emploi, 1 place en dispositif ITEP. 1 enfant est déscolarisé du fait d'une maladie dégénérative).

Les places sont réparties sur 4 unités : trois sites SESSAD Scolaire (Mortain, Saint Hilaire du Harcouët et St Martin des Champs) et le SESSAD Insertion Socio Professionnelle.

En Décembre 2016, la répartition des 88 places occupées était la suivante :

Mortain : 26 enfants et adolescents scolarisés (23 DI, 3 TC)

Saint Hilaire : 22 enfants et adolescents scolarisés (13 DI, 4 TC et 5 DM)

St Martin : 21 enfants et adolescents scolarisés (13 DI, 8 TC)

18 adolescents et jeunes adultes en insertion socio-professionnelle (9 DI, 9 TC)

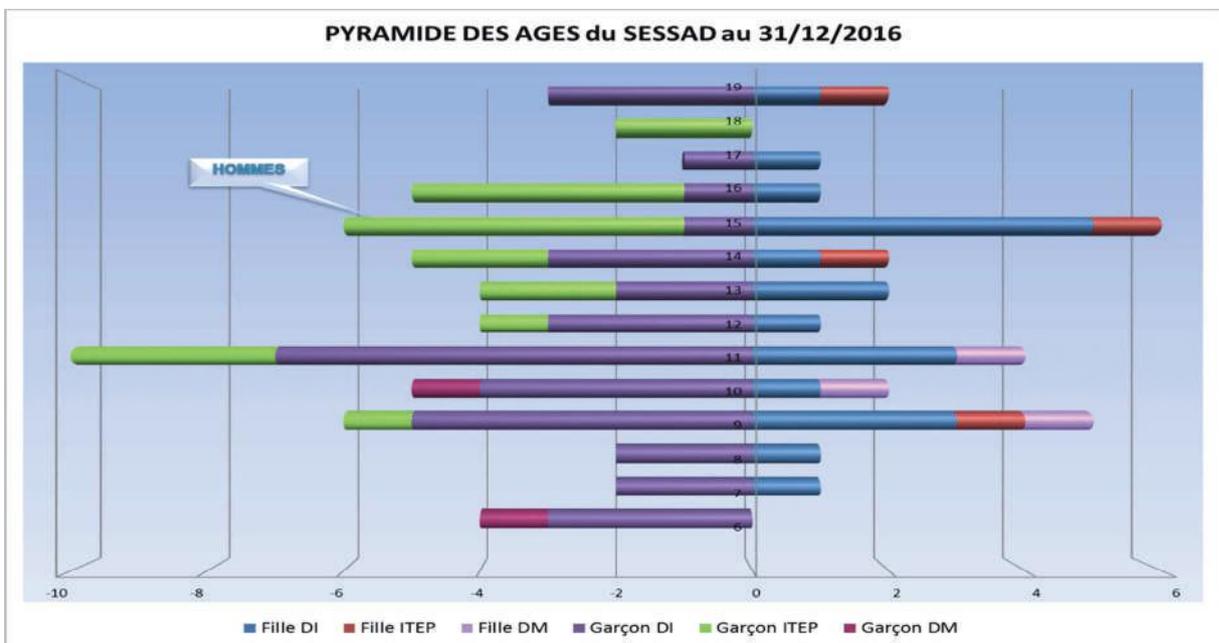
1 place dispositif ITEP

Mouvement d'effectif au cours de l'année 2015

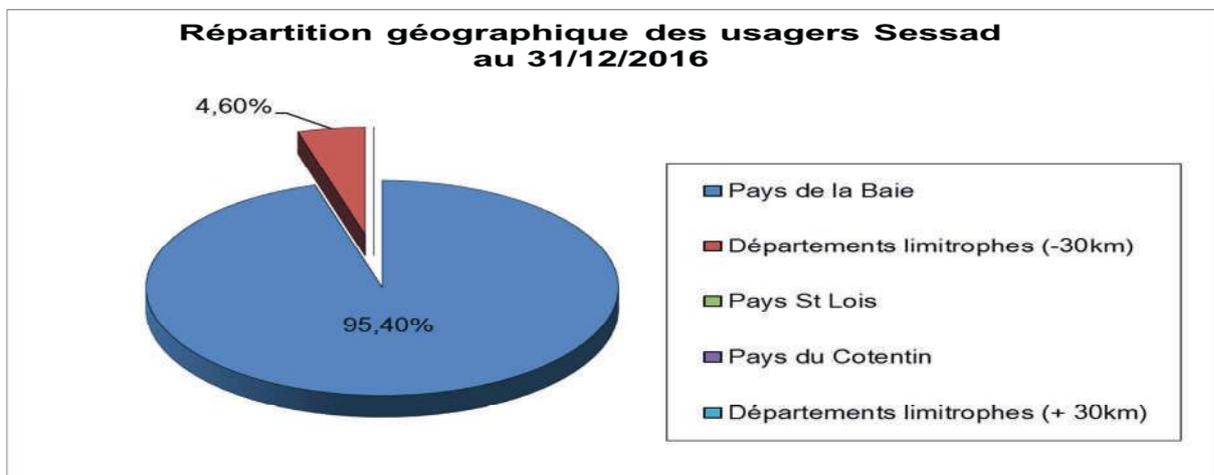
	DI	TC	DM	Total
Au 01/01/2015	56	26	4	86
Entrées 2015	15	9	2	26
Sorties 2015	13	11	1	25
Au 31/12/2015	58	24	5	87 +1 = 88

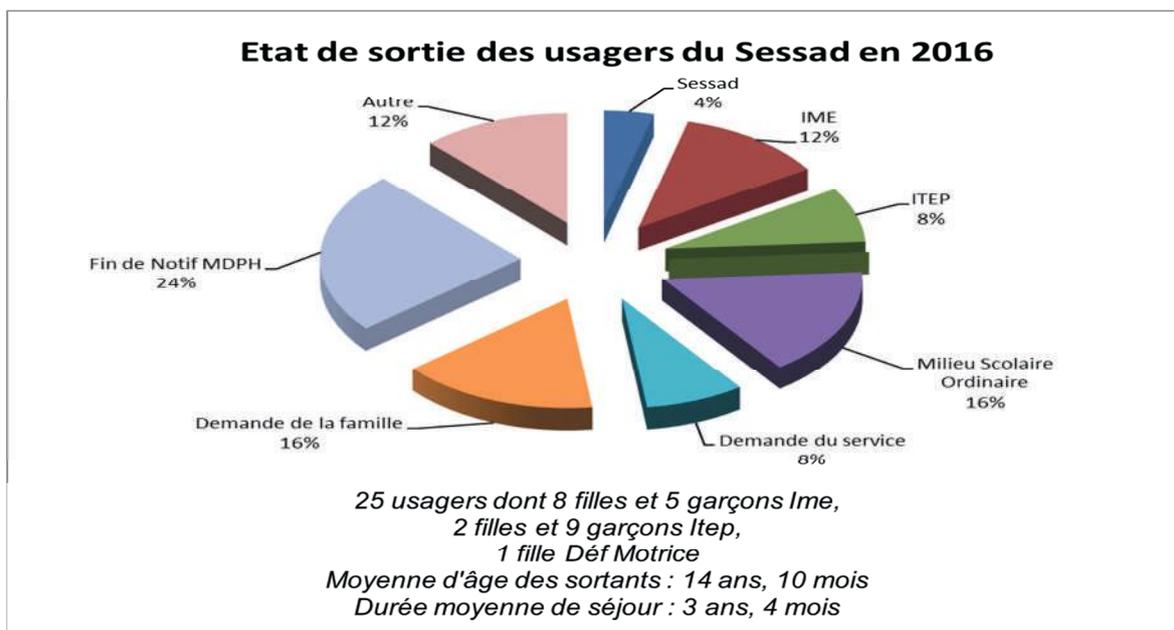
Les 5 places autorisées au titre de « toutes déficiences » permettent d'ajuster le nombre d'enfants accompagnés au titre des différentes déficiences, sans avoir à se préoccuper des « quotas » liés à l'agrément initial. Cette adaptation est appréciable et permet une adaptation aux besoins des territoires.  
 Pour l'effectif total au 31/12/2015 : 87 enfants accompagnés et 1 place dispositif ITEP.

### 2.1.3. Etude de population des usagers du SESSAD au 31/12/2016



L'âge moyen des élèves suivis par le SESSAD au 31/12/2016 est de 12 ans.





### Commentaires

Dans les situations de poursuite en milieu ordinaire sans accompagnement SESSAD :

- 5 enfants sont entrés en établissement spécialisé (3 IME et 2 ITEP),
- 3 enfants ont eu 20 ans / fin de notification MDPH vers le SESSAD,
- 3 enfants ont poursuivi leur parcours scolaire et/ou professionnel avec fin de notification MDPH sans demande de renouvellement,
- 3 familles ont mis fin au SESSAD faute d'adhésion,
- 5 enfants ont poursuivi leur projet de scolarisation (dont 1 avec accompagnement social, 1 avec du soin et 1 avec un relais par un autre SESSAD),
- 4 enfants ont déménagé en dehors de notre territoire d'intervention,
- 2 arrêts à la demande du service.

#### **2.1.4. Journées réalisées**

Le nombre d'actes réalisés en 2016 est de : 11365 actes

### **2.2. LES MOYENS MATERIELS**

#### **2.2.1. Les locaux**

Les locaux de St Hilaire du Harcouët et de St Martin des Champs sont en adéquation avec le projet de service et les prestations souhaitées par l'équipe pluridisciplinaire.

A Mortain, la réflexion se poursuit en lien avec la réflexion associative sur l'avenir du site « historique » (Cf. immobilier IME ITEP).

#### **2.2.2. Le budget**

⇒ Budget accepté : 1 396 834.16 €.

## **3. L'IEM**

### **3.1. ACTIVITE**

#### **3.1.1. Vie du service**

En présentant les possibilités d'hébergement comme un outil éducatif supplémentaire et non pas comme une alternative à l'environnement familial, l'équipe a su rallier à sa cause les adolescents/adultes et leurs familles. Cinq usagers bénéficient d'un accueil avec hébergement. Un seul à temps complet (5 jours), pour les autres le nombre de nuits est défini dans leur projet personnalisé (de 1 à 3 nuits).

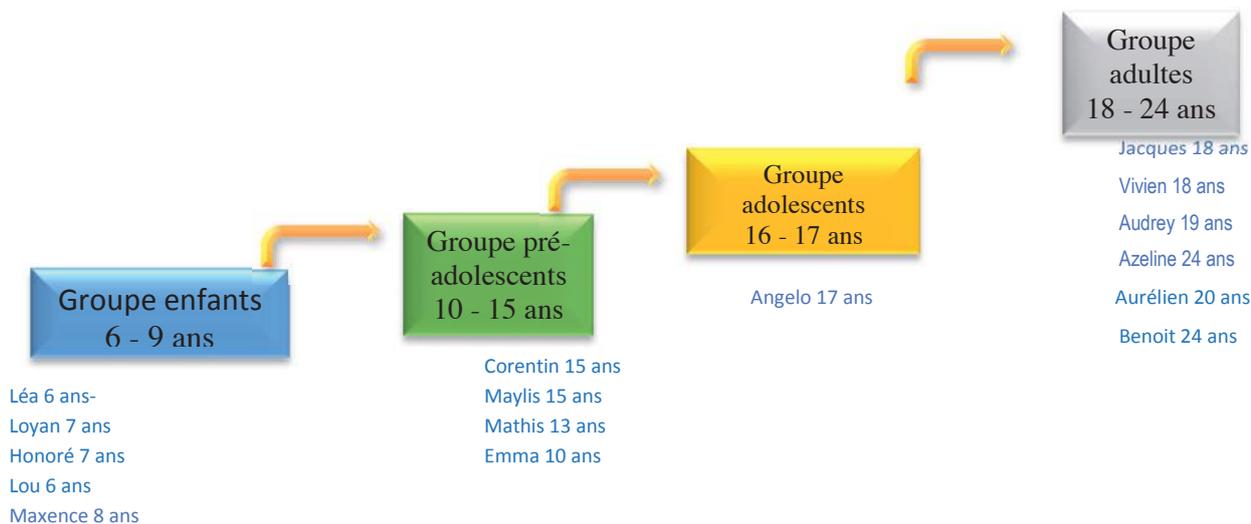
La notion « avec hébergement » prend tout son sens, c'est un support qui permet avant tout d'expérimenter, d'évaluer, d'autant que la durée et la fréquence des hébergements sont modulables tout au long de l'année.

Les dernières admissions, qui concernent essentiellement des enfants en bas âge, ont conduit le service à questionner les modalités d'accompagnement. Les bilans trimestriels, en équipe interdisciplinaire ont permis de « passer au crible » l'ensemble des interventions des professionnels et leurs contextes.

Ce diagnostic a induit une réorganisation du service dans le but d'optimiser la notion de parcours. L'établissement porte une « attention accrue à la prévention et l'anticipation des moments charnières, des risques de ruptures<sup>1</sup> ».

Le service a procédé à une répartition des jeunes par classe d'âge, c'est-à-dire prenant en compte à la fois les différentes étapes de vie et leurs changements (enfance, adolescence, majorité et âge adulte) et leur capacité à évoluer dans le temps (lieux de vie, activités, situations relationnelles,...).

Les groupes d'âge se répartissent comme suit :



La répartition par classe d'âge permet aux jeunes d'avoir recours à un panel d'accompagnements différenciés et aide à lutter contre les parcours « linéaires ».

Chaque classe d'âge a un rythme d'accompagnement différent qui tient compte de ses spécificités et qui nécessitent des ajustements réguliers. À l'intérieur d'un même groupe, chacun dispose d'un accompagnement personnalisé prenant en compte l'évolution de ses besoins, de ses choix, de ses aspirations et de l'évolution de son environnement.

Le groupe des moins de 16 ans (scolaires) est accueilli dans les locaux de jour, route de Paris, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h45 à 16h30.

Ils sont encadrés au quotidien par 1 éducatrice de jeunes enfants, 2 éducatrices spécialisées et 1 moniteur éducateur (temps partiel).

Les transports des enfants et des pré-adolescents sont assurés par des taxis ou à l'interne.

Les emplois du temps sont individualisés et personnalisés, ils incluent les temps de rééducation, la scolarité et les interventions éducatives. Chaque classe d'âge a un rythme spécifique et régulier :

- 1. Groupe enfants

 Classe le matin (classe spécialisée et/ou inclusion) – Interventions éducatives, temps de classe individuel et rééducations l'après-midi.
- Groupe Pré-adolescents

 Interventions éducatives et rééducations le matin – Classe l'après-midi.

Le groupe des 16 ans et plus est accueilli à la Maison des Touches. Du lundi 10h30 au vendredi 15h30.

Ils sont accompagnés par une conseillère en éducation sociale et familiale, deux monitrices éducatrices à temps complet et un moniteur éducateur à temps partiel.

Les transports des adolescents et des adultes sont assurés par des taxis.

<sup>1</sup> Promouvoir la continuité des parcours de vie : d'une responsabilité collective à un engagement partagé ; extrait du rapport 2012 de la CNSA.

Pour marquer et renforcer le passage d'un groupe à l'autre, il n'y a plus d'emploi du temps tels qu'ils sont proposés au groupe des plus jeunes. Chacun choisit de participer aux activités proposées en s'inscrivant. Les professionnels interviennent davantage dans le champ des accompagnements, de la supervision, que des interventions éducatives.

Globalement, les choix des adolescents et des adultes sont assez proches. Compte tenu de la configuration actuelle du groupe (Angelo est proche de 18 ans) la différence est plus marquée entre moins de 20 ans et plus 20 ans.

Un groupe travaille sur son l'orientation, le projet de sortie de l'IEM et la recherche d'un établissement qui conviendra le mieux. Les jeunes adultes effectuent des visites accompagnées, des stages accompagnés, des stages de découverte. Le projet d'orientation est en cours de construction et d'élaboration.

Les plus 20 ans ont effectué ce parcours, leur orientation est validée par la MDA et ils sont en attente de places disponibles.

Le défi pour l'équipe est de rendre cette attente la moins difficile possible. Il s'agit d'aider les adultes à continuer de trouver un attrait et un intérêt à venir quotidiennement. Des stages en immersion sont mis en place autant que possible dans l'établissement où ils ont postulé. Pour ce groupe il s'agit de se rapprocher le plus possible de ce qu'ils vivront dans l'établissement choisi : ESAT, FAM, FOA etc... Cette phase de transition n'est pas simple à gérer émotionnellement pour les adultes qui passent, d'une attente qui peut sembler interminable, à une réponse « surprise » et un départ du jour au lendemain. Enfin, les deux plus âgés (24 ans) se retrouvent spectateurs du départ d'adultes plus jeunes qu'eux, (2 entre septembre et décembre 2016) ce qui peut complexifier davantage l'acceptation de la situation.

### 3.1.2. Effectif

Sortie : sortie d'un adulte en décembre 2016 pour une entrée en FOA

### 3.1.3. Unité d'enseignement

La classe des enfants de moins de 12 ans est située au groupe scolaire Beauséjour.

Les enfants de plus de 12 ans sont scolarisés dans la classe de l'IEM.

L'augmentation significative de l'effectif d'enfants de moins de 16 ans n'a malheureusement pas donné lieu à une nouvelle dotation en poste d'enseignant (1 poste supprimé l'an dernier). Le poste existant est fractionné 80% + 20% entre deux intervenants. Pour répondre au plus près des besoins des enfants et limiter la déscolarisation, les éducateurs interviennent quotidiennement en appui. Leur présence, avec l'enseignante dans la classe spécialisée, permet des temps collectifs de classe pour les 5 plus jeunes en même temps. Par ailleurs les éducateurs accompagnent tous les temps d'inclusion dans les classes de groupe scolaire (de la maternelle au primaire). Malgré cet appui, les temps de scolarisation de plusieurs enfants restent inférieurs à leurs capacités et à leurs compétences.

Actuellement aucun enfant ne relève du collège. D'ici une année ce sera le cas, une seule enseignante ne pourra pas assurer la classe sur plusieurs sites.

Détails de la durée des temps scolaires à la rentrée 2016

Prénom	Temps à l'IEM (en H)	Temps à Beauséjour	Temps d'inclusion	Temps total réel	Temps de scolarité souhaité	Différence (en H)
Léa	1.25	12.25	4.5	18	24	6
Loyan	1.25	12.25	3	16.5	24	7.5
Lou	0	9.50	1.25	10.75	16	5.25
Honoré	0	3	1.5	4.5	8	3.5
Maxence	0	11.5	0.5	12	18	6
Emma	6.75	5.5	0	12.25	18	5.75
Mathis	12.5*	0	0	12.5	18	5.5
Maylis	1.25	0	0	1.25	4	2.75
Corentin	7.50	0	0	7.5	8	0.5

\*Dont 8h25 à l'UE de Mortain

Total 95.25 138 manque = 42h75

Etat de la scolarité : IEM Au : 24/03/2017

		- de 16ans	+ de 16ans
Nb Total usagers :	15	8 53%	7 47%
Scolarisés :	9 60%	8 89%	1 11%
Non Scolarisés :	6 40%	0 0%	6 100%

Modalités de scolarisation :

Dans une classe de l'unité d'enseignement dans l'institution :	6 sur 9	67%
Dans une classe de l'unité d'enseignement hors de l'institution :	6 sur 9	67%
En inclusion dans une classe du milieu ordinaire :	3 sur 9	33%

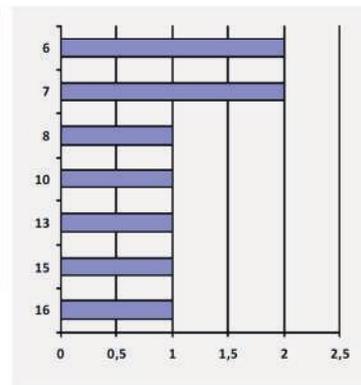
Note : Un même élève peut bénéficier de plusieurs modalités de scolarisation différentes

Sexe :	Nb :	%
Masculin	5	56%
Féminin	4	44%

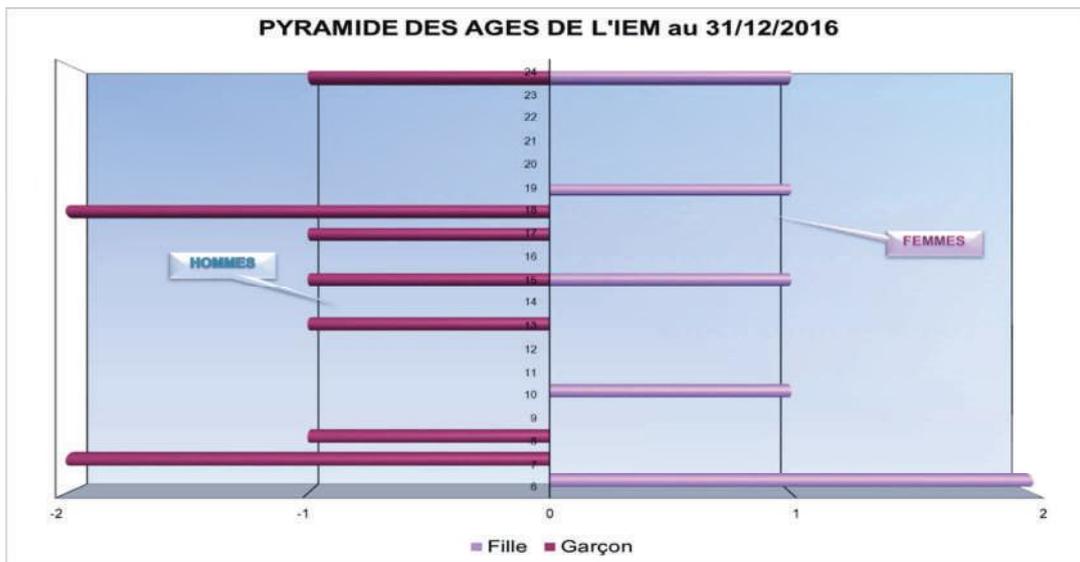


■ Féminin  
■ Masculin

Age :	Nb :	%
6	2	22%
7	2	22%
8	1	11%
10	1	11%
13	1	11%
15	1	11%
16	1	11%

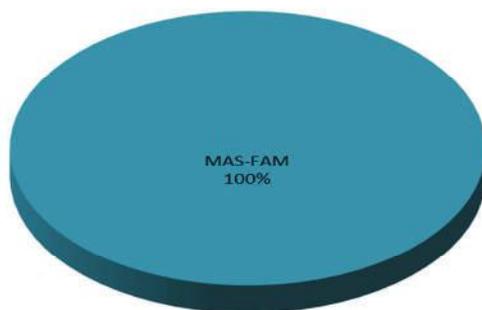


### 3.1.4. Etude de population des usagers de l'IEM au 31/12/2016



L'âge moyen des usagers suivis par l'IEM au 31/12/2016 est de 14 ans.

### Etat de sortie des usagers de l'IEM en 2016



1 usager homme  
Moyenne d'âge des sortants : 20 ans, 5 mois  
Durée moyenne de séjour : 14 ans, 7 mois

### Répartition géographique des usagers de l'IEM au 31/12/2016



#### 3.1.5. Mouvement du personnel

Les effectifs sont fixes.

- ⇒ Pas de mouvement pour l'équipe des encadrants de nuit (ils interviennent par roulement à l'IEM et à la MAS).
- ⇒ Pas de mouvement pour l'équipe éducative.
- ⇒ L'absence de l'ergothérapeute est palliée par une jeune diplômée ; le poste de kiné est vacant, le service fait intervenir des professionnels libéraux.

#### 3.1.6. Conseil de la Vie Sociale

Les représentantes des parents / familles au CVS sont les mêmes que l'an passé et restent très investies. L'un des deux représentants des personnes accueillies a quitté l'IEM en décembre. Des élections vont suivre. Ce sera l'occasion pour le groupe des moins de 16 ans d'élire un représentant.

#### 3.1.7. Séjours extérieurs

DATE	LIEU	PARTICIPANT	ENCADRANTS
30 AU 31 MAI 2016	CAMPING DE LA FONTAINE	M QUINETTE M THIEULENT H MASSON-HAREL E MARY L MARIE	E HARNOIS K FOLLIOT M JOUAULT AM BOEDA
2 AU 9 JUILLET 2016	GITE 35240 MARCILLE ROBERT	A MALLE A LECARPENTIER B YON A THUAULT M JEHAN	L DESGRIPPES A AUGROS M JOUAULT A CADIOU

DU 9 AU 16 JUILLET 2016	CAMPING 50740 CAROLLES	J BREL V HERBERT M THIEULENT A THUAULT B YON	C MOREL E HARNOIS C LEBRETON C HARAND AM BOEDA
----------------------------	---------------------------	--	--

### 3.1.8. Inscriptions Activités extérieurs / partenariats



CLSH  
Conservatoire de musique, médiathèque

Médiathèque ST Georges de Rblt

FOUGERES



Activités sportive (handigolf) rencontres,  
mutualisation de matériel etc...



Centre  
équestre Le Val  
Saint Père

Espace Snozelen EPHAD ST Hilaire



de ST James

Balnéothérapie du CAS



Les nouveaux commencent Stages accompagnés en entreprise.

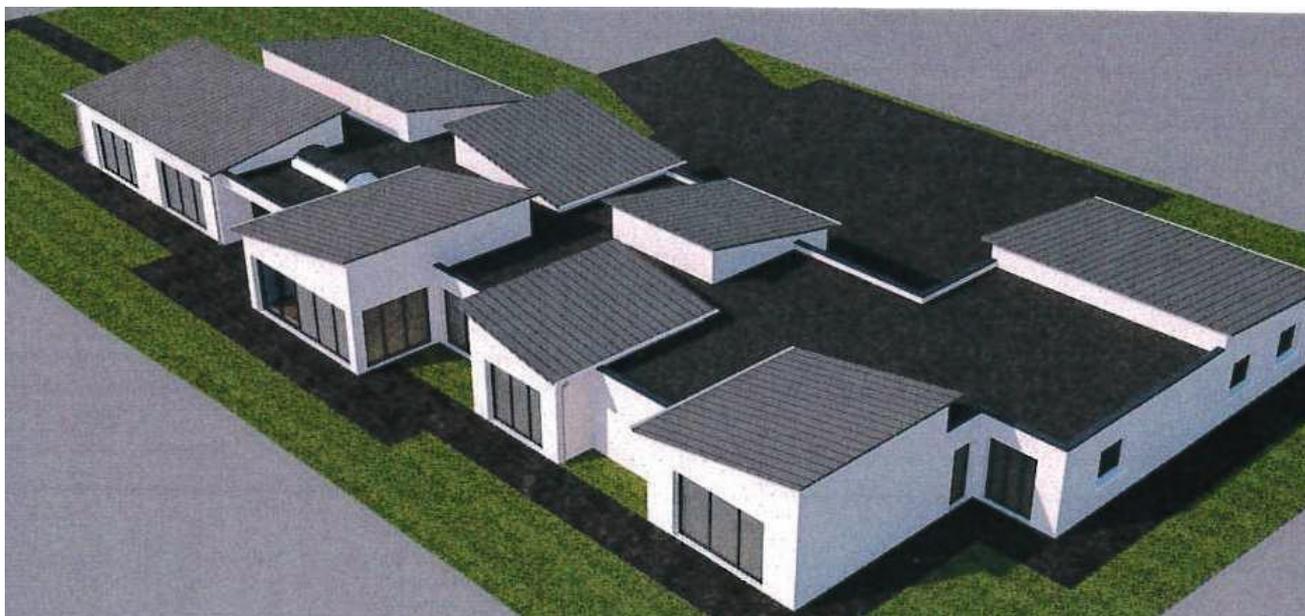


Partenariats multiformes

## 3.2. LES MOYENS MATERIELS

### 3.2.1. Les locaux / les projets immobiliers

Le projet immobilier a été validé par l'ARS. Le démarrage des travaux est prévu au 1<sup>er</sup> semestre 2017.



### 3.2.2. Le budget

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : le prix de journée en internat a été fixé à : 700.05 €

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : le prix de journée en semi-internat a été fixé à 156.46 €

⇒ Budget accepté : 763 955.63 €

## 4. LA MAS

### 4.1. ACTIVITE

#### 4.1.1. Effectifs

L'autorisation de la Mas est inchangée : quatre hommes et dix femmes dont 2 accueillies au titre du semi internat. Nous sommes en attente de réponse de l'ARS pour la mise en conformité de l'agrément avec la réalité des accueils. En moyenne, les jeunes femmes en semi-internat bénéficient d'un accueil à mi-temps à l'internat.

Si l'effectif est identique aux précédentes années, le nombre de jours de présence est en continuelle augmentation. Trois résidents sont accueillis 365 jours par an et, pour plusieurs résidents, la durée et la fréquence des retours en famille diminuent régulièrement. Les raisons qui expliquent cette tendance sont liées :

- Parfois au contexte de vie de des résidents (vieillesse des parents, vieillissement des résidents).
- Egalement aux choix de vie de plus en plus affirmés et exprimés par les résidents (retours moins longs au domicile des parents, projets spécifiques le weekend end ou l'été...).

#### 4.1.2. Vie du service

2016 restera l'année du Changement.

- ✓ Aménagement dans les nouveaux locaux de l'aile C :

Les travaux, qui avaient débuté en décembre 2015, se sont achevés comme prévu fin juin. Le déménagement a été fait dès le mois de juillet.

Les aménagements ont été pensés et choisis selon deux axes :

- pour favoriser au maximum la participation des résidents : larges couloirs de circulation, ilot central dans la cuisine avec un évier à hauteur variable, mobilier modulable, vasque à hauteur ajustable dans chaque chambre, accessibilité des espaces de rangement dans les armoires etc...
- pour améliorer le cadre de vie et le confort des résidents : espaces lumineux et clairs, rails de transferts dans les chambres et dans salles bain...

Le cadre de travail du personnel a également été amélioré : vestiaires, local de rangement, lingerie plus spacieuse, facilitation des manutentions et des transferts.

- ✓ Changement de la composition des groupes de résidents :

Certains groupes étaient les mêmes depuis la création de la Mas. Nous avons recueilli les souhaits et les avis de chaque résident pour la composition des nouveaux groupes. Tous les résidents ont exprimé leurs préférences et leurs réticences. Une restitution des différentes hypothèses a été présentée aux membres du CVS. Les représentants des usagers ont validé la composition finale des 3 groupes.

Les hommes ont majoritairement choisi de vivre « entre eux » et plusieurs femmes ne souhaitaient plus la mixité de leur groupe.

Matériellement il n'était pas possible de répondre favorablement à tous les souhaits individuels. Néanmoins la nouvelle composition des groupes répond au minimum à deux souhaits pour tous les résidents : changer à la fois de groupe et de lieu de vie.

✓ Changement des équipes d'accompagnement :

Les équipes d'accompagnement sont habituellement modifiées tous les deux ans. Initialement prévue en 2015, nous avons volontairement retardé la rotation des équipes pour qu'elle coïncide avec le déménagement et les changements de groupe de résidents.

La répartition des professionnels tient compte des qualifications. Les deux moniteurs éducateurs et l'éducatrice spécialisée sont répartis sur chaque groupe et occupent une fonction de « référent de groupe » pour faciliter :

- o la mise en place et l'articulation des différents projets des groupes ;
- o assurer l'acheminement et la diffusion des différentes informations à destination des équipes ou des résidents ;
- o centraliser les documents administratifs
- o les informations relatives aux absences/présences.

✓ Modalités d'accompagnement :

Les 14 résidents sont répartis dans 3 lieux distincts :

- aile A : composée de 5 femmes ;
- aile B : composée de 4 hommes ;
- aile C : composée de 5 femmes.

Chaque aile est autonome, une équipe spécifique est attachée à chacune d'entre elles. La construction de l'aile

C sur le même site que les ailes A et B a permis de conserver le même ratio d'encadrement malgré la mise en place d'une équipe de nuit. Les accompagnements du matin et de soirées sont assurés en doublure pour chaque groupe.

L'évaluation concernant la mise en place des encadrants de nuit est positive. Les résidents apprécient la disponibilité du personnel 24 heures sur 24. Ils sont rassurés de savoir qu'ils peuvent interpeller les encadrants de nuit si besoin. Plusieurs résidents ont « institué » des temps d'échange privilégiés avec l'équipe de nuit.

✓ Roulements horaires du lundi au dimanche :

Matin : de 7 heures à 14 heures (transmissions encadrant de nuit et équipe du matin de 7 heures à 7h15) ;

Après-midi et soir : de 14 heures à 22 heures (transmissions équipe matin et équipe soir de 14h à 14h15)

Nuit : arrivée de l'encadrant de nuit à 22 heures, transmissions de 22 heures à 22 heures 30 avec un membre de chaque aile.

Le travail « d'émancipation » des hommes et des femmes accueillis à travers un renforcement du poids des décisions et des choix exprimés commence à porter ses fruits. Que ce soit oralement ou par l'intermédiaire d'une aide à la communication non verbale, plusieurs résidents ont pris position pour :

- modifier les modalités de retour au domicile des parents initialement prévus par leurs familles,
- exprimer des préférences concernant des projets d'activités ou de sorties,
- changer de médecin traitant parce que la relation ne les satisfaisait pas ou qu'ils avaient une préférence pour un homme ou une femme,
- accepter ou non la présence d'un stagiaire,
- évaluer la qualité des repas, etc.

Depuis la fin des travaux, la Mas dispose d'un espace « soin » situé entre les ailes A et C. Les résidents peuvent désormais se rendre seuls aux séances de kinésithérapie, d'ergothérapie ou à l'infirmerie. La présence de l'ergothérapeute à proximité des lieux de vie est un vrai plus pour cibler les aides techniques pour les résidents.

#### **4.1.3. Conseil de la Vie Sociale (CVS)**

Les réunions du CVS sont planifiées à l'année. Plusieurs formules sont proposées :

- CVS simple avec les représentants des résidents, des familles et du personnel.
- CVS élargi avec la participation de l'ensemble des résidents, de leurs parents et des équipes.

Suite à la modification des groupes, nous allons procéder à de nouvelles élections afin qu'il y ait un représentant de résidents pour chaque groupe. Pour renforcer l'implication et la participation à la vie et aux orientations du service, nous envisageons de mettre en place des instances de « CVS de groupe ».

Nous avons fait le constat qu'en réunion, la prise de parole n'est pas aisée pour les résidents et à plus forte raison s'ils communiquent par code ou par gestes. Par ailleurs, les familles des adultes ne se côtoient généralement pas (contrairement aux établissements pour enfants) et il est donc compliqué pour les représentants d'être « porte-parole ».

Nous souhaitons expérimenter des instances plus restreintes, par « groupe d'appartenance » (aile A /aile B / Aile C) et évaluer si cette modalité facilite l'expression des avis, des attentes et des souhaits. Techniquement les groupes sont indépendants, chacun d'eux dispose d'une équipe de 5 accompagnants. Les projets menés sont liés aux attentes et aux demandes des résidents de chaque groupe. Les débats et les échanges qui s'y rapportent concernent nécessairement davantage les personnes impliquées. Nous émettons l'hypothèse que la mobilisation d'un groupe restreint sera facilitée et plus simple que le porte-parole. Les thématiques et les points abordés pourront feront l'objet d'une restitution dans le cadre d'un CVS global (3groupes).

#### 4.1.4. Ateliers et partenariats

Les équipes mettent en place différentes ateliers : soit individuellement soit collectivement. Ils doivent permettre à chacun d'exprimer et de faire des choix, d'être acteur de sa vie au quotidien : loisirs, bien être développement personnel...

L'achat de vélos adaptés permet à la majorité des résidents d'effectuer de fréquentes sorties. Le service possède plusieurs modèles pour compenser les difficultés motrices :

- 3 Vélo-fauteuils dont deux avec assistance électrique (fauteuil amovible ou non) ;
- 1 tandem avec assistance électrique.

Pour favoriser le bien-être et relayer le travail et les soins en kinésithérapie, plusieurs personnels ont bénéficié d'une formation en balnéothérapie et/ou d'une formation Snoezelen.

Pour une meilleure lisibilité des activités proposées, elles sont recensées chaque trimestre dans des tableaux indicateurs. Chaque groupe dispose ainsi d'une vision globale des centres d'intérêts des résidents.



Espace Snoezelen EPHAD ST Hilaire

James

Balnéothérapie du CAS de ST



Médiathèque



Centre équestre Le Val Saint Père



Médiathèque



#### 4.1.5. Séjours extérieurs :

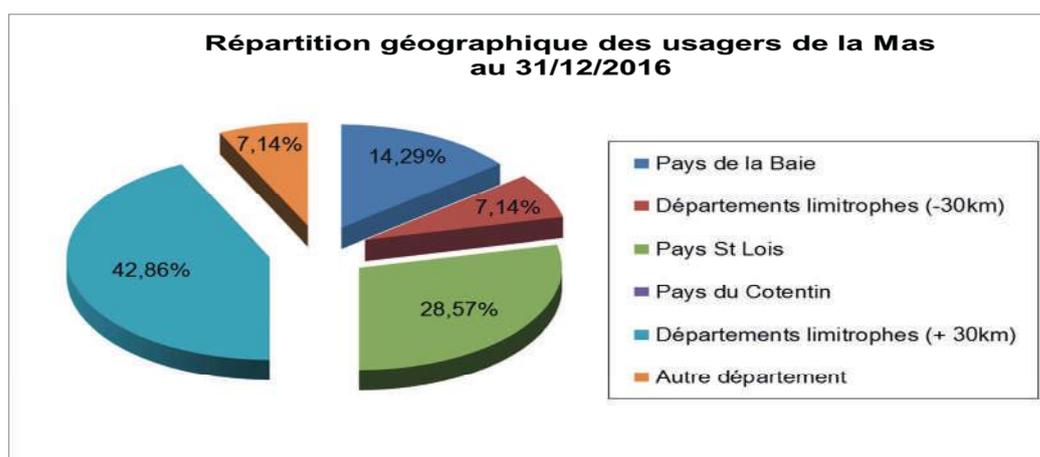
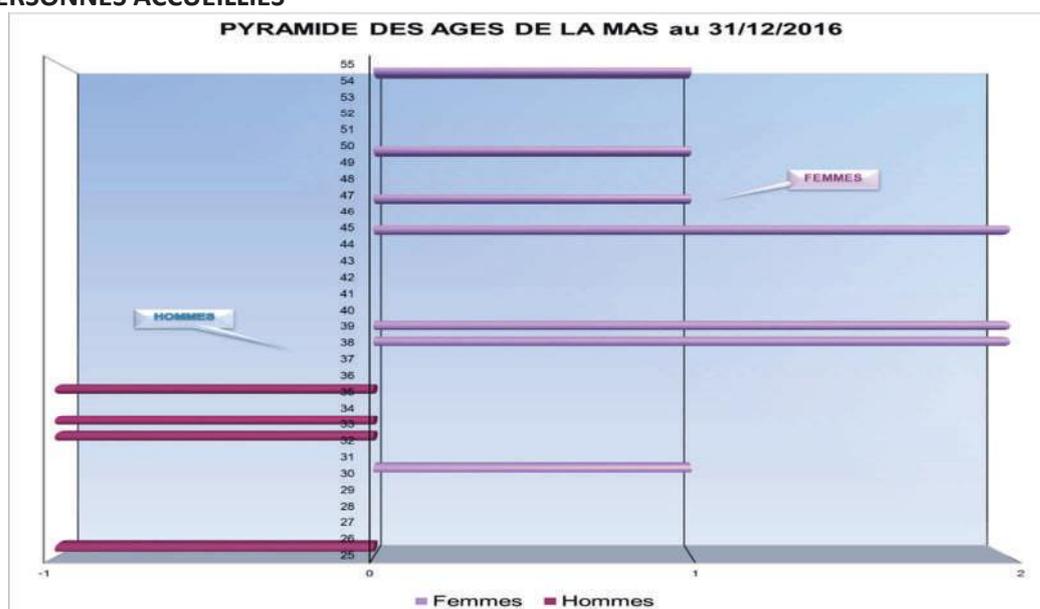
Les différents projets de séjours sont présentés à l'ensemble des résidents. Ils se positionnent directement sur les projets qui les intéressent. Chacun est libre de choisir de partir ou non en séjour.

Les séjours sont très appréciés par les résidents particulièrement par ceux qui sont accueillis 365 jours par an. Depuis deux ans, le service privilégie les séjours courts. Ils présentent un double avantage :

- Programmer des séjours tout au long de l'année et non pas uniquement lors de la période d'été.
- Permettre aux résidents de partir plusieurs fois en court séjour tout au long de l'année.

DATES	LIEU	PARTICIPANTS	ENCADRANTS
DU 15 AU 17 JUIN 2016	GITE DU COLOMBIER 73320 MONTMIRAIL	M PIEDAGNEL M FLAUX	D AMIARD B SOUFFRANT
DU 22 AU 29 JUIN 2016	CAMPING LES SIRENES 85164 SAINT JEAN DE MONTS	V BLOUET G LEBRETON C MERIL	S CHATEL P VIMONT C SALINAS O GAGNE
DU 29 JUIN AU 6 JUILLET 2016	CAMPING LES SIRENES 85164 SAINT JEAN DE MONTS	T LOISEL C MENARD A EL MANDILI	D AMIARD S EUDES B SOUFFRANT J PACE
10 AU 17 SEPTEMBRE 2016	GITE DU GUE GORAND 82220 ST REVEREND	C DAULT M FLAUX N MIEUSEMENT	P VIMONT Y CHATEL J BOURQUIN C SALINAS
23 AU 30 NOVEMBRE 2016	GITE DES GRANDES CHAUMES 17700 SURGERES	C MERIL C GESNOUIN A MARIN	A SIMON P VIMONT C SALINS Y CHATEL J PACE
5 AU 9 DECEMBRE 2016	CENTER PARCS	V BLOUET N RENAULT N MIEUSEMENT T LOISEL	S CHATEL S EUDES N CORDIER

#### 4.2. PERSONNES ACCUEILLIES



#### **4.3.1. Mouvements du personnel :**

Départs : Madame LEPRIEUR, en juin 2016, qui a fait valoir ses droits à la retraite ; Mme CADIOU Aline, fin de Contrat d'Avenir.

Embauches : Madame Simon Aline, AMP ; Madame DODARD Aurélie, AMP, Monsieur PACE Jimmy, CDD 3 ans (contrat d'Avenir).

#### **4.3.2. Transports :**

Le service soutient le maintien des relations familiales notamment en facilitant les retours au domicile.

Chaque week-end, plusieurs circuits de transport sont mis en place :

- Circuit Fougères : assuré par les encadrants les lundis et les vendredis. Ce circuit concerne 5 résidents.
- Circuit centre Manche : assurés alternativement par les parents qui résident dans le centre du département ou par les équipes, les lundis et les vendredis selon un calendrier défini au trimestre. Lorsque les familles assurent ce transport, un des véhicules adaptés du service (9 places) est mis à disposition. Le parent qui effectue le transport garde le véhicule du vendredi soir au lundi matin.

Mutualisation d'un bus « Nord du département » avec les autres établissements du CRIPP, pour diminuer de moitié le trajet d'une famille du Calvados.

## V- PERSPECTIVES...

2017 ne sera pas qu'une année « présidentielle ».

C'est aussi, normalement, l'année de conclusion des travaux du CPOM n°2, l'année de la mise en réflexion de l'EPRD (nouvelles modalités de gestion financière) qui va bouleverser un peu nos habitudes, l'année de la RAPT (« réponse adaptée pour tous », issue du rapport PIVETEAU), l'année de l'expérimentation de SERAPHIN-PH, référentiel des « compensations / prestations » qui sera attaché aux indicateurs CPOM dans les années à venir...

Bref, la simplification administrative n'est pas forcément telle qu'on l'imagine ! La complexification est parfois une étape obligée...

2017 sera également l'année de la mise en œuvre de l'évaluation interne à la MAS, qui servira de base à la réécriture du Projet d'Etablissement.

2017 sera une année d'exploration de nouvelles pistes de formation : « quel projet de prise en charge pour les « petits » à l'ITEP ? », avec Madame ABELLARD ; « pratiques nouvelles pour favoriser la participation des résidents au sein des établissements », par le Collège Coopératif de Bretagne.



la MAS.

2017 verra de nouveaux départs à la retraite : 6 à venir ! Un record **YES WE CANNE** depuis 2013 !



Bons vents à ceux qui partiront dans l'année...



**Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche**  
64, rue de la Marne - 50000 Saint-Lô - Tél. : 02 33 72 60 20 - Fax : 02 33 72 60 21  
E-mail : [dg@adseam.asso.fr](mailto:dg@adseam.asso.fr) - Site internet : <http://www.adseam.asso.fr>